

Meloche a menacé deux témoins en prison



photos Michel Gravel, LA PRESSE

par Yves LECLERC

Deux témoins à l'enquête de la Commission Cliche ont accusé le gérant d'affaires Robert Meloche de l'Union des opérateurs de machinerie lourde d'avoir tenté de les amener à se parjurer.

M. Meloche était dans la salle d'audience à Parthenais hier matin quand Gaétan Gauthier et Robert Beauchamp ont fait une apparition surprise; tous deux ont affirmé que le dirigeant syndical était venu les trouver dimanche vers trois heures de l'après-midi à Sainte-Anne-des-Plaines, pour les convaincre de corroborer le témoignage que lui-même avait fait lundi devant la Commission.

"Il voulait, a précisé Gauthier, que je dise que je l'avais menacé pour

qu'il me donne les \$4,000 que j'ai eus du syndicat en plus des \$15,000 que j'avais déjà reçus avant. Mais je ne l'ai jamais menacé, comment est-ce qu'on aurait pu, à cinq, le menacer, lui qui était gérant de 15,000 membres, devant l'exécutif et l'avocat du local?"

Beauchamp a raconté essentiellement la même histoire, précisant que M. Meloche souhaitait qu'il admette avoir eu une arme dans sa poche ce jour-là: "Mais j'avais pas d'arme, seulement un étui à lunettes, et j'ai pas fait de menaces à ma connaissance."

Gauthier a ajouté que Robert Meloche lui avait adressé des paroles qu'il a interprétées comme une menace voilée contre sa famille, et il a de-

mandé pour celle-ci la protection de la police; mais quelques minutes plus tard il s'est ravisé, notant que maintenant qu'il est libéré sur parole, il est capable de protéger sa famille lui-même.

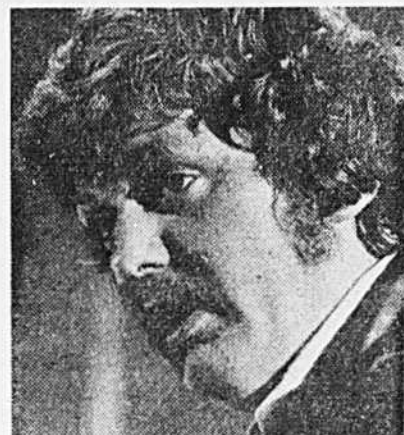
Les deux témoins font partie du groupe de cinq syndiqués de la FTQ-construction qui ont été condamnés à trois ans de prison pour avoir battu des recruteurs de la CSN sur le chantier de Mirabel il y a deux ans.

Ils ne devaient pas témoigner à ce moment-ci de l'enquête, mais le président de la Commission, le juge Robert Cliche, a expliqué qu'il ne pouvait pas permettre qu'on intimide ou influence ses témoins sinon l'enquête ne pourrait jamais aboutir. Il a demandé à ses procureurs d'aviser immédiate-

ment le ministre de la Justice de ces nouvelles révélations, et de voir s'il convenait de prendre des mesures.

Par ailleurs, les deux témoins, ainsi que leurs collègues Robert Mainville et Julien Massé, condamnés en même temps qu'eux, ont affirmé vigoureusement que s'ils avaient plaidé coupable à leur procès au sujet de Sainte-Scholastique, c'est parce que leur avocat, se faisant le porte-parole de Robert Meloche et de son second René Mantha, leur avait promis qu'ils n'écoperaient que d'une amende parce que "l'affaire était déjà toute arrangée, et qu'ils avaient téléphoné au sous-ministre".

Mainville a même prétendu n'avoir pas participé aux actes pour lesquels Voir MELOCHE, page A 6



Gaétan Gauthier

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, JEUDI 24 OCTOBRE 1974, 90e ANNÉE, NO 254, 84 PAGES, 6 CAHIERS

MONTREAL-METRO. 20c ABITIBI/ CÔTE-NORD 25c

METEO

Aujourd'hui: Généralement ensoleillé
Minimum: 30° — Maximum: 55°
Demain: Nuageux avec averses
Détails à la page A 2



Vestes anti-balles, mitraillettes et lance-grenades lacrymogènes, tel était l'équipement d'une centaine de policiers de la CUM, de la Sûreté du Québec et de la police de Laval qui ont participé hier après d'une quarantaine de perquisitions en vue de retrouver les dangereux fuyards.

La Sûreté avait prévu l'évasion

par Michel AUGER

La Sûreté du Québec avait prévu, il y a trois semaines, les autorités pénitentiaires fédérales que certains des cinq évadés d'hier du centre de détention à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul complotaient afin d'introduire des armes dans l'institution en vue d'une évasion.

C'est ce qu'ont confirmé hier, plusieurs enquêteurs et hauts gradés de la SQ qui "en ont par-dessus la tête de courir régulièrement après les évadés". C'est la troisième fois en un peu plus d'un an que de telles prédictions de la police se traduisent par des évasions à Laval.

Pour sa part, à Ottawa, le solliciteur général, M. Warren Allmand, répondant aux questions du leader créditiste M. Réal Caouette, a reconnu "qu'il y avait peut-être négligence quelque part, parce que c'est la deuxième évasion à se produire en quatre mois à ce pénitencier... et il s'agit des mêmes détenus."

Pendant ce temps, l'enquête sur cette évasion massive se poursuit fébrilement. Les neuf personnes qui se trouvaient dans la salle des visites au moment de l'évasion ont été détenues par la SQ. Certaines d'entre elles ont été libérées en fin de soirée hier.

Une jeune femme, Jocelyne Deraiche, l'ex-maitresse de Jacques Mesrine, considéré comme le "roi" des évasions, tant au Québec qu'en France, est l'objet d'interrogatoires intensifs de la part des enquêteurs.

D'après les gardiens de l'institution de Laval, c'est elle qui aurait introduit des revolvers dans la salle réservée aux visiteurs des détenus.

Un des évadés aurait simplement fracassé une vitre séparant les détenus de leurs visiteurs pour s'emparer des armes qui étaient dans le sac à main de Mlle Deraiche. Par la suite, ce fut presque un jeu d'enfant pour

les fuyitifs puisqu'une puissante automobile volée peu de temps auparavant à Montréal, avait été stationnée près de la sortie par un complice. A

l'intérieur du véhicule se trouvait tout un arsenal et des munitions en quantité.

Voir SURETE, page A 6



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Jocelyne Deraiche, l'ex-maitresse de Jacques Mesrine emprisonné en France, a été arrêtée immédiatement après l'évasion alors qu'elle se trouvait sur les terrains du pénitencier. La police la soupçonne d'avoir introduit dans la prison les armes qui ont servi aux bagnards.

AUJOURD'HUI

Le mystère plane encore sur la mort des cadets de la base Valcartier

Menace de grève générale chez les pompiers

— page A 3

Hausse des tarifs de l'Hydro

— page A 7

M. Trudeau à Bruxelles

— page A 15

Les libéraux auraient donné le contrôle de l'île de Montréal à Drapeau

— page B 10

La viande hachée contaminée doit être mieux contrôlée, avertit Mme Plumptre

— page C 1

L'Eglise s'engage avec Paul VI dans la lutte pour la défense des droits de l'Homme

— page F 11

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 1 à B 7
Bandes dessinées: B 8
Cinéma: B 5
Décès, naissances, etc.: F 13
Economie: D 10 à D 16
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: B 8
Horoscope: C 5
Informations étrangères: F 1
Les maux de notre langue: E 2
Loisirs et Récréation: B 8
Médecine d'aujourd'hui: C 8
Mon Oeil sur Montréal: C 7
"Mot-mystère": B 8
Mots croisés: F 5
PAPILLON: E 7
Religion: F 11
Petites annonces: E 4 à E 11, F 2 à F 12
Plaisance: F 9
Radio et télévision: A 10
Sports: D 1 à D 9
Tribunaux: B 11, C 13
Vivre aujourd'hui: C 2 à C 9



Margaret Trudeau se confie pour la première fois

— page F 12

Québec cache un rapport sur les subventions à la United Aircraft — La FTQ

par Pierre VENNAT

Le gouvernement Bourassa a en sa possession le rapport d'une enquête de M. Lucien Saulnier sur l'utilisation qu'a faite la compagnie United Aircraft, de Longueuil, d'une subvention de \$5 millions que lui a faite le gouvernement provincial et refuse de le rendre public.

Ce rapport, selon le président de la FTQ Louis Laberge, établirait que la compagnie a utilisé ces \$5 millions, qui lui avaient été accordés pour

créer de nouveaux emplois, pour financer des dépenses courantes.

Et ce serait la raison pour laquelle le rapport, remis déjà il y a quelque temps, serait gardé secret.

"Si tel est le cas, il s'agit d'une extorsion très grave", a dit M. Laberge.

Et c'est pourquoi la FTQ, afin que la lumière soit faite sur cette affaire, a sommé le gouvernement Bourassa de rendre public le rapport Saulnier dans les plus brefs délais.

La subvention faite à United Air-

craft, explique le président de la FTQ, a été prise "dans la poche des contribuables québécois". C'est pourquoi il s'explique mal pourquoi le gouvernement Bourassa, après avoir demandé à M. Saulnier de faire enquête sur l'utilisation de la subvention, cache le rapport de cette enquête depuis plusieurs semaines.

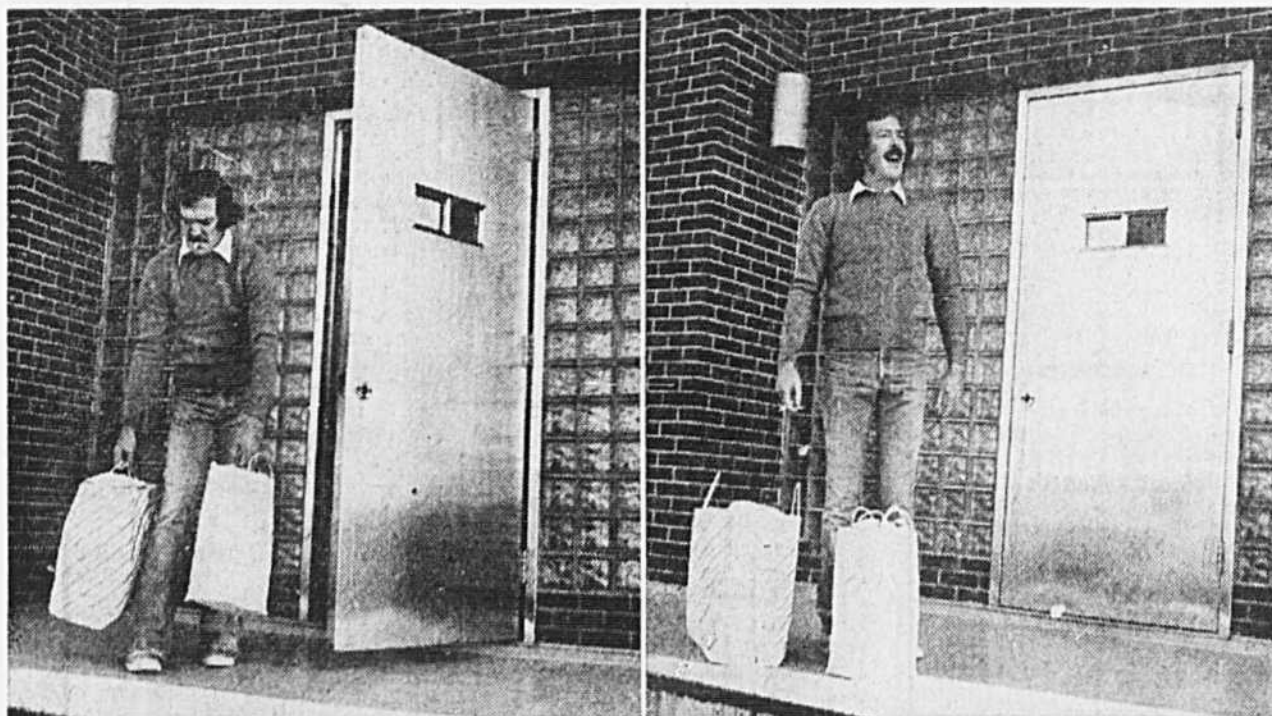
"Cette discrétion du gouvernement Bourassa s'expliquerait-elle par le fait que la United Aircraft s'est moquée ouvertement des lois et des contribu-

bles québécois? Nous croyons qu'il est d'intérêt public que cette affaire soit éclaircie et c'est la responsabilité du gouvernement de le faire."

M. Laberge, par ailleurs, a réclamé du gouvernement d'Ottawa de créer une enquête semblable sur l'utilisation des subventions fédérales par la United Aircraft et, évidemment, d'en publier les résultats.

Par ailleurs, le Comité d'appui inter-syndical de la Rive sud a convoqué

Voir RAPPORT, page A 6



photos Réal St-Jean, LA PRESSE

"A l'ombre" depuis quatre mois, Robert Lemieux a retrouvé hier sa liberté.

"Maudit qui fait beau!"

par Conrad BERNIER

C'est là le cri du coeur qu'a lancé spontanément l'avocat Robert Lemieux à sa sortie de la prison de St-Hyacinthe, vers 9 h, hier matin, alors que ses deux enfants, Christiane, 6 ans, et Philippe, 7 ans, bondissaient, délirants, dans sa direction en criant: "Papa!", pour finalement sauter dans ses bras et s'y recroqueviller amoureusement.

"C'est long la prison", ne cesse de répéter la petite Christiane qui, au dire de sa grand-mère, s'est inquiétée quotidiennement, depuis le 26 juin dernier, de ce que pouvait être le régime alimentaire de son père derrière les barreaux.

"C'est long la prison, lui répond son père, mais y fait beau en maudit à Voir MAUDIT, page A 6

Marchand aux Goncourt :
L'option fédéraliste
est toujours exaltante

par Cyrille FELTEAU

Ce n'est pas en s'isolant derrière une "Ligne Maginot" de leur fabrication que les Québécois de langue française sauveront leur identité, leur culture et leur langue. Bien au contraire. Recroquevillés ainsi sur eux-mêmes, ils seront plus vulnérables encore face aux influences extérieures, surtout celle des Etats-Unis. Pour nous, Canadiens de langue française, la vie sur ce continent, dans ce pays immense a toujours constitué un défi que nous devons relever chaque jour par une lutte incessante.

Il y a parmi nous des esprits chagrins qui croient que nous régressons. Je ne suis pas de ceux-là, car je suis convaincu qu'au cours des dernières années surtout, nous avons accompli des progrès énormes au Canada dans les domaines social, politique, économique et culturel. L'option d'engagement fédéraliste que j'ai prise il y a près de dix ans avec Pierre Elliott Trudeau, Gérard Pelletier et d'autres francophones s'est révélée positive et très fructueuse. Elle était et demeure exaltante. Ce qui a pu apparaître comme un rêve impossible se transforme peu à peu chaque jour en une réalité avec laquelle tout le pays doit compter maintenant.

C'est sur cette note résolument optimiste que Jean Marchand, ministre fédéral des Transports, terminait hier une courte allocution à l'adresse des membres de l'Académie Goncourt, à l'issue d'un déjeuner qui leur était offert par le gouvernement canadien à Rideau Gate. En l'absence du premier ministre, M. Trudeau, en voyage officiel en Europe, M. Marchand et M. Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, recevaient les académiciens invités au pays par M. Roger Lemelin, président et éditeur de LA PRESSE, et membre canadien de la Compagnie.

Présenté par M. Lemelin, M. Marchand, dans un discours impromptu donné sur le ton de la conversation amicale, présenta à ses auditeurs une véritable "leçon de choses" sur le Canada. "En 1974, en pleine ère des communications, dit-il, ce pays immense, divers et multiforme demeure très peu connu. Nous ne sommes pas un pays, mais quatre, cinq, peut-être plus. La grande difficulté du gouvernement, au Canada, c'est de réduire dans la mesure du possible les tensions, les tiraillements qui se font jour entre des régions aux intérêts divergents."

Des historiens ont déjà dit que l'existence continue du Canada constituait un défi posé à l'homme par la géographie et par l'histoire. Les Français et leurs descendants, les Canadiens de langue française ont ouvert ce continent à la civilisation. Nous avons aussi joué un rôle capital dans la formation de ce pays, que nous pourrions sans doute briser si nous nous en retirions brusquement. Mais pourquoi maintenant, avec des forces et des moyens décuplés, serions-nous moins ambitieux que nos ancêtres? Au Canada comme sur la frontière franco-allemande, les Lignes Maginot n'ont jamais rien protégé.

Notre avenir dans ce pays sera celui que nous réaliserons nous-mêmes, de nos propres mains, en suivant la ligne de notre génie propre, qui est fait d'audace, d'invention, d'imagination. Chose certaine, nous devons adapter au continent nord-américain les qualités propres au génie français. Tout en demeurant français dans l'âme, nous devons nous forger une nouvelle identité qui se révèle d'ailleurs dans notre littérature, nos chansons, notre théâtre, etc. Tout cela, certes, ne se fera pas un jour, à l'instar de Paris. Ce sera une œuvre de patience, une longue gestation. Mais pour qui fait confiance à la vie, l'entreprise et la perspective sont exaltantes."

Répondant à l'exposé de M. Marchand, M. Armand Lanoux, secrétaire de l'Académie Goncourt, rappela que lui et ses collègues n'avaient pas traversé l'Atlantique pour venir imposer ni même offrir ici une langue, une culture, mais bien les partager fraternellement, les enrichir mutuellement par la communication avec ceux qui croient aux mêmes valeurs de civilisation. "Nous portons peut-être ensemble un immense rêve prématuré, déclara-t-il, mais j'ai pleine confiance qu'ensemble nous marchons vers la lumière, qui se confond à nos yeux avec une confédération culturelle."

Cette première rencontre des académiciens Goncourt avec les dirigeants francophones fédéraux se déroula dans une atmosphère de gaieté, de sympathie et de chaude intimité. En fin d'après-midi, ils prenaient contact au cours d'un cocktail, avec une centaine d'invités de l'ambassade de France. En soirée, le gouverneur général et Mme Jules Léger donnaient un dîner en leur honneur.

Lemelin répond à André Langevin

A la suite des accusations de paternalisme et de colonialisme portées contre l'Académie Goncourt par l'écrivain québécois André Langevin, auteur de "Une chaîne dans le parc" et rapportées dans notre édition de mardi, LA PRESSE publie aujourd'hui une mise au point de M. Roger Lemelin, membre canadien de l'Académie qui avait parrainé ce roman auprès de ses collègues :

"C'est avec stupéfaction que j'ai lu les propos de M. André Langevin concernant le Prix Goncourt. Les membres de l'Académie qui sont actuellement nos invités en sont plus que restés perplexes: ils en ont été profondément attristés. "Car la déclaration de M. Langevin contient des accros à la vérité qu'il est de mon devoir de relever. Avec l'accord de M. Langevin j'ai parrainé, dès qu'il fut paru, son roman "Une chaîne dans le parc" auprès de mes collègues de l'Académie. Cet accord de M. Langevin s'est traduit ensuite par une certaine insistance de sa part. Il fallait faire vite. Le roman est paru en septembre. C'est moi qui ai fait parvenir par avion les dix exemplaires à Paris. C'est M. Armand

Lanoux, le secrétaire de l'Académie qui les a dédouanés et qui a incité tous les académiciens en priorité à lire "Une chaîne dans le parc". Une semaine plus tard la majorité des académiciens l'avaient lu et très aimé en dépit du nombre considérable de romans qui leur sont soumis. Son roman a été aussi porté à l'attention de mes collègues membres étrangers de l'Académie Goncourt, M. Georges Sion, de l'Académie Royale de Belgique, M. Starobinsky, de Suisse, et le poète président Senghor, du Sénégal.

"Monsieur Langevin a eu des démêlés avec ses éditeurs français mais l'Académie n'a rien eu à y voir. Les membres Goncourt sont des créateurs qui, par le Goncourt, honorent un confrère.

"Lundi cette semaine, lors d'une séance spéciale, les membres de l'Académie Goncourt, après une longue délibération à laquelle j'ai participé à titre de membre canadien, ont retenu dix finalistes, dont trois Canadiens, André Langevin, Roger Fournier et Jacques Folch-Ribas. Sans dévoiler de secret, je puis dire que M. Langevin et M. Folch-Ribas ont obtenu un nombre



M. Roger LEMELIN

de voix enthousiastes qui devraient inquiéter les plus sérieux candidats français. Déjà, après ce vote, les noms de Langevin et Folch-Ribas circulent dans tous les milieux littéraires français.

"Je ne voudrais pas que les Goncourt croient que les déclarations étonnantes de M. Langevin sont une stratégie pour acculer les membres du Goncourt au pied du mur. Depuis trois quarts de siècle, ils en ont vu d'autres. Il ne faudrait pas, connaissant la sensibilité et l'intransigeance de M. Langevin, qu'on l'identifie à ce romancier français, candidat au Prix Goncourt, qui criait à la cantonnade: "Je refuse le Goncourt même si je ne l'ai pas".

"Ceci étant dit, son très beau roman "Une chaîne dans le parc" reste dans le peloton de tête car les membres du Goncourt qui ont à juger les livres et non les hommes n'accordent que l'importance qu'il mérite à ce curieux incident de parcours. Ils sont d'accord avec cette mise au point."

ROGER LEMELIN
Membre canadien
de l'Académie Goncourt

"Les Goncourt chez nous,
une certaine imposture"

Victor-Lévy Beaulieu — Léandre Bergeron

Monsieur Roger Lemelin
Editeur, membre
de l'Académie Goncourt
La Presse

Cher Monsieur Lemelin,
Nous avons bien reçu votre carton par lequel vous nous invitez à déjeuner ce jour en votre compagnie et celle des Messieurs de Goncourt. Inutile de vous dire que nous ne serons pas là à midi, ni en tant qu'auteurs ni en tant qu'éditeurs. Peut-être même savez-vous pourquoi mais sans doute n'est-il pas mauvais de vous le répéter, ne serait-ce que pour vous rappeler certaines petites choses, notamment cette espèce d'imposture que constitue la venue chez nous de ces messieurs de Goncourt, patronnés par votre maison d'édition, le maire Jean Drapeau, le premier ministre du Québec, Jean Marchand, Marc Lalonde et Lise Payette, joyeuse tribu de ventres pleins, un peu à l'image du cuisinier des Messieurs de Goncourt, oeuvrant dans la cave du Ritz-Carlton, hôtel

à Paris, canadien à Ottawa, nixonien avec Nixon, chinois chez Mao et chilien fasciste avec Pinochet.

Que des auteurs et des éditeurs d'ici se laissent prendre par ça n'a pas de quoi étonner. On sait qu'il y a des écrivains québécois et indépendantistes qui publient aux éditions La Presse, aveuglés par vos boutons de manchettes en or, votre grosse voiture et votre goût très fin pour les vins français. On sait ça parce qu'on sait aussi que les grosses légumes attirent les petites, qu'il y a l'ambition, le Prix de l'éditeur de La Presse (qui est arrivé, ô coïncidence! en même temps que ces Messieurs de Goncourt) et tout le miroitement des faux diamants du Canada.

Mais nous, on marche pas. Que le fédéralisme soit rentable à ces Messieurs de Goncourt, grand bien leur fasse: ils n'auront jamais moins que le ventre plein de toute façon.

Mais nous, ça nous écoëure, cette imposture, parce que ça ravalait la cul-



Victor-Lévy BEAULIEU



Léandre BERGERON

pour prolétaires mais haut-lieu de la culture canadienne.

Nous avons de bonnes raisons, en tant qu'auteurs et en tant qu'éditeurs, pour ne pas nous associer au concert publicitaire de La Presse sur la visite des Messieurs de Goncourt dont les idées sur la culture et la nation québécoise sont pour le moins sujettes à caution. Que Monsieur Lanoux boive comme du petit lait les propos ridicules du maire Drapeau sur la langue québécoise; que les chastes Messieurs de Goncourt se fassent flatter la bédaine par ce pauvre Jean Marchand et ce vague croque-mort qu'est Marc Lalonde; que Roger Lemelin amène tout ce beau monde sur le belvédère du Mont-Royal, voilà qui confirme ce que nous pensions: ces Messieurs de Goncourt sont venus faire du tourisme, le français étant mal porté depuis quelques années, payant peu. Aussi ces Messieurs de Goncourt, reprenant une vieille idée de l'Eglise catholique, ont-ils décidé de descendre dans la rue, avec les minables.

D'abord les Belges et maintenant les Québécois. Mais le goût est le même: aussi bien en Belgique qu'au Québec, ce sont les rois-nègres qu'on visite. Ça va de soi quand on a les idées de ces Messieurs de Goncourt: la littérature, c'est une affaire de grosses poches, et les grosses poches d'ici sont pas loin du pouvoir, entre le garde-manger de l'Etat et l'éditeur de La Presse. Et le pouvoir ici, c'est dans le fédéralisme qu'on le retrouve. C'est pas un hasard si Monsieur Trudeau est en France en même temps. Les p'tits pois à la française, Monsieur Trudeau connaît ça, serpent jusque dans le fond de l'oeil: francophile

ture et l'écriture à un bon gros jeu pour bourgeois repus. C'est pas pour rien que Monsieur Lanoux parlera tantôt des écrivains québécois qui forment "une brochette sans pareille". La brochette, c'est aussi bien connu, c'est fait pour être mangé. Nous y tenons pas, même pas sous le signe frauduleux de la francophonie. Nous autres, avant même d'être écrivains et éditeurs, nous sommes Québécois, engagés dans une lutte de libération nationale. C'est d'ailleurs pour ça que nous sommes écrivains et éditeurs. Parce que nous sommes Québécois et que nous en avons plein la casquette qu'on essaie de nous voler même ça. Bien sûr, vos chers Messieurs de Goncourt ne venaient pas ici pour parler de culture ni de politique, seulement pour la langue française. Le fait est qu'ils l'ont bien pendue, juste assez pour qu'ils s'étouffent avec. Et ce sera bien. Quant à nous, nous avons autre chose à faire: le pays québécois. C'est très loin des Messieurs de Goncourt, on le savait aussi.

Mais pour la dernière fois espérons-nous, ces Messieurs de Goncourt l'ont bien dit, entourés de cuisses de grenouilles et de têtes de veau farcies. Dommage qu'ils ne soient pas venus le 31 octobre: ils auraient pu ajouter la citrouille à leur menu.

Victor-Lévy BEAULIEU,
Ecrivain,
Directeur des Editions
de l'Aurore.
Léandre BERGERON,
Ecrivain,
Directeur des Editions
Québécoises et des
Editions de l'Aurore

LA METEO

Une crête de haute pression s'intensifiera sur la province au cours des prochaines heures, et tout le Québec connaîtra un temps clair avec des températures pres de la normale aujourd'hui, mais la nuit sera plutôt fraîche. Par contre, en fin de journée, un système frontal venant du nord-ouest aura pour effet de causer des nuages à l'ouest de la province à partir de l'après-midi pour progresser vers l'est après. Des précipitations seront rapportées, surtout sur le nord du Québec, mais peut-être aussi au sud de Montréal, en soirée.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 30 — Maximum : 55 Généralement ensoleillé	Nuageux avec averses

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	30	50	Nuage, poss. d'averses	Nuageux avec averses
Outaouais	30	55	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Laurentides	30	50	Nuage, poss. d'averses	Nuageux avec averses
Cantons de l'Est	30	55	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Québec	30	55	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Rimouski	30	45	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Lac-Saint-Jean	30	50	Nuage, poss. d'averses	Nuageux avec averses
Baie-Comeau	30	45	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Sept-Îles	30	45	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses
Gaspé	30	45	Gén. ensoleillé	Nuageux avec averses

au Canada

	AUJOURD'HUI		Min.	Max.
Colombie-ritannique	Ensoleillé	Vancouver	40	55
Alberta	—	Edmonton	—	—
Saskatchewan	Clair	Régina	30	60
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	35	55
Ontario	Nuageux	Toronto	35	55
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Frédéricton	25	45
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	25	45
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	25	45
Terre-Neuve	Pluie	Saint-Jean	35	45

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	43	63	Chicago	53	68
Washington	45	65	San Francisco	55	65
Boston	37	59	Los Angeles	62	70
Nouv. Orléans	—	—	Miami	72	82

Vers les capitales

Paris	—	43	Moscou	—	45	Hong Kong	—	70
Londres	—	50	Stockholm	—	41	Lisbonne	—	57
Rome	—	55	Tokyo	—	61	Sydney	—	61
Berlin	—	45	Athènes	—	77	Tunis	—	79
Amsterdam	—	52	Casablanca	—	64	Vienne	—	43

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courtier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15	874-7070
Lundi au vendredi	\$1.00	874-7030
Samedi seulement	0.35	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		874-7383
par porteur:	13 26 52	
Lundi au samedi	\$13.80 \$27.60 \$55.20	
Lundi au vendredi	12.00 24.00 48.00	
Samedi seulement*	9.10 18.20 36.40	
par courrier:		
Lundi au samedi	\$26.00 \$52.00 \$104.00	
Lundi au vendredi	19.50 39.00 78.00	
Samedi seulement	9.10 18.20 36.40	
* Minimum de 26 semaines		
Côte-Nord, par avion,	0.40	
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h).		
874-6911		
INFORMATION GENERALE		874-7272
REDACTION		874-7070
EDITORIAL		874-7030
PROMOTION		874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL		874-7383
PETITES ANNONCES		874-7111
Commandes		du lundi au vendredi: 9h à 17h
Pour changer ou annuler		874-7205
		du lundi au vendredi: 9h à 16:30h
GRANDES ANNONCES		874-7300
Détailants		874-7306
National, Télé-Presse, Vacances, voyages		874-7320
Carrières et professions, nominations		874-6892
COMPTABILITE		874-6901
Grandes annonces		
Petites annonces		

Avant d'acheter, demandez nos prix et conditions.

PLUS DE 20 ANS D'EXPERIENCE

Démonstration et estimation gratuites sans obligation, le jour et le soir.

Fenêtres, portes, auvents, revêtement en aluminium.

ALSCO INC. (1974)

1530 est, BEAUBIEN, Montreal → 279-8551

1143 boul. DECARIE, St-Laurent → 744-6457

• QUEBEC: 2070, rue Brandy Tel.: 681-0089 • TROIS-RIVIERES Tel.: 375-7321

• OTTAWA: 206, rue Main 236-0734 • SHERBROOKE: 465, rue Papineau 567-5122

LIQUIDATION

UNE SÉLECTION FORMIDABLE DE PEINTURES À L'HUILE ORIGINALES

À ÊTRE LIQUIDÉES EN 3 JOURS

AUJOURD'HUI	DEMAIN	SAMEDI
9h a.m. - 9h p.m.	9h a.m. - 9h p.m.	9h a.m. - 5h p.m.

Paysages canadiens et européens, marines, scènes de Montréal, natures mortes, scènes d'automne et d'hiver dans les Laurentides et des Cantons de l'Est, nus, abstraits, portraits, etc., etc.

Grandeurs de 8" x 10" à 24" x 48", toutes élégamment encadrées.

\$35. (Ord. 190.)	\$60. (Ord. 1150.)	\$85. (Ord. 1250.)	\$100. (Ord. 1300.)	\$125. (Ord. 1375.)	\$150. (Ord. 1475.)
----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION UNIQUE POUR UN EXCELLENT INVESTISSEMENT

master charge

CHEQUES PERSONNELS ACCEPTÉS

CHARGE

RENDEZ-VOUS AUX ENTREPÔTS DE LA GALERIE ROYALE

SUITE 503 au 5e ÉTAGE

1420 ouest, rue Sherbrooke (coin Bishop) Tel.: 845-4677

Pompiers: ça ressemble à une grève totale

par Jean-Paul CHARBONNEAU

La Ville de Montréal était menacée ce matin par une grève totale de ses 2.400 pompiers après que les quelque 475 pompiers du quart de travail d'hier soir eurent refusé de se présenter au travail, en faisant savoir qu'ils étaient tous malades.

Ce geste collectif a obligé hier soir le directeur du service d'incendie de Montréal, M. René Plaisance, à demander aux pompiers du jour de demeurer à leurs postes pour le prochain quart de 14 heures.

On ignorait ce matin si les pompiers attendus au travail viendraient prendre normalement la relève ou si le directeur Plaisance serait forcé de retenir à leurs postes les pompiers qui ont déjà rempli deux quarts de travail successifs.

C'est peu après 4 h 30 hier après-

midi, que les pompiers ont commencé à téléphoner à leur caserne respective pour annoncer qu'ils étaient souffrants.

Dans les milieux syndicaux, on attribue cette maladie à la tension qui persiste chez les pompiers depuis plusieurs mois.

Le Premier ministre

Par ailleurs, le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, a déclaré que ses 2.400 collègues estiment qu'ils n'ont pas eu justice dans le conflit avec les autorités municipales.

"Ils trouvent cela surprenant, dit-il, que le premier ministre Robert Bourassa n'intervienne pas dans ce conflit qui n'a pas encore été marqué d'illégalité.

"M. Bourassa peut trouver une solution qui mettra fin au conflit. Sa responsabilité n'est-elle pas de préserver la sécurité publique?", d'ajouter le président de l'APM.

M. L'Abbé, qui rencontrait des journalistes, a également fait mention qu'à plusieurs reprises les pompiers avaient parlé de grève, mais que cette suggestion avait été refusée constamment par les dirigeants syndicaux.

Comme l'annonçait hier LA PRESSE, les pompiers demandent également la démission du directeur Plaisance. Une pétition à cet effet a commencé à circuler dans les casernes.

Ils demandent en outre au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, d'instituer une enquête sur les agisse-

ments provocateurs et sur le harcèlement par des membres de l'état-major du service d'incendie.

Relativement à l'assemblée des pompiers tenue à huis clos, le président de l'APM a dit que cette rencontre avait été orageuse.

Début de l'enquête du commissaire aux incendies

Par ailleurs, c'est hier que s'est ouverte l'enquête du commissaire aux incendies relativement aux incendies qui se sont déclarés dans différentes casernes depuis le début du conflit.

La première journée de cette enquête devant le commissaire John McDougall a été consacrée à l'incendie survenu, le 8 octobre, à la caserne no 20, au 181 ouest, rue Craig.

Un enquêteur-pompier, dont le bureau est situé au troisième étage de

l'immeuble touché par les flammes, a déclaré qu'il avait été averti par un policier que le feu était pris à l'étage au-dessous.

M. André Dufort a ajouté qu'il était alors descendu, avec son compagnon, au rez-de-chaussée. Par la suite, il a expliqué qu'il était retourné au troisième étage chercher ses effets personnels et aider un chef de division à éteindre un début d'incendie dans le bureau du Commissaire, se trouvant à proximité.

Criminel ou accidentel

"Après, dit-il, je suis allé au deuxième, où se trouvait alors un membre de l'escouade des incendies criminels de la police de la CUM, accompagné d'un autre détective de la Sureté no 4. J'ai conclu que c'était lui qui allait faire enquête."

— Mais pourquoi n'avez-vous pas fait enquête? C'est votre travail, de lui demander le procureur de la couronne, Me Fernand Côté.

— Je fais enquête lorsqu'on me le demande. Quand il y a déjà des membres de l'escouade des incendies criminels, je ne fais rien, de répondre M. Dufort.

— D'après vous, quelle est l'origine de l'incendie, d'ajouter Me Côté.

— Le feu aurait pris naissance près d'un lit, de dire le pompier-enquêteur.

— Quelle est la cause, d'après vous, de retorque le procureur du ministère public.

— Le feu a pris naissance soit accidentellement ou par incendiat, de répondre le témoin.

L'enquête du commissaire McDougall a été ajournée au 6 novembre.

Des grenades olive avaient été laissées sans surveillance

par Richard CHARTIER
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Une boîte de bois

devenue boîte de carton. Et 19 grenades olive qui ne sont plus que 13...



Le capitaine Jean-Claude Giroux donnait une leçon d'identification de munitions lorsqu'une détonation de grenade a tué six cadets, dans une baraque de la base de Valcartier.

Voilà en résumé le mystère qui entoure la mort de six cadets par l'explosion d'une grenade, le 30 juillet dernier, à la base militaire de Valcartier.

Car maintenant, il y a un mystère. Pour le coroner J.-Armand Drouin, qui a mis fin à son enquête hier, les témoignages entendus sont loin d'être concluants et le verdict qu'il a annoncé pour le 16 décembre prochain risque d'être difficile à rendre.

Dans son témoignage, le capitaine Jean-Claude Giroux a indiqué qu'à sa connaissance, la boîte de grenades factices qui se trouvait dans la baraque au moment de la détonation ne contenait pas de grenade olive.

Cette affirmation est venue contredire le témoignage du cadet Michel Cloutier, qui affirmait avoir vu le capitaine remettre une grenade olive à un cadet qui prenait part à la leçon d'identification de munitions diverses.

J'aurais réagi

"Je passais moi-même les items aux cadets, a expliqué Giroux. J'examinais chacun des obus avant de les faire circuler. Je m'assurais qu'il s'agissait bien de munitions factices. Si j'avais vu une grenade olive, j'aurais réagi, je ne l'aurais pas laissée circuler."

Répondant aux questions du procureur de la Couronne, Me François Tremblay, le militaire a indiqué que la boîte contenant les munitions factices n'était qu'à moitié vide au moment de l'explosion.

Giroux étant le seul, en principe, à avoir accès à cette boîte, cela indiquait que toutes les grenades qui se trouvaient dans la baraque au moment de l'explosion n'avaient pas passé entre ses mains.

Pourtant, avant-hier huit cadets ont affirmé avoir tenu entre leurs mains une grenade olive (seules les bleues étant factices). L'assistant de Giroux, le soldat Claude Pelletier, a également fait cette affirmation.

A cet égard, le capitaine Giroux a déclaré qu'il avait appris qu'une grenade olive avait circulé dans la salle à sa sortie de l'hôpital où il fut traité pendant dix jours pour

une perforation pulmonaire subie lors de l'explosion.

Deux possibilités

Devant l'évidence de la présence d'une grenade olive dans la baraque, le capitaine Giroux voit toutefois deux possibilités: un cadet a introduit lui-même la grenade dans la baraque; ou la grenade se trouvait effectivement dans la boîte des munitions factices. Si cette seconde possibilité correspondait à la vérité, alors il pourrait y avoir deux explications: la grenade olive aurait été sortie de la boîte par un cadet agissant à l'insu de Giroux; ou Giroux l'aurait lui-même sortie de la boîte et, faisant l'erreur de ne pas identifier l'engin correctement, l'aurait fait circuler.

D'autres faits — qui tendent indirectement à expliquer la présence d'une grenade olive dans la baraque — ont été portés hier à la connaissance du coroner Drouin.

Le 13 juillet, en effet, 19 grenades contenues dans une caisse de bois sont placées à bord d'une camionnette à la suite d'un exercice de tir. Le chauffeur, qui doit les remettre au dépôt, s'en va diner et oublie de compléter le transport de la dangereuse cargaison. Le lendemain, constatant son oubli, il se bâte à la porte verrouillée du dépôt et demande à un concierge de lui ouvrir la porte d'un autre bâtiment, où il entrepose non pas une caisse de bois contenant 19 grenades, mais une boîte de carton contenant 13 grenades! Il ne se rend pas compte de cette substitution. Entre-temps, les grenades ont passé plus d'une journée sans surveillance dans la camionnette, qui contenait également la boîte de munitions factices destinées aux leçons d'identification que les cadets allaient recevoir par la suite.

Puis, le chauffeur et le concierge partent en vacances. Ce n'est qu'au lendemain de la tragédie, soit le 30 juillet, qu'une vérification de la boîte et de son dangereux contenu permet de constater la troublante substitution.

La boîte de bois a disparu ainsi qu'une grenade...

Personne, jusqu'ici, n'a pu expliquer cette substitution. Et personne, semble-t-il, ne pourra jamais expliquer comment la grenade manquante est parvenue dans une baraque où des cadets apprenaient à identifier différentes sortes de munitions.

Le cautionnement de Cotroni est fixé à \$1.5 million

par Michel AUGER

Une des têtes d'affiche du crime organisé, Frank Cotroni, 42 ans, a été formellement accusé hier, à New York, de complot et de trafic de cocaïne, d'une valeur marchande de plus de \$1 million, et le juge a permis sa libération en attendant le procès moyennant un dépôt comptant d'une somme de \$1.500.000.

Toutefois, il semble peu probable, d'après les policiers américains, que ce cautionnement puisse être fourni avant l'ouverture du procès le 18 novembre prochain devant la cour fédérale du district de New York, vu les autres conditions imposées par le juge Jacob Mishler.

Cotroni, qui était détenu depuis le 3 novembre l'an dernier, contestait depuis, la demande d'extradition du gouvernement américain.

Hier, dans un jugement unanime, la Cour suprême du pays a confirmé les décisions des tribunaux inférieurs en réaffirmant que le délit de complot était bel et bien contenu dans le traité d'extradition entre les USA et le Canada.

Assitôt que la décision finale fut connue, deux policiers de l'Administration fédérale des drogues américaines et deux policiers de la GRC sont allés cueillir Cotroni à Parthenais pour l'amener discrètement à Dorval.

Pas d'avocat

A peine débarqué de l'avion à New York, le détenu a été traduit en cour. Toutefois, comme aucun procureur ne représentait l'accusé, le juge Mishler a remis au 21 octobre l'enregistrement des plaidoyers. Le juge a consenti à ce que le dossier soit ramené devant lui la semaine prochaine afin que Cotroni puisse retenir les services d'un procureur après discussion avec son avocat de Montréal.

Le procureur du gouvernement amé-

ricain, Me Thomas Puccio, qui avait insisté auprès du tribunal pour que le cautionnement soit très élevé a déclaré, hier soir, lors d'une conversation téléphonique, qu'il avait fait cette demande à cause de l'importance de Cotroni au sein du crime organisé et surtout assurer sa présence au procès.

Me Puccio a également fait remarquer que le juge avait consenti un cautionnement à la condition expresse que le plein montant soit déposé comptant et aussi que ceux qui fourniraient cette somme devront déclarer sous serment d'où elle provient.

Dix jours

"C'est une disposition qui a montré son efficacité jusqu'à maintenant dans les cas de poursuites contre les membres du crime organisé", a dit Me Puccio.

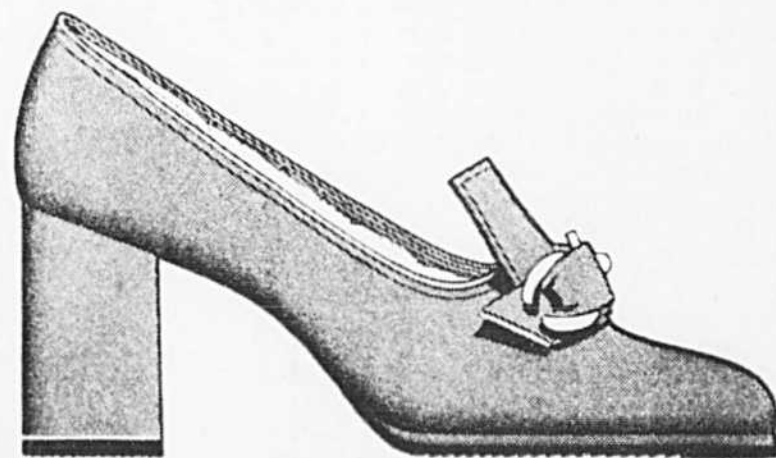
Le procès de Cotroni et des cinq autres individus accusés d'importation d'une vingtaine de livres de cocaïne devrait durer une dizaine de jours, d'après les policiers américains.

Deux autres canadiens sont également accusés dans cette affaire. Il s'agit de Frank Dasté et de Guido Orsini qui sont tous deux déjà emprisonnés pour trafic de stupéfiants.

Dasté a écoppé de vingt ans de prison, il y a deux ans, à Newark, au New-Jersey, tandis qu'Orsini, un ancien impresario local, a été condamné à Montréal, en juillet dernier, à une très longue peine d'emprisonnement pour sa participation à un réseau international de distribution d'héroïne et l'importation au pays d'une douzaine de livres de ce stupéfiant.

Ce complot mis à jour à la suite d'une longue enquête de la Gendarmerie royale du Canada et leurs collègues américains se serait déroulé en 1971 entre Acapulco, au Mexique, New York et Montréal.

pour réchauffer
l'automne...



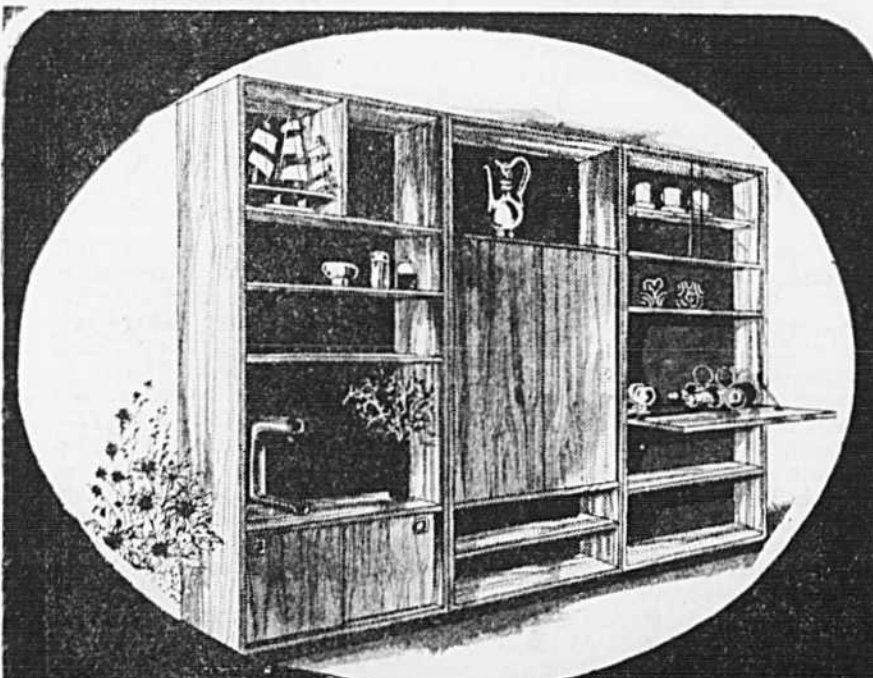
Escarpin fourré en daim.
Talon bottier. Semelle antidérapante. Empi-
gne à patte relevable ornée d'une boucle
dorée.

\$29⁹⁵



F.X. LA SALLE

GALERIES D'ANJOU - CARREFOUR LAVAL



MEUBLES EN TECK ET PALISSANDRE

par ELITE

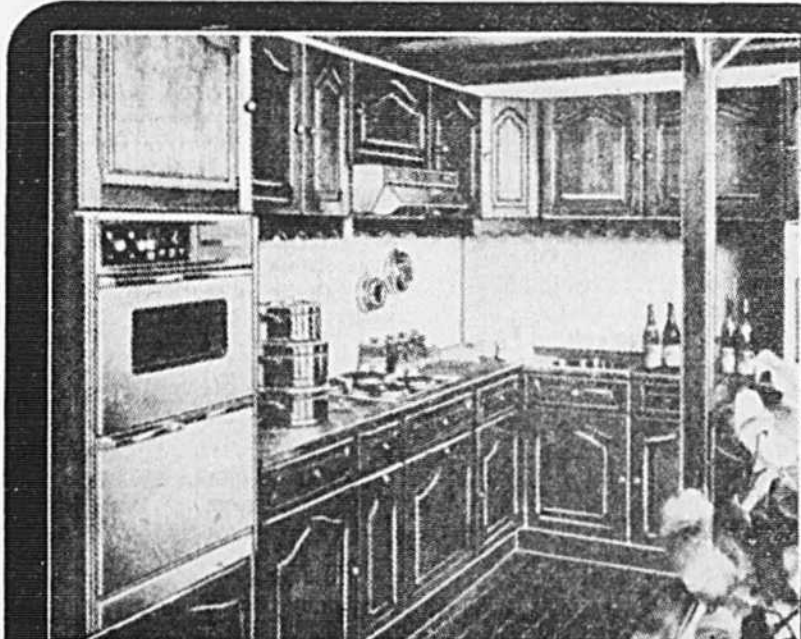
DIRECTEMENT DE LA SALLE DE
MONTRE DU MANUFACTURIER

Achetez
au gros + 15%

BONDI

5610 rue PARE
OUEST DE DECARIE
735-6122

EN SEMAINE 10 — 5 pm
VENDREDI 10 — 9 pm
SAMEDI 10 — 5 pm



Tout pour le confort de la cuisine

1er fabricant de meubles modulaires d'une technique d'avant-garde



TECNA
Technique Internationale de la Cuisine

1215 Tellier, St-Vincent-de-Paul, Laval

321-9622

321-1092

661-3931

661-3931

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

MARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Délivrons-les de l'enfer!

Uniquement au Québec, ils sont 1.800 par année; 1.800 enfants maltraités, frappés, sous-alimentés, déshydratés. A lui seul, Montréal en totalise 750.

La vue d'un seul de ces enfants vous ferait fondre le cœur de pitié et pourrait même vous faire vomir. Imaginez-les, tous ensemble... Insoutenable! Et pourtant, notre société ne fait à peu près rien pour eux.

Cette semaine, deux organismes ont tenté d'attirer l'attention du public sur le sort de cette petite minorité, une minorité encore et toujours très nombreuse, si l'on convient qu'un seul, c'est un de trop. L'Association des Femmes diplômées des universités (Montréal), en collaboration avec la Société de Criminologie, a organisé un colloque sur ce pénible sujet. De son côté, l'Association canadienne pour la Santé mentale (ACSM) a publié un volume: "La défense des droits de l'enfant". L'ACSM entend amorcer ainsi une campagne d'éducation populaire.

Tous ces organismes ont souligné le fait qu'on passe des années à former des spécialistes de diverses disciplines mais qu'on n'exige aucune préparation de ceux qui vont faire des enfants et qui auront la tâche délicate de les élever.

Le juge Marcel Trahan, de la Cour de Bien-être social, a fustigé ainsi notre comportement: "Car il est inutile, à notre époque, de faire de l'angélisme. On ne peut pas être le juge des enfants et défendre en même temps l'horrible hypocrisie de notre société qui se plaît à prétendre qu'il suffit d'engendrer ou de procréer un enfant pour être capable de l'élever." (Cette citation est tirée du livre de l'ACSM.)

Politique à tout

Un livre à scandale vient de paraître: "Police et politique au Québec". L'auteur, M. Guy Tardif, est docteur en criminologie et professeur à l'Université de Montréal. Le livre prend donc, d'une certaine façon, valeur de document. Si le tout est scandaleux, c'est à cause d'un bilan que constituent les aveux de 48 chefs de police du Québec, au sujet des relations qui les lient, ou les ont liés, avec des pouvoirs politiques locaux.

Un livre, fait par un auteur, à la suite d'une enquête privée, sans que l'on puisse vraiment identifier les situations, cela demeure fragile. Les conclusions à tirer doivent tenir compte de ce contexte. Dans l'hypothèse d'une possibilité de vérification des témoignages apportés, il faut alors reconnaître que notre police n'a rien pour inspirer confiance en certains endroits du Québec.

Consolation: la situation n'est pas absolument généralisée; et on ne sait pas où elle est vraiment aussi noire.

La force du document actuel vient surtout du bilan qui y est fait. Car on savait, ou on se doutait bien, que de nombreuses municipalités contrôlaient leur police au service d'intérêts qui ne concernent pas tous le bien commun. Autrement, on ne pouvait s'expliquer les agissements bizarres, isolés ou répétés, de certains agents. Dans les structures municipales actuelles, il est évident que le chef de police d'une petite ville n'a d'autorité que celle que le maire veut lui donner.

Le PQ et l'inflation

Le Parti québécois vient de faire connaître son projet (en six points) de lutte à l'inflation, qu'il tentera de faire partager et approuver par l'Assemblée nationale. On doit féliciter le PQ d'assumer son rôle d'opposition officielle et de s'attaquer au problème majeur de la population québécoise, qui est l'inflation. Le PQ a jusqu'ici dépensé trop de temps et d'énergie à se psychanalyser et à faire, sur la place publique, son numéro de strip-tease intellectuel. Il est réconfortant de voir que l'attitude léthargique du gouvernement concernant le problème fondamental de l'inflation sera contestée de façon méthodique à l'intérieur du Parlement.

Le premier point du projet péquiste est la hausse du salaire minimum, qui touche tous les petits salariés non syndiqués, les plus démunis devant l'inflation. Cette mesure est tout à fait justifiable. Mais il faut souligner qu'il est aussi important de faire appliquer la loi du salaire minimum que de hausser celui-ci. La légèreté des peines imposées aux contrevenants invite à violer la loi et est une façon d'établir comme barème du salaire minimum l'arbitraire des employeurs.

Le second point du projet qui consiste à permettre la renégociation des salaires pour les conventions collectives ne comportant pas de clause d'indexation, ou ce qui peut en tenir lieu, est aussi très justifiable. D'autant plus qu'un tel amendement au Code du travail éliminerait l'apreté des grèves illégales et leur prolongement inutile, en soumettant les parties à l'arbitrage obligatoire après 30 jours.

Le troisième point du projet qui étend l'indexation aux travailleurs, syndiqués ou non, soumis aux décrets sectoriels, est en quelque sorte un prolongement du point précédent. Cependant, le quatrième point du projet, qui comprend l'indexation des prix accordés aux producteurs laitiers sort du simple domaine des salaires. Cette mesure implique le développement d'une politique agricole globale. Or, le sixième point du projet péquiste qui demande la création d'une commission d'enquête sur l'alimentation ne peut ser-

Le mémoire des femmes universitaires insiste sur la nécessité de la recherche au Québec, dans ce secteur. Le Dr Bernard Méthot, pédiatre à l'hôpital Sainte-Justine, a jeté une lumière crue sur les valeurs qui nous gouvernent lorsqu'il a déclaré: "En tant que médecin, je n'ai pas un cent pour faire de la recherche. La SPCA vient de recevoir un don de \$150.000 pour sauver des chats et des chiens. Nous, ce ne sont que des enfants!"

Les femmes universitaires vont présenter, sous peu, un mémoire au ministère des Affaires sociales sur les enfants victimes de mauvais traitements. Le document comporte plusieurs recommandations très concrètes portant sur le dépistage des "personnes à risques élevés", sur la prévention, la formation aux responsabilités parentales, etc.

Sa principale proposition réside en la création d'un Bureau central de protection de l'enfance, comme il en existe en Alberta, depuis six mois. Un Bureau facile d'accès, qui recevrait les plaintes de mauvais traitements infligés aux enfants, d'où que proviennent ces plaintes. Il devra évidemment les vérifier. Il devra pouvoir agir, et agir rapidement.

Plusieurs participants ont insisté sur l'anonymat, pour les plaignants. La peur de représailles ou de poursuites légales transforme trop souvent en complices d'honnêtes gens que ces situations dramatiques révoltent.

Ces malheureuses petites victimes, muettes et impuissantes, témoignent contre notre inertie, notre indifférence ou notre inutile compassion. Délivrons-les de l'enfer!

Claire DUTRISAC

Comme il est plus facile de manier des incompetents que d'autres, il est plus tentant d'embaucher des sous-développés intellectuels. Mais voilà: au moins quarante-huit chefs de police ont manifesté leur lucidité. Ils ne sont ni des incompetents ni des êtres diminués: ils sont prisonniers de petites pérges légalisées. Ils sont les premières victimes du système.

La première réaction doit donc être de ne pas jeter la pierre à ceux qui ne sont que les instruments de fourbes honorables.

Deuxièmement, il faut qu'une enquête gouvernementale suive celle du professeur Tardif. Le premier ministre Robert Bourassa répète souvent son intention de purification du système: il lui faudra agir dans le secteur policier au plus tôt.

Enfin, il faut envisager des structures permettant l'autonomie du pouvoir policier face aux hommes politiques. Autrement, une enquête poussée ne servira qu'à salir des réputations pour ouvrir le chemin à des hommes plus habiles que les premiers.

On peut donc, d'une certaine façon, se réjouir de l'existence d'une structure montréalaise qu'il est souvent facile de critiquer: le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal. Rappelons-nous qu'il libère présentement le pouvoir policier du pouvoir politique local. Ce n'est pas un modèle, mais un exemple.

Jean-Guy DUBUC.

vir qu'à illustrer l'exploitation des producteurs agricoles par les intermédiaires de l'industrie alimentaire. Bien qu'une telle enquête soit utile pour déterminer les faiblesses du système actuel, la mesure urgente qui s'impose dans le domaine capital de l'alimentation, c'est l'établissement d'une véritable politique agricole.

Il faut donc convaincre les 95 pour cent de Québécois (les 5 p.c. restants sont en agriculture) qu'il est de leur intérêt d'assurer à leurs agriculteurs un revenu annuel équivalant à celui des travailleurs de l'industrie. Mais comme les prix des produits agricoles ne sauraient être trop élevés, à cause de leurs répercussions sur le budget familial des gagne-petit, la production agricole doit être subventionnée. Bref, le projet de lutte à l'inflation ne saurait se confiner à l'indexation des salaires, qui n'est en somme qu'un palliatif.

Le cinquième point du projet péquiste, qui consiste à indexer l'échelle des impôts afin que les revenus ne changent pas de catégories d'imposition s'ils ne font que suivre l'inflation, est tout à fait justifiable. D'autant plus que cette mesure est déjà en vigueur au fédéral. Cependant, toutes les économies que beaucoup de citoyens ont péniblement amassées pour leurs vieux jours, fondent à un rythme désespérément rapide sous l'effet de l'inflation. Or, le projet péquiste ne prévoit rien à ce sujet. Pas plus d'ailleurs qu'il ne prévoit de mesures pour lutter contre les causes et non seulement les symptômes du mal inflationniste.

Car l'inflation des prix est un ascenseur auquel l'indexation attache les salaires et les diverses sources de revenus. Mais le problème véritable, c'est d'arrêter l'ascenseur. Le PQ n'offre pas de solution à ce problème fondamental. Mais les économistes du parti devront finalement se prononcer s'ils ne veulent pas que leur réputation soit jugée surfaite. Le silence, en effet, est un voile qui cache plus d'incompétence que la compétence.

Ivan GUAY

QUI L'EU T CRU?

DES... COMMENT DITES-VOUS?
DES FIERS À BRAS... CHEZ MOI?
MON DIEU QUELLE HORREUR.



(Droits Réservés)

ce que pense LE LECTEUR

La publicité reflète fidèlement la société

Monsieur,

Nous avons pris connaissance d'une lettre adressée à l'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé, à Ottawa, par M. Jacques Sénécal, de Montréal, et publiée dans LA PRESSE du jeudi 3 octobre.

Nous constatons que M. Sénécal s'est joint à la multitude de gens qui, depuis les années 50, s'en sont pris à la publicité, non pour ce qu'elle est, mais peut-être pour ce qu'elle ne peut jamais être...

Paut-il tenir la publicité responsable si M. Sénécal n'est pas heureux et ne parvient pas à découvrir le bonheur autour de lui...?

La publicité ne déforme pas la véritable image de notre société actuelle, car la majorité de notre société aujourd'hui est fondamentalement — sinon complètement — heureuse. La publicité présente donc la véritable image de notre société... le bonheur.

Nous voyons souvent la publicité se faire réaliste, quand on nous demande de faire appel à la réalité. Vous avez vu des messages commandités présentant "des femmes ordinaires décharnées par la misère et des hommes fatigués par le travail" pour réclamer votre aide à l'oeuvre de charité de votre choix... Vous avez vu un enfant sale laissé à lui-même s'il s'agit d'organismes tels que les foyers nourriciers ou Oxfam... Vous avez vu des scènes de rues enfumées lorsque les médias locaux se font les porte-parole pour réclamer une ville plus propre... Vous avez vu des logements délabrés et des rivières polluées lorsque des organismes de bien-être ou de civisme ou les gouvernements municipal, provincial et fédéral emploient la publicité pour demander votre aide pour faire de ce pays et de ce monde un endroit meilleur ou il fait bon vivre.

En effet, la publicité montre un monde heureux et beau et persuade souvent l'homme à devenir un consommateur comme l'accuse M. Sénécal. Il y a trente ans, pour de semblables méfaits dont on tenait la publicité responsable, Sir Winston Churchill se sentit poussé à répondre: "La publicité entretient le pouvoir de consommation des humains. Elle présente à l'homme l'objectif d'un meilleur foyer, de

meilleurs vêtements et de meilleurs aliments pour lui et sa famille. Elle stimule l'effort individuel et une plus grande production." De même, Anastas Mikoyan parlant de la valeur de la publicité en URSS disait: "Elle donne aux gens des renseignements exacts au sujet des marchandises en vente, aide à créer de nouvelles demandes, cultive des goûts et des besoins nouveaux, favorise la vente de nouvelles sortes de marchandises..." John Burns, le père du mouvement travailliste en Angleterre disait que la tragédie des gens de la classe ouvrière c'était la pauvreté de leurs désirs. La publicité n'a pas à s'excuser d'encourager les ouvriers à désirer une vie moins pénible.

Hélas M. Sénécal, si vous ne buvez pas de bière, si vous ne vous rasez pas ou n'avez pas besoin de déodorant, si vous n'avez pas de voiture, n'achetez pas d'aliments ou ne désirez pas un nouveau réfrigérateur lorsque celui que vous avez ne fonctionne plus, bien sûr la publicité ne vous intéresse pas.

La publicité ne crée pas de "faux paradis", sauf ceux que vous imaginez. Bien au contraire.

Fondamentalement la publicité est un procédé de vente collectif, une manière de présenter des produits et des services au plus grand nombre de gens possible de la façon la plus économique. La publicité rejoint les gens qui désirent être atteints pour leur donner les renseignements sur l'existence ou l'amélioration d'une variété de produits... et ce pour une fraction de cent par message.

Nous pourrions facilement remplacer la publicité par la vente individuelle de personne à personne. Ainsi les mécontents pourraient être assaillis par des vendeurs particuliers, à leur foyer, à leur manufacture, dans les autobus ou le métro, dans leur voiture... environ huit millions de ceux-là par année... et se passer tout à fait de la publicité imprimée ou sur les ondes.

La publicité peut persuader un consommateur d'acheter un produit une fois — mais si le produit ne vaît pas au consommateur... s'il ne répond pas au motif initial pour lequel il a été acheté... s'il ne correspond pas à ce qu'en a dit la pu-

blicité ou le vendeur, jamais le consommateur ne l'achètera de nouveau.

Les consommateurs ne sont pas des fous... et les consommateurs c'est vous, c'est moi et c'est tout le monde.

Ceux qui critiquent la publicité nous servent toujours la même rengaine. Ils oublient cependant de lui donner un peu du crédit qu'elle mérite grandement...

Persone n'est forcé de lire, d'écouter ou de regarder un message publicitaire payé, si le produit offert ne l'intéresse pas; si le message ne lui plaît pas ou s'il a mieux à faire.

D'autre part, il peut écouter des centaines d'heures de divertissements et de programmes éducatifs pour le prix d'achat d'un poste de radio ou d'un téléviseur; il peut lire les nouvelles, les événements locaux ou mondiaux dans un journal quotidien ou hebdomadaire pour le prix d'une tasse de café et il peut souscrire à des journaux illustrés ou à des revues spécialisées pour moins du dixième de ce que serait leur coût — sans la publicité.

Les esprits chagrins ne regardent pas non plus à la valeur et à la qualité des produits que garantit la publicité. Aucune entreprise ayant dépensé une somme substantielle pour recruter le consommateur sur les avantages et les qualités d'un produit n'oserait réduire cette qualité.

M. Sénécal, les "persuasions clandestines, les hypocrisies et les chimères dissimulatoires" ne peuvent être créées par la publicité ni disparaître par l'abolition de la publicité. Et, M. Sénécal, si dans 2.000 ans, des extra-terrestres conquièrent la terre, inhabitée à la suite d'une catastrophe, ils prétendent peu d'attention aux bandes magnétoscopiques. Il est plus vraisemblable de penser qu'en découvrant des montagnes de bouteilles "non consignées" plutôt qu'imaginer que "nous avons connu une vie paradisiaque" ils pourraient déduire plus justement que nous avions bien soif...

Tancrède MARSIL,
Président
Agence de publicité
Media Ltée.

Fustigé un jour, acclamé le lendemain...

N.D.L.R. Un lecteur, M. Jean-Paul Nacé, 6372, rue St-Vallier, à Montréal, a fait parvenir deux lettres à l'éditeur de LA PRESSE, M. Roger Lemelin, concernant toutes deux l'éditorialiste Ivan Guay. En post-scriptum à sa dernière lettre, il nous demandait "comme preuve d'impartialité entre LA PRESSE et ses correspondants" de publier les deux lettres le même jour. Il nous fait plaisir d'acquiescer à son désir.

Monsieur Roger Lemelin,
Editeur.

Monsieur,

Voici deux extraits tirés de votre déclaration quant à l'orientation idéologique du journal LA PRESSE (Cf 9 déc. 72): "Le journal exige que ses journalistes soient des professionnels de la communication. (...) La Presse entend défendre ses journalistes dans l'honnête exercice de leur profession, compte tenu d'un impératif inaliénable: le droit du lecteur à une information complète."

Que vos journalistes possèdent l'entière liberté d'expression dans un esprit d'honnêteté intellectuelle, voilà, qui est bien; mais de là à fausser vilement la vérité, il y a une marge. L'éditorial du 4 octobre intitulé "Le Crédit social au pou-

voir" par Ivan Guay est un chef-d'oeuvre de bassesse intellectuelle.

Ivan Guay écrit: "L'impression de monnaie qui ne repose que sur le crédit de l'Etat est le principe fondamental du Crédit social." Cet énoncé est mensonger dans le cadre du système financier actuel parce que le crédit réel de la nation est outrepassé d'au moins 40% comme l'écrit lui-même Ivan Guay et est de plus rendu à jamais non remboursable par suite des intérêts déjà énormes que commandent ces milliards de crédit.

L'impression de monnaie qui ne repose que sur le crédit de la nation sera bénéfique en autant que ce principe soit appliqué dans les cadres mêmes inspirés par la philosophie du Crédit social tel que pensé par son auteur, T. H. Douglas. Encore faut-il l'avoir lu.

Je considère qu'Ivan Guay s'est moqué de votre déclaration de principe du 9 décembre 1972, l'éthique professionnelle du journalisme et par surcroît de l'intelligence de vos lecteurs.

Monsieur Roger Lemelin, au nom de l'idéologie de LA PRESSE, à vous la parole...

* * *

Monsieur Roger Lemelin,

Dans une lettre récente, j'ai attaqué Ivan Guay pour son éditorial

"Le Crédit social au pouvoir" (Cf. 4 oct.). Aujourd'hui, 10 octobre, je viens tout juste de terminer la lecture de son dernier éditorial intitulé "Doit-on étatiser United Aircraft?" En toute loyauté, je tiens à le féliciter chaleureusement pour son article. Voilà ce que j'appelle une dose concentrée de gros bon sens ou pour mieux dire une rectitude de pensée admirable parce que basée sur des principes qui ne trompent pas. Espérons au moins que les tenants de l'Etat paternaliste qui liront l'article d'Ivan Guay sachent en faire leur profit.

D'accord ou non selon le cas sur telle ou telle ligne de pensée, l'essentiel est de communiquer en toute franchise afin d'en arriver à une véritable compréhension.

Jean-Paul NACÉ,
6372 St-Vallier
Montréal

S. V. P.

LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

pleins feux sur l'actualité

La construction, au-delà de l'enquête

Un grand oublié dans ce débat où chacun veut se protéger: le public

3 Si l'industrie de la construction se penche surtout sur les problèmes de ses entrepreneurs et de ses travailleurs, il n'en faudrait pas pour autant négliger le consommateur. Et c'est pourquoi il importe de trouver des mécanismes pour régir la formation et la solvabilité des entrepreneurs et des ouvriers. Troisième et dernier article de Pierre Vennat sur la construction après la Commission Cliche.

par Pierre VENNAT

LE MOINS que l'on puisse dire, c'est que la situation vécue dans la construction est à maints égards au détriment de l'intérêt du public. L'intérêt du public est un peu le parent pauvre des discussions, jusqu'ici, devant la Commission Cliche.

Les mémoires patronaux, pour la plupart, se sont fort peu soucies de parler d'autre chose que de l'exercice de la liberté syndicale dans la construction et des abus imputables aux syndicats, notamment au chapitre de la violence.

Personne, sauf l'Association de la construction de Montréal, ne s'est attaché à la sécurité sur les chantiers.

Aucun ne s'interroge sur la compétence de ses membres ou sur la protection du public et la seule préoccupation dépassant le stade des relations de travail semble être la formation de la main-d'œuvre où l'on rejoint les préoccupations syndicales, notamment celles de la FTQ. A ce chapitre, tout le monde dans l'industrie est mécontent de l'actuelle guerre sourde entre les ministères de l'Éducation et du Travail et de la disparition des Centres d'apprentissage.

Le public, cet oublié

Pourtant on ne peut pas considérer les enjeux actuels dans l'industrie de la construction comme étant de nature privée. Car au bout du

compte, c'est le public qui paie par ses taxes, à même le prix des produits qu'il achète ou autrement.

"Dans le domaine de la construction, n'importe qui lance un chantier n'importe quand, sans se soucier des conséquences. Le résultat, c'est souvent une montée en flèche des coûts des matériaux, une pénurie de main-d'œuvre trop souvent suivie d'une douloureuse période de récession", note la CSN qui fut la seule à consacrer un chapitre de son mémoire à "la protection du public".

Et de conclure qu'il faudrait rapidement créer un organisme de planification des investissements en construction, tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Dans ce processus de planification, on devrait tenir compte non seulement de la rationalité économique, mais également des besoins sociaux de la population.

Des entrepreneurs qualifiés

Et puis, bien sûr, il faut songer à la qualification des employeurs et à enfin adopter ce fameux bill 51, dont sept avant-projets de loi ont été préparés, depuis 1969, mais qui n'a jamais dépassé le stade de la

lère lecture à l'Assemblée nationale.

Une telle loi devrait prévoir l'obligation pour tout entrepreneur d'être solvable financièrement et l'interdiction d'entreprendre pour les personnes ayant déjà fait faillite.

De plus, tout entrepreneur devrait posséder une connaissance technique satisfaisante, de même qu'une connaissance suffisante des lois régissant l'industrie, du décret et des normes de sécurité.

Mais même avec un système convenable de qualification, le problème de la qualité de la construction va continuer à se poser.

Sur ce plan, la CSN a recommandé l'instauration d'une caisse d'indemnisation des victimes d'une mauvaise construction, laquelle serait alimentée par des contributions patronales.

"Si l'agriculteur peut s'assurer contre une mauvaise récolte, nous ne voyons pas pourquoi le consommateur ne pourrait pas se prémunir contre une mauvaise construction".

Enfin la CSN a attiré l'attention sur le fait que les certificats de qualification (les "cartes de compé-

tence") ne font pas l'objet d'un contrôle suffisant.

"Les certificats de qualification se sont pas numérotés et il s'avère difficile de contrôler si le certificat que détient un travailleur est un vrai certificat. Or, c'est un secret de polichinelle qu'il existe un trafic de faux certificats de qualification. Inutile d'ajouter qu'un tel trafic dévalorise tout le concept de la compétence professionnelle, laquelle est indispensable pour le public et pour les travailleurs".

Le gouvernement voudra-t-il corriger la situation?

— Nécessité de l'élaboration d'une politique de planification des investissements dans la construction et l'élaboration d'une politique de main-d'œuvre;

— nécessité de trouver une certaine formule de sécurité d'emploi pour les "professionnels" de la construction;

— nécessité d'élaborer des mesures qui permettront d'assurer la sécurité "physique" des travailleurs sur les chantiers;

— nécessité de protéger le public en passant une loi de qualification pour les entrepreneurs;

— nécessité de la création d'une caisse de compensation pour les victimes de maisons "mal bâties";

— nécessité d'une meilleure politique de formation de la main-d'œuvre.

Autant de problèmes qui n'ont rien à voir avec "la liberté syndicale sur les chantiers du Québec".

Et pourtant autant de problèmes urgents qu'il importe de régler immédiatement.

Mais le gouvernement voudra-t-il?

La FTQ-Construction, dans son mémoire, affirme qu'elle croit que "l'instabilité économique qui caractérise cette industrie est maintenue et encouragée par les pouvoirs politiques qui y soutiennent avant tout les intérêts financiers des employeurs; ceux-ci représentent en effet un réservoir extraordinaire de fournisseurs aux caisses électoraux".

Espérons, pour le bien des Québécois, qu'elle se trompe.

— FIN —

L'école privée: indéfendable et néfaste

Dans la seconde partie du document qu'elle présentait récemment au Conseil scolaire de l'île de Montréal, l'Association des parents d'Outremont fait le procès de la soi-disant "saine concurrence" que fait le secteur privé au secteur public et affirme, avec la Fédération des commissions scolaires, que la supposée supériorité du secteur privé repose sur une injustice flagrante. Elle affirme que les commissions scolaires ont le devoir de réclamer la fermeture d'écoles privées lorsque l'existence même des écoles publiques est menacée, comme c'est le cas à Outremont.

SUR LE PLAN social, le statut particulier et privilégié de l'école privée est indéfendable et néfaste au mandat de l'école publique, celles que soient les erreurs commises dans le processus d'implantation des écoles polyvalentes. En privilégiant le privé, l'Etat entretient délibérément les privilèges déjà attachés à certaines classes sociales plus favorisées. Nous qualifions ces privilèges de discriminatoires et nous les dénonçons. Dans une société dite "social-démocratique", il serait logique de donner à tous des chances égales en éducation, tant par la qualité de l'enseignement que par l'encadrement physique et social de cet enseignement.

Certains ont parlé de la "saine concurrence" de l'école privée susceptible d'être une soupape nécessaire au secteur public. Voyons donc. Nous pensons au contraire que dans une perspective vraiment démocratique, l'école privée subventionnée est un concurrent saboteur, un "casseux" de veillée. Nous croyons aux vertus sociales de l'école publique, bonne pour les riches, les moins riches et les pauvres, qui permet un "brassage" humain et offre ainsi de meilleures garanties de renouvellement social et intellectuel. Une école susceptible d'estomper, sinon de niveler, les clivages intellectuel et social. Car l'école comporte une dimension sociologique qu'on aurait tort de refuser. D'autre part, le régime du ghetto est un générateur de décadence sociale et autre alors que l'école publique est appelée à jouer un rôle de révélateur pour une communauté et la société en général.

Quant à l'argument de la rentabilité économique, utilisée pour justifier l'autonomie de l'école privée et la rigueur administrative imprimée à l'école publique, il tient de la philosophie du caméléon, s'il en est. Le slogan des années soixante "Qui s'instruit, s'enrichit" relève plus d'une mentalité de comptable que de celle d'un éducateur. La rentabilité de l'éducation ne se me-

sure pas en dollars mais en termes d'épanouissement pour l'individu et la société et en termes de rendement social et intellectuel.

Sur le plan pédagogique, les avantages du secteur privé sont encore plus évidents et ils le sont au détriment du secteur public. La moyenne des périodes d'enseignement, par semaine, au secondaire privé est de 20, alors qu'au public, cette moyenne se situe à 23 périodes-semaine par professeur, parfois davantage. De plus, les écoles privées peuvent échapper à la norme 1/17 maître-élèves au secondaire, leur autonomie administrative leur permettant, en pratique, des transferts de budget. Au réseau public, nous savons tous à quel point cette norme budgétaire rigide compromet souvent la qualité de l'enseignement.

De plus, dans le secteur privé, les écoles secondaires subventionnées à 80 pour cent ne donnent, règle générale, que l'enseignement général. Elles évitent ainsi les frais coûteux occasionnés par l'option professionnelle, ateliers de travail, équipements, classes moins nombreuses, etc. C'est partir gagnant sur le plan financier.

A d'autres, le gigantisme

Autre aspect du statut particulier du secteur privé, des écoles à dimension plus petite, donc plus humaines, une clientèle restreinte et choisie. Autant d'avantages réservés au privé: autant de problèmes confiés au public. On l'a vu précédemment: la moyenne des élèves par école privée, au secondaire, est de 345 alors qu'elle atteint 3,000 au public.

A ce propos, on se souviendra qu'en avril dernier, le groupe POLY chargé d'étudier l'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes, a recommandé la réorientation de la polyvalente. "Il y a un coup de barre à donner pour réorienter cette institution encore très jeune qu'est l'école secondaire polyvalente vers la réalisation des objectifs qui ont présidé à son implantation". Dans son rapport, le groupe POLY a identifié le mal (qui) se situe au niveau de l'encadrement des élèves dans ces polyvalentes dont 80 pour cent dépassent l'inscription optimale de 1,000 à 2,000 élèves prévue par le rapport Parent.

En juin dernier, un autre rapport

sur la polyvalente, commandé celui-là par le Conseil scolaire de l'île et effectué par un comité conjoint représentant les 8 commissions scolaires de l'île, ne laisse aucun doute sur la concurrence des institutions privées. En plus de se ranger du côté du rapport POLY en vue de combattre le gigantisme des polyvalentes, le comité n'était pas tendre envers le secteur privé. Il demande au ministère de l'Éducation de cesser de maintenir deux systèmes d'éducation, l'un pour les citoyens ordinaires, l'autre pour les privilégiés. Le comité dénonce comme un "véritable scandale" le fait que le ministère ait décrété d'une main la réforme scolaire et la polyvalente et, de l'autre, subventionne largement une organisation strictement primée et une pédagogie traditionnelle.

Enfin, lors de son dernier congrès, la CEQ a de nouveau posé le problème de la remontée accélérée du réseau scolaire privé: "Nous déplorons le fait qu'au moment où le Québec tentait de se donner un système d'éducation plus démocratique et où le réseau d'écoles publiques manquait d'argent à tous les paliers, une loi soit venue sanctionner le développement d'un réseau privé".

L'écolier devient une denrée de plus en plus rare, clament les démographes! Une denrée que les commissions scolaires s'arrachent même au détriment de leur voisin et de l'écolier lui-même (nous vivons ce "tirage de couverture" à Outremont). Voilà pourquoi le Conseil scolaire de l'île de Montréal adoptait récemment une résolution demandant à chacune des commis-

sions de l'île de respecter leur territoire quand il s'agit de recevoir la clientèle scolaire.

Nous inclinons à penser que le bassin de population d'une commission scolaire comprend aussi les élèves inscrits ou en voie de le devenir, au secteur privé, surtout lorsque l'exode de la clientèle vers l'école privée compromet ou sabote les objectifs et la qualité de l'enseignement public. Nous pensons qu'il est du mandat de toute commission scolaire, de ce mandat que nous lui transmettons en tant que parents, citoyens électeurs et contribuables, de promouvoir l'école publique sur tous les plans, de la révaloriser constamment, quitte à réclamer la fermeture d'écoles privées sur son territoire si l'existence de ces écoles est contraire aux exigences du bien commun. Car toute com-

mission scolaire a le devoir d'assurer le plein épanouissement de sa clientèle et de satisfaire au bien commun. Or, il se pourrait qu'à Outremont, le maintien de l'unique école secondaire publique commande le rapatriement des élèves inscrits au secteur privé ou la fermeture d'une ou de plusieurs écoles privées.

C'est l'école publique, non l'école privée subventionnée, qui doit sans équivoque, sans compromis, avec dynamisme, avec une pédagogie créatrice, avec compétence, avec une grande attention aux rumeurs du milieu et à ses besoins, avec une conscience sociale et politique vigilante, répondre aux exigences d'intérêt public. Toute école doit être d'intérêt public.

— FIN —



Loterie Olympique Canada

3e TIRAGE: 18 NOVEMBRE
2 GRANDS PRIX DE \$1 MILLION CHACUN
UN TOTAL DE PLUS DE \$17,000,000 EN PRIX

UNE QUANTITÉ LIMITÉE
DE BILLETS "ROSES"
EST ENCORE DISPONIBLE.
ACHETEZ LES VÔTRES
AUJOURD'HUI MÊME!

©C-74-S3F

Kidnappé par les évadés

par Michel AUGER

"Tasse-toi, ne bouge pas. Nous ne te voulons pas de mal."

C'est par ces quelques mots qu'a débuté, en fin de matinée hier, une expérience "inouïable" pour un enquêteur du ministère des postes qui a été kidnappé par les cinq évadés de Saint-Vincent-de-Paul.

Comme il le fait régulièrement, Claude Ouellette, 32 ans, attendait son fils de six ans à la sortie de l'école Jeanne-Lajoie, rue des Laurentides, à Montréal-Nord, lorsque "l'aventure de ma vie a commencé" nous a-t-il déclaré lors d'une entrevue quelques heures à peine après qu'il eut retrouvé sa liberté.

Parti de Montréal-Nord avec les cinq évadés qui s'étaient introduits de force dans son automobile, M. Ouellette s'est retrouvé une trentaine de minutes plus tard prisonnier dans le coffre arrière de son véhicule stationné dans un fond de cour, à Saint-Henri.

"Tout ça est enregistré dans ma tête. C'est comme un film qui repasse continuellement devant moi, a déclaré M. Ouellette.

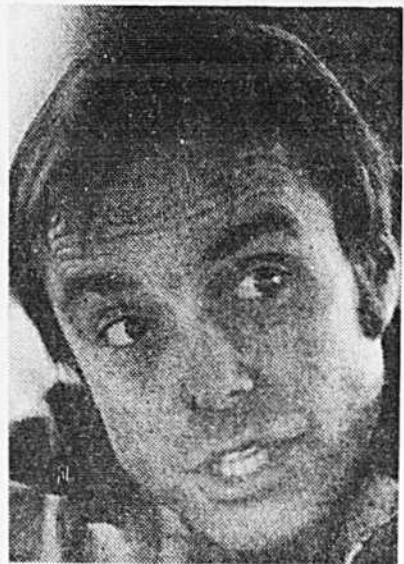
"Je venais d'arriver en face de l'école, raconte-t-il, lorsqu'une voiture a passé en trombe à côté de moi. C'était une Thunderbird de modèle récent qui s'est arrêtée un peu plus loin. Le véhicule a fait marche arrière rapidement et deux hommes en sont sortis.

"Ils m'ont paru un peu bizarre, ajoute-t-il, mais je n'y ai pas porté attention. Rendu près de mon automobile, ils sont entrés de force et m'ont dit de ne rien dire et de m'asseoir à l'arrière. Trois autres hommes sont venus les rejoindre. Ils étaient armés.

"Dans une situation semblable ce n'est pas le temps de jouer les braves ou les héros, poursuit M. Ouellette.

Nous nous sommes dirigés vers l'ouest de la ville. Ils voulaient aller dans cette partie de la ville mais ne savaient pas trop comment se diriger et j'ai dû leur indiquer le chemin.

"Nous nous sommes retrouvés à



Claude OUELLETTE

Saint-Henri moins d'une demi-heure plus tard. Jamais mon auto n'a traversé la ville à une telle allure. Sur le boulevard Métropolitain, le conducteur a évité de justesse un accident. J'étais un peu nerveux. Je pensais continuellement à ma femme et mon fils durant tout ce temps.

"Lorsque nous sommes arrivés dans un chemin sans issue près de la rue Rose-de-Lima ils m'ont forcé à me placer dans le coffre de l'auto.

"Ils ne m'ont jamais molesté et l'un des évadés m'avait même dit, au tout

début, qu'ils ne me ferait aucun mal si je leur obéissais.

M. Ouellette qui raconte que les cinq fuyards semblaient heureux d'être sortis du "pen" a dit que le groupe était satisfait du déroulement de leur plan d'évasion.

D'après ce témoin, les bandits, que la police a décrit comme "extrêmement dangereux", n'ont pas parlé en sa présence de leurs projets futurs.

"Ils m'ont simplement dit qu'ils venaient du "pen" et je vous assure que je n'étais pas intéressé à leur poser des questions. Ils m'ont demandé de leur remettre mon argent. Un des gars m'a même avisé que je pourrais raconter à la police et aux assureurs ce que je voudrais. Il a ajouté qu'il ne me contredirait pas même si je disais que j'avais \$1,000 en poche alors qu'en fait je ne leur ai donné que \$50 environ."

Deux des évadés étaient blessés aux mains mais, d'après M. Ouellette, il ne s'agissait que de blessures mineures.

"En m'enfermant, les évadés m'ont dit de ne pas m'inquiéter car la police serait avisée et qu'on me retrouverait dans peu de temps. Mais, je n'ai pas attendu qu'on vienne me chercher et j'ai essayé d'ouvrir le coffre de l'intérieur.

"Je ne voulais pas passer des heures dans cette position. Il fallait que je sorte. Avec difficulté, j'ai pu dégager le levier du cric et après une vingtaine de minutes d'effort, j'ai revu le soleil. J'ai aussitôt appelé la police. C'était enfin terminé..."

"Tout ce que j'espère maintenant, c'est de gagner le prochain million à la loterie" a conclu M. Ouellette qui s'en allait rejoindre son épouse qui elle aussi vivait des moments d'angoisse: elle avait appris la nouvelle de l'aventure de son mari en écoutant la radio.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Cette Thunderbird volée avait été stationnée près de l'entrée du pénitencier en prévision de l'évasion. Elle a été retrouvée par la police de la CUM à Montréal-Nord.

MELOCHE

SUITE DE LA PAGE A 1

il a été condamné, ce qu'aucun des autres n'a démenti.

Tous quatre ont donné des versions similaires de l'incident de Sainte-Scholastique au cours duquel deux militants de la CSN ont été sérieusement battus à coups de manches de piques et de pioches. Ils ont ajouté que quand ils ont été accusés par la suite, ils n'étaient pas inquiets car l'avocat (dont le juge Cliche a interdit de publier le nom, Meloche et Mantha leur avaient affirmé qu'il y avait eu un "fix", une entente secrète au sujet de leur sentence, et que, selon les termes de Mainville, "on devait pas faire de temps" personne).

Ils ont par ailleurs confirmé avoir rencontré Robert Meloche le soir de la bagarre au restaurant Sainte-Rose, et l'avoir mis au courant de ce qui s'était passé. Le gérant d'affaires leur aurait répondu: "Les gars, vous avez bien fait, il fallait ça pour sortir la CSN du chantier; la CSN peut pas revenir contre nous autres sauf par des procédures de la Cour". Dans son témoignage lundi, Meloche avait parlé de cette rencontre, en en donnant un compte rendu quelque peu différent.

Au moment de l'incident, Beauchamp, Gauthier et Mainville étaient de simples membres du local 791, le dernier depuis six jours seulement. Massé, lui, était agent d'affaires pour le secteur de Montréal-Nord. Par la suite, Gauthier a aussi été nommé agent d'affaires du local à Trois-Rivières, poste qu'il a occupé jusqu'à son entrée en prison en avril.

Julien Massé, qui a été le dernier des quatre à témoigner hier, a profité de son passage devant la Commission Cliche pour faire un vibrant plaidoyer en faveur du syndicalisme, et a demandé au gouvernement "de remonter ses culottes parce qu'il les a baissées depuis longtemps" et de créer le monopole syndical dans la construction pour éviter les bagarres entre centrales. Il a cependant admis qu'après ses récentes expériences il en avait "plein son casque" et qu'il ne serait plus officier ni du 791 ni d'aucune autre union, et que tout l'exécutif de son local devrait subir un grand nettoyage. Robert Meloche le premier.

Devant les répétitions fréquentes du nom de René Mantha dans les témoignages, le juge Cliche a exprimé le souhait qu'on tente de convaincre celui-ci de revenir d'Afrique pour donner sa version des faits. Il a chargé le procureur-chef de la Commission, Me Jean Dutil, d'entrer en contact à ce sujet avec M. Gilles D. Bergeron, ancien sous-ministre des affaires sociales et un des directeurs de Sintec,

la compagnie qui est l'employeur de Mantha au Zaïre.

Par ailleurs, il est fort possible que la Commission entende aujourd'hui le cinquième compère de Sainte-Scholastique, André Renaud, un agent d'affaires du local 791 que Robert Meloche avait accusé lundi d'être un indicateur à la solde de la police.

MAUDIT

SUITE DE LA PAGE A 1

matin, et c'est ce qui compte. Pis toi, t'es encore plus fine pis plus belle qu'avant. C'est pas une belle journée, ça?"

Les parents de Robert Lemieux, son frère Pierre, et ses associés de bureau, Mes Nicole Daigneault et Claude Lebeau assistent à la scène visiblement émus. Mais ni les uns ni les autres n'osent "déranter" les enfants. Eh oui! depuis quatre mois, ceux-ci n'en finissent plus de répéter partout, même à l'école: "C'est long la prison!" Il n'est donc pas question de leur enlever la vedette. Robert Lemieux embrasse ensuite ses parents et ses amis. Les accolades sont longues et chaleureuses. Pierre Lemieux, spécialiste de la course automobile, n'en finit plus d'enlacer son frère et de le regarder comme fasciné. Il aime et admire son frère Robert et ne cherche pas à cacher ses sentiments.

Les invitations à dîner pleuvent. Robert Lemieux annonce aussitôt: "Mme Rose nous attend tous pour dîner. Toute la gang! On part tout de suite?"

Trente minutes plus tard, tout le groupe se retrouve dans la cuisine de Mme Rose, rue Beauchamp, à Longueuil. Ça embaume dans cette cuisine-là. Mme Rose a effectivement préparé un festin! "J'ai fait un bon pudding 'chômeur' pour dessert", dit-elle en riant.

Le dîner terminé, Robert Lemieux abandonne le groupe pour aller magasiner avec ses deux "crapules". "On pourra pas acheter des ben grosses affaires, dit-il, mais on va sûrement acheter des bonbons." Christiane et Philippe sont d'accord: "Beaucoup de bonbons!"

Robert Lemieux voulait profiter de ces mois d'incarcération pour lire et écrire. "J'ai trouvé mieux à faire, déclare-t-il... j'ai écouté causer mes camarades de détention et j'ai appris des choses étonnantes sur l'homme, l'homme québécois, qui commence à en avoir plein le chapeau de se faire bordasser de tous les côtés. Ils m'ont tellement donné, ces gars-là, à Bordeaux et à St-Hyacinthe, que je me sens en dette avec eux..."

Me Robert Lemieux partira dans quelques jours pour Sept-Îles. "Je veux être seul pendant quelques jours, avoue-t-il, j'ai certains projets, puis, pourquoi ne l'avouerais-je pas? j'ai faim d'aller revoir ce pays. J'voudrais pouvoir visiter chaque coin et recroiser du Québec. J'ai la fringale de ce pays-là. C'est beau en maudit partout au Québec, pis ça grouille dans les cerveaux, ça grouille même dangereusement, et c'est exaltant!"

SURETE

SUITE DE LA PAGE A 1

Peu après l'évasion, les policiers de la CUM ont retracé en face du 10,716 de la rue Laurentides à Montréal-Nord le premier véhicule utilisé par le groupe.

A l'intérieur, ils ont retrouvé une chemise maculée de sang et des munitions en quantité impressionnante. "Il y avait plus de munitions dans ce véhicule que dans bien des postes de police", a déclaré un enquêteur.

Un peu plus d'une heure plus tard, près de la rue Rose-de-Lima à Saint-Henri, un autre véhicule utilisé par les fuyards était retrouvé. Il s'agissait de l'automobile de M. Claude Ouellette un enquêteur du ministère des Postes. Ce dernier a révélé qu'il avait stationné son automobile rue Laurentides à Montréal-Nord lorsque les évadés l'ont kidnappé. Il avait été enfermé dans le coffre arrière de son auto après une course folle à travers la ville et il lui a fallu près d'une trentaine de minutes afin de se libérer et prévenir la police.

Depuis ce temps, les informations reçues par la police sur les allées et venues des fugitifs sont innombrables. C'est l'escouade des pièces de procédure de la Sûreté du Québec qui a la responsabilité de la recherche des évadés.

Une trentaine de policiers, dirigés par le lieutenant Paul-Emile Picard et le sergent Armand Portelance, poursuivent encore aujourd'hui leurs descentes, sans aucun succès jusqu'à maintenant.

Cette évasion survient à peine plus d'un mois après la découverte d'équipements divers à l'intérieur d'un autre pénitencier fédéral, celui de Sainte-Anne-des-Plaines, où une évasion massive était là aussi en préparation.

"Les détenus n'ont que l'évasion en tête, disait un policier hier soir, et nous ne pouvons sûrement pas leur reprocher cela. Mais, conclut-il, il faudrait probablement que les autorités s'arrêtent à penser qu'il faudrait mettre un peu plus de sérieux pour parer à ces "sorties" qui deviennent de plus en plus fréquentes."

RAPPORT

SUITE DE LA PAGE A 1

qué les journalistes à Longueuil ce soir, pour dévoiler les suites de l'autisme-show et les projets futurs du Comité d'appui inter-syndical de la Rive-sud concernant la United Aircraft.

Le maire Marcel Robidas, les président Yvon Charbonneau, de la CEQ, Louis Laberge, de la FTQ, et Michel Chartrand, du Conseil central des syndicats nationaux (CSN) y seront, ainsi que Jean Gérin-Lajoie, le directeur québécois des Métallos.

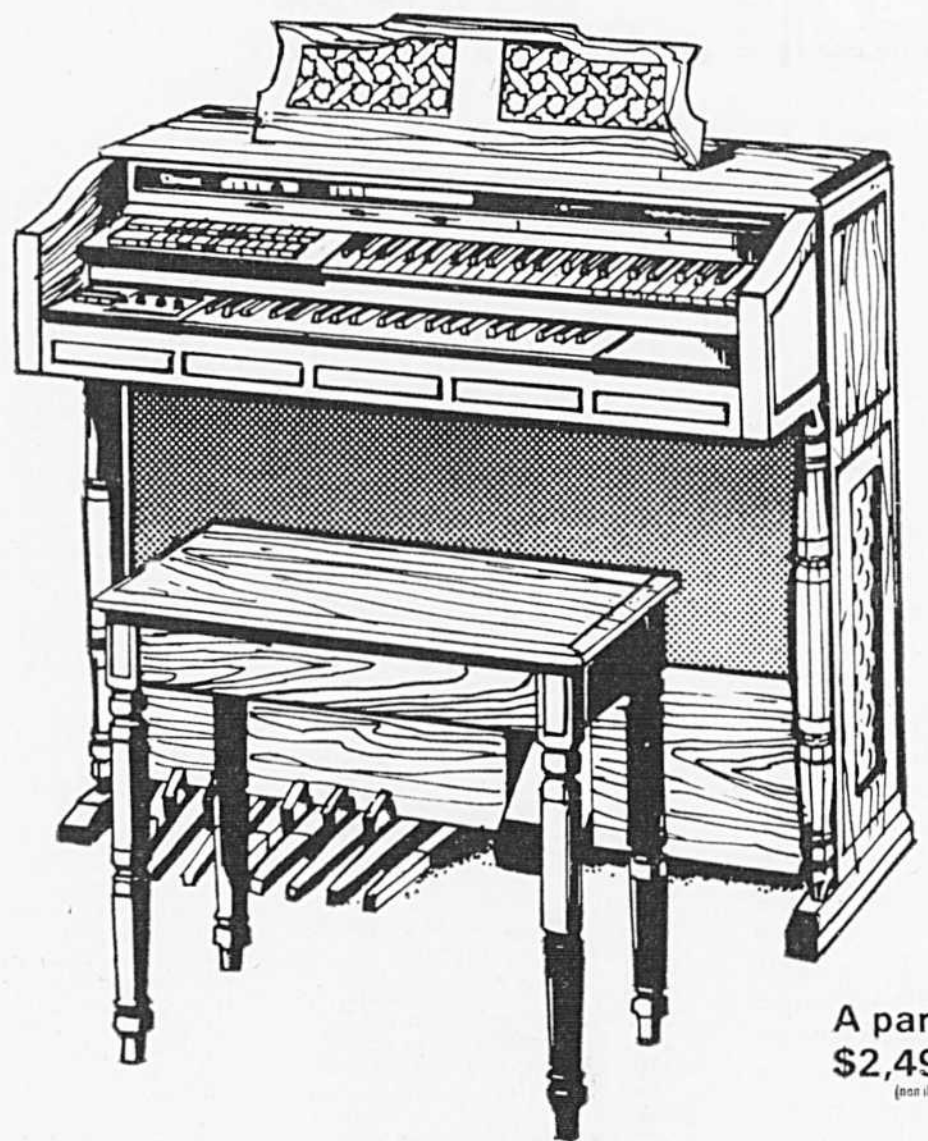
Mort du violoniste Oïstrakh

AMSTERDAM, Hollande (AFP) — Le célèbre violoniste et directeur d'orchestre David Oïstrakh est mort subitement cette nuit à Amsterdam, a déclaré à la presse le porte-parole d'Amsterdam.

M. Oïstrakh était âgé de 66 ans. Il était arrivé aux Pays-Bas le 7 octobre dernier afin de conduire l'orchestre philharmonique d'Amsterdam pour un cycle de Brahms qui comprenait sept concerts.

THOMAS

vous présente les modèles CALIFORNIAN



A partir de
\$2,495.00

(non illustré)

Sensationnel par:

- Son éclatant piano
- Son accordéon musette
- Sa captivante mandoline
- Son clavecin enchanteur
- Son violon bohémien
- Ses cloches tendres de Noël
- Son rythme infiniment varié présent au pédalier et au clavier inférieur
- Glissade — un jeu produisant le son de la mer par le simple mouvement du doigt
- Arpeggio — un jeu produisant des suites d'accord par le simple mouvement du doigt
- Sortie — 150 watts



LES GALERIES
D'ANJOU

354-9171

CENTRE
FAIRVIEW

695-7471

CARREFOUR
LAVAL

688-1633



(Droits Réservés)

Les ravisseurs de Cross sont libres de vivre en France

PARIS (AP) — Le ministre français de l'Intérieur, Michel Poniatowski a affirmé à Paris hier que les auteurs de l'enlèvement du diplomate britannique James Cross sont libres de demeurer en France à titre de réfugiés politiques.

"Nous n'avons reçu aucune demande d'extradition," a dit le ministre, qui a ajouté que la France traitera les Québécois comme tous les autres réfugiés politiques, qu'ils soient Basques, Espagnols ou Européens de l'est. Il a ajouté que ce droit sera reconnu aux Québécois aussi longtemps qu'ils ne commettront pas d'actes illégaux ou qu'ils n'utiliseront pas le territoire français pour préparer une action extérieure.

MM. Jean-Marc Carboneau, Jacques Lantôt et Pierre Séguin, accompagnés de deux femmes, se sont réfugiés en France en juin, suivis de M. et Mme Jacques Cossette-Trudel en août. Ils ont obtenu d'y demeurer aussi longtemps qu'une demande d'extradition n'était pas faite contre eux.

A Ottawa, par ailleurs, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a affirmé que le Canada demeure continuellement en communication avec les autorités françaises au sujet des kidnappers. Il a ajouté qu'une enquête a été faite suite aux déclarations de M. Poniatowski et que l'Élysée a affirmé que le statut des Québécois est toujours incertain.

Le ministre Otto Lang, de la Justice, a pour sa part affirmé qu'on ne prévoit aucune demande d'extradition pour les felquistes.

Occupation policière des locaux de la DGNQ

QUEBEC (PC) — L'occupation policière s'est poursuivie toute la journée hier dans les locaux de la direction générale du Nouveau-Québec, à Québec, et les enquêteurs spéciaux de la Sûreté du Québec y ont saisi des caisses de documents.

Ils ont aussi contrôlé les allées et venues de tous les employés afin d'empêcher que des documents compromettants ne sortent des bureaux.

L'opération, qui a commencé mardi dans tous les postes administratifs du Nouveau-Québec, tant au nord comme à Fort Chimo et au sud, à Québec et à Montréal, se poursuivra encore plusieurs jours, a révélé un porte-parole de la SQ.

Pour sa part, un représentant du contrôleur des finances a déclaré qu'il y avait à la Direction générale du Nouveau-Québec un manque évident de contrôle administratif qui avait d'ailleurs été signalé dans un rapport rédigé en 1972 et présenté au ministère des Richesses naturelles de qui relève la Direction générale du Nouveau-Québec.

Une hausse importante annoncée par l'Hydro?

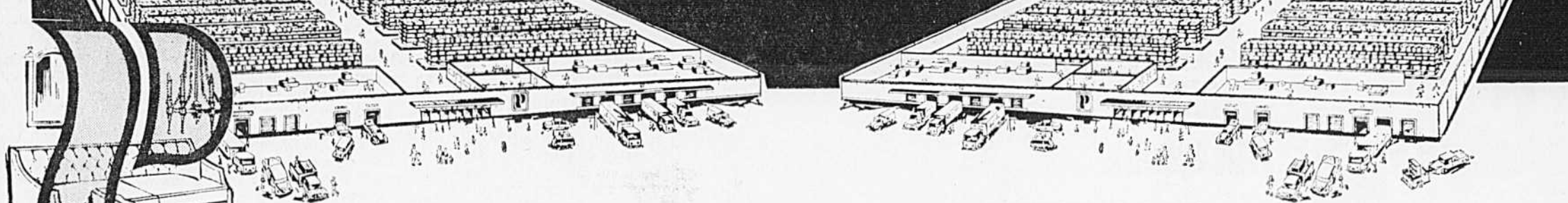
Par la voix de son président, M. Roland Giroux, l'Hydro-Québec pourrait annoncer cet après-midi une importante hausse (de l'ordre de 10 pour cent) des tarifs d'électricité pour l'ensemble des Québécois.

La hausse, qui aurait été consentie hier par le gouvernement, ne porterait que sur un an et non sur cinq, comme le demandait l'été dernier M. Giroux, devant la commission parlementaire des richesses naturelles. Le président de l'Hydro avait alors invoqué, à l'appui de sa requête, l'envergure des projets prévus dans les programmes d'équipement de la Société, les pressions inflationnistes et la hausse du prix des emprunts.

L'Hydro a déposé sa demande officielle au ministre des Richesses naturelles, en septembre. M. Massé l'a soumise à un comité interministériel, lequel a formulé des recommandations qui ont été présentées au conseil des ministres.

C'est en raison des fluctuations de l'économie et du marché que le gouvernement aurait refusé de s'engager pour plus d'un an. Une nouvelle hausse ne se justifie peut-être pas l'an prochain: il sera peut-être alors plus avantageux d'augmenter le volume des emprunts.

ECONOMISEZ AUX 2 IMMENSES ENTREPÔTS ET SALLES D'EXPOSITION



PASCAL

Le concept Entrepôt — Salle d'exposition Pascal est la méthode d'achat la plus excitante. Plus de 200 arrangements de mobiliers, agréablement montrés au complet avec accessoires pour que vous les admiriez tels qu'ils seraient chez vous. C'est le chemin des grandes économies pour des meubles de renommée.



Collection "Williams Port Pine"

Vous économiserez à l'achat de cette nouvelle collection en pin. Reproduction authentique avec panneaux biscautes, style provincial.

Bureau triple 72"	319.88
Dessus de bureau 64" avec miroir	248.88
Table de chevet à 3 tiroirs	113.88
Commode à portes et tiroirs	319.88
Lit antique	225.88

BONANZA Mobilier pour salle à manger de St-Barthélemy, fabriqué au Québec

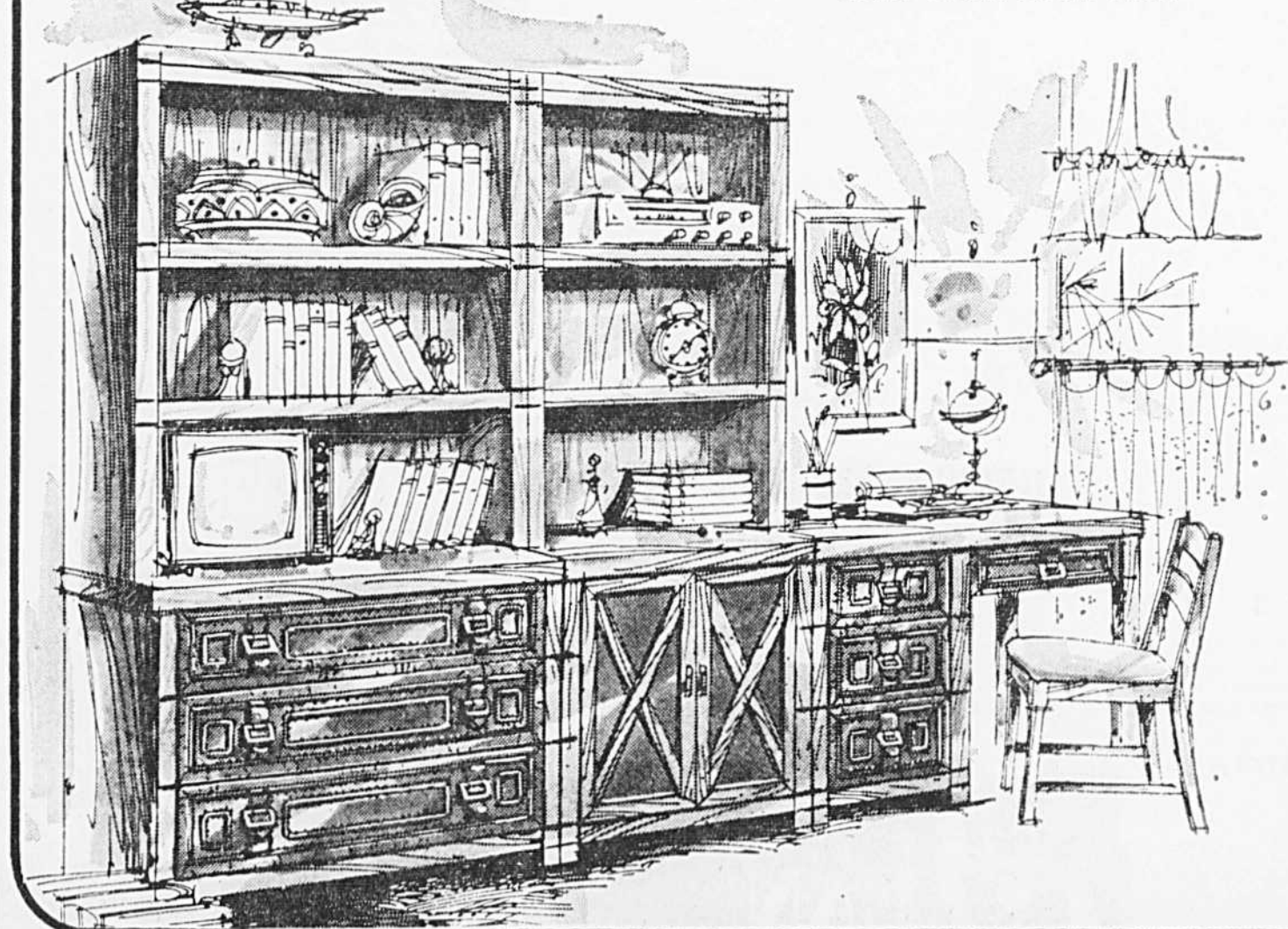
Le charme rustique du colonial est exprimé par le riche fini du cabinet fabriqué avec minutie en merisier massif. L'apparence "fait à la main" de la quincaillerie aux détails authentiques donne un heureux mariage de l'ancien et du nouveau. Tout ceci équivaut à un charmant mobilier fonctionnel à un prix très modeste.

Table 42" (S'ouvre jusqu'à 60")	139 ⁹⁵
Chaises, chacune	42 ⁹⁵
Cabinet 50"	154 ⁹⁵
Vaisselle 50"	154 ⁹⁵



St-Barthélemy

Thomasville



Maintenant Thomasville vous offre un ameublement idéal pour la chambre de garçon. Ce modèle d'allure franche introduit des devantures de bureaux qui imitent l'apparence du cuir. La devanture est ornée de points de selle, une poignée en forme de ceinture avec boucle. Les cabinets et chiffonniers fonctionnels et les bibliothèques en font l'ameublement idéal pour la garçonnière ou la salle familiale.

No 3451-615 BIBLIOTHEQUE	164.95
No 3451-350 CHIFFONNIER	114.95
No 3451-610 BIBLIOTHEQUE	89.95
No 3451-355 CABINET	124.95
No 3451-725 PUPITRE	159.95
No 3451-760 CHAISE	68.95

Non illustres No 3451-413 TÊTE DE LIT 39"	89.95
No 3451-810 TABLE DE CHEVET	99.95
No 3451-399 PUPITRE DE COIN	124.95
No 3451-220 MIROIR	76.95

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

• 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ DU GIN WISER'S CHEZ VOUS...



TROUVEZ-VOUS UN ANGLAIS POUR LUI APPRENDRE À BOIRE !

Amenez-en des Anglais...

bien équipés, on peut tous leur en montrer
Wiser's en donne plus

Distillé et embouteillé par la Distillerie Wiser Limited, Belleville

25 oz. 181A \$5.99
40 oz. 181B \$8.99

Une défense acharnée des Soeurs de Charité contre le projet de loi 41

par Nicole BEAUCHAMP
envoyée spéciale de
LA PRESSE

QUEBEC — "Vous faites appel à une espèce de conscience sociale dont nous nous dissocions en ce sens que nous ne voulons pas vivre, pour Résidence Angélica, la spoliation, l'étatisation et la confiscation, au profit du gouvernement, des biens de Résidence Angélica, pour en faire un établissement public sur lequel on n'aurait aucun contrôle."

Cette conclusion, par la voix de leur conseiller juridique, condense à elle seule la défense acharnée des Soeurs de Charité de Sainte-Marie, pour préserver leurs intérêts privés, devant la commission parlementaire sur le projet de loi 41. Cette congrégation, se prévalant du type différent des deux établissements au nom desquels elle soumettait un mémoire, soit l'hôpital Marie-Clarac et la Résidence Angélica (l'un est un centre hospitalier de soins prolongés et l'autre un centre d'accueil pour personnes âgées, mais tous deux sont des corporations sans but lucratif), a en effet plaidé sa cause sur deux fronts.

A l'instar de l'Association des hôpitaux privés du Québec, le mémoire de l'hôpital Marie-Clarac brandit le spectre de la "nationalisation des établissements dits publics". Cette interprétation découle de la distinction entre les pouvoirs d'une corporation propriétaire d'un établissement, parfois exercés par un conseil d'administration traditionnel, et ceux du conseil d'administration public d'un établissement. La corporation propriétaire conserve au conseil d'administration public de l'établissement le droit de veto sur l'aliénation d'un immeuble et le droit de nommer quatre représentants.

L'hôpital Marie-Clarac y perçoit une atteinte à son droit de propriété. "Rien n'empêche le conseil d'administration d'un établissement d'engager au maximum le crédit de la corporation et de réduire à néant la valeur des actifs immobiliers de celle-ci. A toutes fins pratiques, le droit de propriété est anéanti et la corporation se trouve

nationalisée", soutient le mémoire.

Quant à la seconde représentation des Soeurs de Charité de Sainte-Marie, au nom de Résidence Angélica Inc., elle illustre l'arme à double tranchant que peut devenir un article du projet de loi 41. Cet article redéfinit le caractère privé des centres d'accueil maintenus par une corporation sans but lucratif. Il permet à ceux-ci de demeurer privés s'ils n'ont pas recours à plus de 80 pour cent aux subventions gouvernementales.

"Quant au principe de l'exception prévue à l'article 11, Résidence Angélica Inc. le considère comme une solution heureuse inspirée du ré-

gime qui existe déjà dans le domaine de l'éducation pour les établissements privés d'intérêt public." Le ministre Forget a nié toute analogie avec le domaine de l'éducation.

Poursuivant dans la même veine, les Soeurs de Charité s'inquiètent du fait que rien "n'assure un établissement qui veut maintenir son statut privé de pouvoir facturer ses résidents en proportion du montant de son budget de fonctionnement qui n'est pas financé par l'Etat".

Le ministre Forget a écarté cette optique... quelque peu mercantile: "Il n'est pas concevable qu'un établissement conserve son statut privé en pénalisant ses béné-

ficiaries par l'imposition d'une charge supplémentaire à celle qu'ils auraient à supporter s'ils étaient dans un établissement public."

C'est presque une rebuffade, à mots couverts, que les Soeurs de Charité de Sainte-Marie ont essuyée. M. Forget a en effet ajouté: "En face d'un établissement véritablement sans but lucratif, dans le sens fort du mot, je pense que l'on peut faire une exception quant au statut qu'il doit assumer en vertu d'une loi. Mais s'il s'agit simplement d'une disposition qui permettrait un état d'exception, dont les bénéficiaires feraient les frais essentiellement, je crois que là il y a véritablement divergence dans les conceptions."

Le front commun des trois syndicats pourrait naître

par Nicole BEAUCHAMP
envoyée spéciale de
LA PRESSE

QUEBEC — Malgré les cicatrices encore fraîches de la mésaventure de 1972, le front commun des trois centrales syndicales CSN-FTQ-CEQ renaîtra peut-être au moment des négociations qu'aura le gouvernement avec les employés des secteurs public et parapublic.

Les trois centrales syndicales ont en effet entamé une démarche en ce sens. Selon le président de la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN), M. Renaud Flynn, une première rencontre intercentrale s'est soldée par une déclaration de principe: Les trois centrales syndicales ont affirmé qu'il serait souhaitable qu'il y ait un front commun pour affronter le gouvernement.

Un comité, composé de deux représentants de chacune des trois centrales syndicales, prépare entretemps l'ordre du jour d'une réunion devant se tenir mercredi prochain, réunion où l'on tentera d'élaborer la nature et le fonctionnement de l'éventuel front commun.

A la lumière des congrès syndicaux qui se sont déroulés au cours des derniers mois (du moins ceux de la CEQ, de la CSN et de la FAS), les centrales devront d'abord vaincre la résistance des syndicats de la base. Tant les syndicats d'enseignants que les syndicats du milieu hospitalier, ne sacrifieront pas les priorités de leurs négociations au profit d'une superstructure qui jetterait dans l'ombre encore une fois des revendications précises dans leurs secteurs respectifs et diluerait leur représentativité auprès de l'Etat.

"Le front commun, même s'il existait, n'est pas encore vendu. Mais si l'on peut conserver notre identité à l'intérieur d'un front commun et en tirer davantage de bénéfices...", a fait miroiter M. Flynn devant les délégués au conseil fédéral de la FAS.

En fait, il est fort plausible qu'un front commun chapeauté des blocs sectoriels puissants et bien organisés. Déjà, la FAS, chef de file dans le secteur de la santé, s'est dotée d'une structure de

négociation et a bien huilé les rouages de celle-ci. "Nous avons fait une structure de négociation pour la Fédération des Affaires sociales. S'il y a un front commun avec les autres centrales, celles-ci devront selon le nombre de membres se conformer à la structure", a-t-on clairement établi au congrès de mai dernier.

La FAS mène sa barque rondement et, par le biais de sa structure de négociation, la préparation du projet de convention collective suit un calendrier très serré, afin de respecter l'échéance de janvier prochain. De plus, son équipe de négociateurs à la table sectorielle est maintenant formée.

La nature des négociations du bloc "affaires sociales" prendra toutefois un caractère déterminant en décembre. Un conseil fédéral portera exclusivement sur les négociations de 1975 et se prononcera en faveur ou contre un front commun intercentrale. D'ailleurs, un problème surgit déjà: la FAS entend commencer à négocier en janvier et la CEQ au mois de mars.

Semaine de la buanderie

MAXI OU MINI À VOTRE CONVENANCE

Inqlis comble tous vos désirs et même davantage.



Inqlis

LA LESSIVEUSE ET LA SÈCHEUSE INQLIS SUPERB

Vous découvrirez qu'elles sont pratiques, fiables et avantageuses. La lessiveuse vous offre maintenant cinq cycles, soit un de plus qu'auparavant, du cycle super lavage au cycle délicat qui lave en douceur. Et comme toutes les lessiveuses Inqlis, la Superb donne neuf rinçages. La sècheuse a deux cycles automatiques, plus le séchage chronométré, le séchage pour pressage permanent et une grande grille de séchage sans culbutage. Superb, le bel ensemble de prix économique.

À BAS PRIX JEAN GERVAIS



Un bon conseil de
YVON GERVAIS
président.

C'est toujours avec fierté que je présente les produits "INQLIS". Ils sont fiables, et c'est toujours avec plaisir que j'invite le public à venir comparer nos prix, avant de prendre toute décision d'achat.



DÉMONSTRATION ET SERVICE À DOMICILE

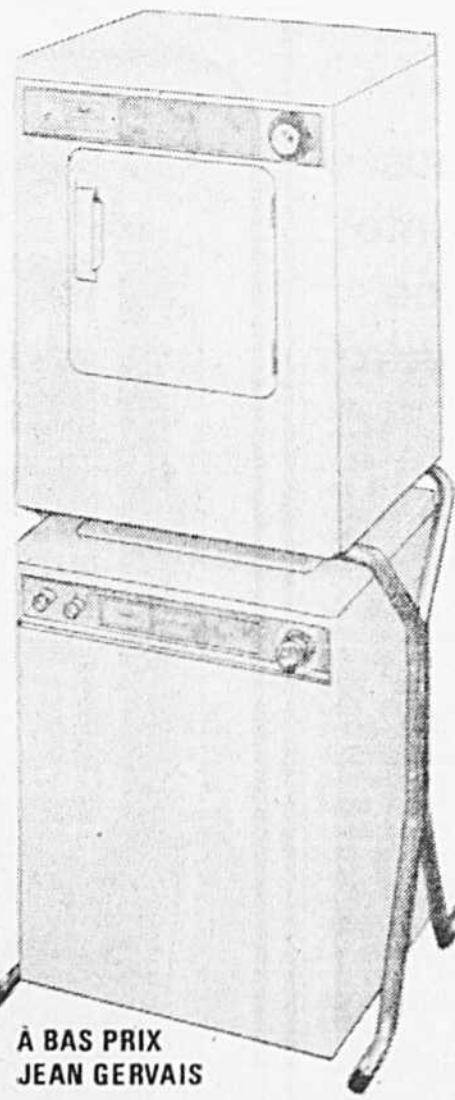
par les experts

Inqlis

Inqlis

LESSIVEUSE INTERCHANGEABLE ET COMPACTE DE 24" AVEC SÈCHEUSE ASSORTIE ET DE NOMBREUX AVANTAGES ET DE HAUTE QUALITÉ

- Idéal pour maisons, appartements, roulotte, etc.
- Chaque machine sur roulettes ne prend qu'un espace de 24" de large.
- Lessiveuse à 2 vitesses, 5 cycles.
- Sècheuse à 3 cycles.
- Refroidissement spécial pour tissus de pressage permanent.
- Les deux machines se branchent à toute prise de courant adéquate de 115 volts.



À BAS PRIX JEAN GERVAIS

SERVICE APRÈS-VENTE

Tout achat de meubles, lessiveuses, sècheuses, etc. exige du service après-vente. Notre maison a établi sa renommée depuis plus de 30 ans, non seulement pour ses bons prix, mais pour son meilleur SERVICE APRÈS-VENTE. Pensez-y!

JEAN GERVAIS INC.
Maison établie depuis 30 ans

5270, rue HENRI-JULIEN
au coin de la rue Boucher

Tél.: 273-9171

**CELA NE VOUS FAIT-IL
NI CHAUD NI FROID
QUE L'INDUSTRIE MINIÈRE
SE FASSE ÉTRANGER PAR LE FISC?**

Les ressources minières sont une source de revenus importante pour le Canada. Elles sont aussi une source de revenus importante pour les provinces. Mais, depuis quelques années, l'industrie minière se sent étrangère par le fisc.

LES MINES, RESSOURCES ET CONTRAINTES

Les ressources minières sont une source de revenus importante pour le Canada. Elles sont aussi une source de revenus importante pour les provinces. Mais, depuis quelques années, l'industrie minière se sent étrangère par le fisc.

La situation de l'industrie minière est très complexe. Elle est soumise à de nombreuses contraintes fiscales. Ces contraintes sont de plus en plus lourdes.

LES MINES, RESSOURCES ET CONTRAINTES

Les ressources minières sont une source de revenus importante pour le Canada. Elles sont aussi une source de revenus importante pour les provinces. Mais, depuis quelques années, l'industrie minière se sent étrangère par le fisc.

La situation de l'industrie minière est très complexe. Elle est soumise à de nombreuses contraintes fiscales. Ces contraintes sont de plus en plus lourdes.

LES MINES, RESSOURCES ET CONTRAINTES

Les ressources minières sont une source de revenus importante pour le Canada. Elles sont aussi une source de revenus importante pour les provinces. Mais, depuis quelques années, l'industrie minière se sent étrangère par le fisc.

La situation de l'industrie minière est très complexe. Elle est soumise à de nombreuses contraintes fiscales. Ces contraintes sont de plus en plus lourdes.

LES MINES, RESSOURCES ET CONTRAINTES

Les ressources minières sont une source de revenus importante pour le Canada. Elles sont aussi une source de revenus importante pour les provinces. Mais, depuis quelques années, l'industrie minière se sent étrangère par le fisc.

Il y a déjà quelque temps, l'annonce ci-contre attirait l'attention du public canadien sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir sur l'économie du pays—ses exportations, la production, les emplois—la surenchère actuelle à laquelle se livrent les autorités fiscales fédérales et provinciales sur le dos de l'industrie minière, si le problème n'est pas rapidement et équitablement résolu. À en juger par les innombrables lettres, appels téléphoniques, commentaires de toute sorte dans les quotidiens, à la radio et à la télévision, l'éditorial ci-dessous du Toronto Star du 3 septembre résume bien le problème, et montre pourquoi les divers gouvernements doivent fixer rapidement les nouvelles règles du jeu.

The Toronto Star

MARDI 3 SEPTEMBRE 1974

Les ressources minières dans l'étau fiscal

Les autorités fédérales et provinciales, dans leur précipitation pour s'accaparer une partie toujours plus importante des impôts qu'elles prélèvent sur les entreprises minières et pétrolières canadiennes, se livrent à une dispute sur le dos de ces dernières, les laissant de plus en plus mal en point.

À en juger par les bénéfices qu'elles ont annoncés dernièrement, on pourrait croire que les sociétés minières et pétrolières du pays ne s'en préoccupent guère.

Pourtant, elles sont prises entre les mâchoires fédérales et provinciales d'un étau fiscal qui se resserre de plus en plus sur leurs bénéfices. Il est même des cas où une compagnie devrait payer en impôts plus que la totalité de ses bénéfices.

Au TORONTO STAR, nous n'avons jamais prôné de privilèges particuliers pour les sociétés minières et pétrolières. Nous avons toujours dit que ces compagnies payaient moins que leur part équitable d'impôts. Nous avons soutenu qu'il n'est que juste et légitime pour le gouvernement de récupérer, par le biais des impôts et des redevances, une juste part de la richesse que les compagnies retirent de l'utilisation des ressources nationales; d'empêcher les compagnies d'empocher la manne temporaire provenant d'événements tels que la flambée des prix du pétrole au Moyen-Orient; d'encourager davantage la transformation au pays des matières premières, et de rechercher un meilleur équilibre entre l'industrie des ressources et le secteur secondaire.

Autant d'objectifs que les gouvernements canadiens prétendent poursuivre, en haussant récemment les impôts et les redevances qui frappent le secteur des ressources. Le problème vient cependant de ce que ces mesures n'ont pas été prises de façon rationnelle ou ordonnée. Il aurait fallu s'arrêter pour voir si l'ensemble des mesures proposées allait être salubre pour cette industrie, assez en tout cas pour qu'elle continue d'employer directement un quart de million de Canadiens, de rapporter chaque année au pays des milliards de dollars en exportations, et qu'elle poursuive la prospection en prévision de l'avenir.

Dans certaines provinces, les redevances ont triplé, parfois même quadruplé. Une province a même adopté une sur-redevance, au cas où les prix dépasseraient un certain seuil. Une autre province a imposé un "super-impôt" sur les bénéfices des mines existantes qui prennent de l'expansion. Enfin, en mai dernier, dans son discours du budget, le gouvernement fédéral n'a pas accepté que les impôts et redevances provinciaux accrus soient déductibles de l'impôt fédéral.

À ce stade, la révision de la fiscalité pour les sociétés minières et pétrolières s'était transformée en une simple course aux recettes fiscales. Si aucun des deux échelons de gouvernement ne fait machine arrière, le taux combiné d'impôts et de redevances approchera, ou même dépassera 100 p. cent dans le cas de certains nouveaux aménagements.

Ne sachant pas si ni comment les autorités résoudront le problème, dépassée par ailleurs par la complexité étonnante des nouvelles lois et des nouveaux règlements, l'industrie minière et pétrolière ne sait plus où donner de la tête, et ne peut planifier rationnellement son avenir.

La situation est injuste pour elle, et dangereuse pour le pays. À moins que l'incertitude actuelle ne soit rapidement dissipée, des programmes de production, d'emploi et d'aménagement disparaîtront vraisemblablement, non seulement dans le cas des entreprises de ressources mais également dans celui de leurs nombreux fournisseurs. C'est, dans une certaine mesure, ce qui s'est déjà passé dans le sud de l'Alberta, où les sociétés pétrolières ne font plus de forage.

La meilleure façon de résoudre le problème serait de convoquer une conférence fédérale-provinciale qui établirait des règles équitables pour les impôts et les redevances des sociétés minières et pétrolières. Le ministre des Finances, l'Honorable John Turner, doit discuter cette semaine avec les ministres de l'Alberta de la politique fiscale d'Ottawa sur le pétrole. Il devrait aussi rencontrer des représentants d'autres provinces. Souhaitons, pour le bien du pays, que tous se mettent d'accord sur l'établissement d'un ensemble de règles permettant à tous les joueurs de savoir comment jouer le jeu.

Pour de plus amples renseignements sur l'étau fiscal qui étrangle l'industrie minière, demandez la brochure SUPERIMPÔT, à l'Association Minière du Canada, Suite 2170, Tour A, Place de Ville, Ottawa K1R 5A3.

Le Canada COMPTE sur l'industrie minière

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

Câblodistribution

La régie québécoise: construire deux réseaux

QUEBEC (PC) — La Régie des services publics du Québec vient d'émettre une ordonnance enjoignant à deux entreprises de câblodistribution de commencer la construction de leurs réseaux respectifs en vue de fournir ce service public aux résidents de dix localités du sud du Québec.

Dans un communiqué remis à la presse hier, la Régie souligne que ces deux réseaux desserviront plus de 75.000 personnes qui n'avaient pas accès à ce service de communication.

Il s'agit de Haut-Richelieu Inc., qui se voit confier le soin de desservir les localités de Saint-Jean, Iberville,

Saint-Luc, Saint-Grégoire, Sainte-Brigitte d'Iberville et Farnham, et de Télé-Câble Vidéotron Ltée qui obtient l'exclusivité du territoire incluant les localités de Carignan, Chambly, Richelieu et Marieville. Cette dernière entreprise dessert déjà les résidents de Beloeil, Saint-Bruno et les environs.

Conformément à la réglementation québécoise en matière de câblodistribution, les deux entreprises concernées devront en plus d'offrir à leurs abonnés une gamme d'émissions de type conventionnel, accorder priorité à la présentation d'émissions édu-

Saint-Louis a un permis FM

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne a approuvé la demande de Radio-Ville-Saint-Louis, à Montréal, qui recevra un permis pour ses émissions en fréquence modulée destinées à une communauté formée en majeure partie de Néo-Canadiens.

Ce permis, valable sur une base expérimentale d'ici le 31 mars 1977, est le premier du genre à être accordé par le CRTC. Cet organisme a fait savoir qu'il tient à surveiller le progrès de cette station avant de lui accorder un permis permanent.

La programmation du poste doit répondre aux besoins des Néo-Canadiens de la communauté en cause en termes d'information, de culture et d'amusement.

Conformément à la composition ethnique de la communauté, environ 65 p. cent de la programmation sera française, 10 p. cent anglaise et le reste dans d'autres langues.

Le permis autorise le poste à être en ondes au moins 52 heures par semaine.



CFQR 92.5 CKMF 94.3
CBM 95.1 CJFM 95.9
CKVL 96.9 CHOM 97.7
CHRC 98.1 CBF 100.7
CHLT 102.7 CFDM 104.3
CFGL 105.7

19:00 CBF Les musiciens par eux-mêmes
Jean-Christophe Benoit, baryton.
20:30 CBF Orchestre symphonique
En direct des Nations unies. Direction: K. 136 (Mozart); Les Cordes de Toho, dir. Ozawa.
"Three Spaces" (Kai Anjo, Toshi Ichihara) et "Don Quichotte"

(Strauss): New Japan Philharmonic, dir. Ozawa.
22:00 CBF Les Pelles ensembles
Sérénade en mi (Dvorak); English Chamber Orch., dir. Kubelik.
22:30 CBF La Musique à Montréal de 1920 à 1950
Invité: Marcel Valois.
23:00 CBF Vienne la nuit
La vie et l'œuvre de Haydn. Symphonies nos 92 et 95: Phil. de New York, dir. Bernstein. Quatuor op. 84 no 4: Quatuor Fine Arts.
CBM A Little Night Music
Ouvrages de Vivaldi, Puccini, Sibelius et Saint-Saëns.
VENDREDI
9:00 CBF Anniversaires
Au programme: Bizet, Gershwin, Tchaïkovski, Weber, Milhaud, Alfano, B. u c h n e r, Clément, Cornélius, Roman, Domenico Scarlatti et Gieseking.
13:00 CBF Contrepoint
Symphonie no 36 (Haydn); Orch. de chambre de Munich, dir. Stadlmair. — Adagio pour clarinette et cordes (Wagner); Alfred Boskowsky.

Etes-vous pour ou contre Willie Lamothe?
Remarquez que vous pouvez fort bien être un grand admirateur de notre cher Willie tout en prenant partie contre lui dans cette guerre qui lui a été déclarée par Blaise Gouin, un peu pour rire, un peu pour mettre de la vie dans le public de la musique "country" et "western", qui est leur public à tous les deux. Willie Lamothe, on le sait ou on ne le sait pas, anime chaque semaine, à Télé-Métropole, "le Ranch à Willie", tandis que Blaise Gouin est un simple amateur qui anime tous les soirs, du lundi au samedi, je crois, "le Ranch 750", à l'antenne de CKVL.

Le plus drôle c'est que, sans le savoir, je me suis enrôlé, ici même, la semaine dernière, le crois me rappeler, dans cette "guerre" où je n'ai rien à voir. Mais depuis que j'écris cette chronique, on me parle beaucoup de télévision, et de radio, et cela arrive souvent qu'on me suggère de prendre à mon compte un certain nombre de critiques. Alors, influencé, peut-être

cette sacrée télé

PAR RUDEL-TESSIER

(sans doute) par ces amateurs de musique western (et assidus du "Ranch à Willie"), j'ai dit, en passant, comme ça, que je m'étonnais que le "Ranch à Willie" ne s'en tienne pas exclusivement à la musique "country" et "western".

Et puis Blaise Gouin m'a embarqué gentiment dans son émission, samedi dernier, pour que j'entende (car il communique avec ses auditeurs par téléphone) ce que pense le public du western, du "Ranch à Willie", et de la récente déclaration de Willie Lamothe, à l'antenne de CKVL.

Je me suis fait expliquer que mon vieil ami Willie venait d'affirmer qu'il y avait tout au plus cinq à dix chanteurs western dignes de passer à son émission. Cela a fait beaucoup d'effet dans le public amateur de western, et particulièrement dans le public de Blaise Gouin, qui n'a pas tardé à

faire savoir son sentiment sur la question, et sur Willie Lamothe, qui avait osé dire une pareille énormité. Car il paraît que les amateurs de western aiment des douzaines et des douzaines, et peut-être des centaines de chanteurs western.

Quant à Blaise Gouin qui passe des disques western durant des heures, presque tous les jours, il se sentait sans doute visé, puisque son choix de chanteurs n'est pas aussi sélectif que celui de Willie Lamothe. Alors, un peu pour cela, un peu aussi, sans doute, parce que cela servirait bien son émission, il a sauté sur l'occasion et sur son grand cheval, et c'est la guerre!

Willie Lamothe a déjà envoyé son champion à CKVL, qui a rompu quelques lances mardi avec Blaise Gouin, et avec les auditeurs du "Ranch 750", qui téléphonaient pour dire avec une belle unanimité

qu'ils étaient du bord de Blaise Gouin.

Je ne suis qu'un simple spectateur, mais je pense que Willie Lamothe (ou son réalisateur) a tort de ne pas s'en tenir aux authentiques chanteurs western. On a presque toujours tort de décevoir son public — car c'est certain que l'immense clientèle de son "Ranch" ne lui demande pas autre chose que du western, et encore du western. Et puis on a toujours tort de pas s'en tenir à une idée toute simple!

D'ailleurs, Télé-Métropole doit se méfier!

Il y a aussi "A la canadienne", où André Lejeune a succédé à Pierre Daigneault. Cela aussi a fait beaucoup d'effet. On m'en parle beaucoup. On réclame unanimement le retour de Pierre Daigneault. Et même ceux qui aiment par ailleurs André Lejeune — qui pensent simplement que "ce n'est pas sa place"! J'ai vaguement l'impression que le public du "Ranch à Willie" et celui d'A la canadienne (ce sont peut-être le même) savent ce qu'ils veulent!

13:00 CBM CBC Halifax Orchestra
Ouvrages de Beethoven et Schubert.
13:30 CBM Afternoon Concert
Ouvrages de Nielsen, Mendelssohn, et Brahms.
14:00 CBF Airs d'Opéra
Extr. de "Faust" (Gounod): Victoria de Los Angeles; de "Fidelio" (Beethoven): Birgit Nilsson; de "Die Walküre" (Wagner): Régine Crespin; de "Don Giovanni" (Mozart): Joan Sutherland.
14:30 CBF Festivals du monde
Festival de Salzbourg 1974; Orchestre Philharmonique de Vienne, dir. Rowicki; Alexis Weissenberg, piano. Ouverture op. 12 (Szymanowski); Concerto no 1 (Tchchaïkovski) et Symphonie no 7 (Beethoven).

18:00 4 7 10 30b Parle, parle, jase, jase
Inv.: Mimi d'Estée, le Père Desmarais, Stella Guy, Dr Gustave Denis et Dr Thérèse Jutras.
22:00 2 9 9 11 La Flèche du temps

"Cancer et ultra-sons" — "Le Pergélisol" (Cette émission devait être présentée jeudi 17 octobre).
23:00 2 9 9 11 Appelez-moi Lise
Inv.: Keith Jarrett, Robert Lemieux, Olivette Thibault et Jean-Claude Tremblay.
23:30 8 22 Wide World Special
"Playboy 20th Anniversary Party".

12:00 4 Ciné-4
"Un jour comme les autres". Fr. 1956. Drame poétique de P. Bordry avec Dominique Jaloux, Guy Berthomieu et Georges Chamardat — L'amour de deux jeunes gens dans une ville de province.
VENDREDI
11:30 10 Pep 74
Avec Janette Bertrand

La Datsun B-210 est une voiture complète qui vous permet d'aller loin avec \$3000*

Si vous croyez que vos dollars ne vous mènent pas loin, c'est que vous n'avez pas vu l'économique B-210 de Datsun. Voiture complète, la B-210 vous apporte des caractéristiques que les voitures de la même gamme de prix offrent en "option moyennant supplément".

Prenons par exemple les sièges-baquets avant inclinables à 12 positions ou les freins à disque assisté à l'avant, les disques de roues chromés, les pneus à flanc blanc, les glaces teintées, et le désembueur de glace arrière.

Le sedan à 2 portières Datsun B-210 vous offre tout cela pour moins de \$3.000.*

Il y a aussi un avantage qui est standard dans tous les modèles B-210, qu'il s'agisse du sedan à 2 portières, du sedan à 4 portières ou du coupé hatchback. C'est l'incroyable économie d'essence. C'est le cas de le dire, avec Datsun, votre dollar va plus loin.

La Datsun B-210, la voiture qui conserve la valeur de vos dollars. Voyez-la dès maintenant chez le concessionnaire Datsun.

*La Datsun B-210 (modèle HLB210TR): \$2.965, prix de détail suggéré aux entrepôts de Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax. Frais de transport, de plaque minéralogique, de taxe provinciale, s'il y a lieu, en sus.

DATSUN

C'EST LE TEMPS D'AVOIR LA VÔTRE!



Le sedan à deux portières Datsun B-210.

FAITES VÉRIFIER GRATUITEMENT VOTRE DATSUN

AU COURS DE LA SEMAINE DE SÉCURITÉ DATSUN, DU 28 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE. (APPELEZ LE CONCESSIONNAIRE DATSUN POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI.)

Consulter les pages jaunes pour trouver le concessionnaire Datsun le plus près de chez vous.

OPTOMÉTRISTES • OPTICIENS

J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.
JACQUES BENOIT, O.D.

900, SHERBROOKE OUEST (CH 11) 849-1274

OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI DE 9 A.M. à 5.30 P.M.
JEUDI — VENDREDI de 9 A.M. à 9 P.M. — SAMEDI: FERME



Gin TANQUERAY
La différence qui vaut le coup.

appel d'offres

Projet no 231-74

La Régie de l'assurance-maladie du Québec recevra des offres pour le projet ci-après décrit:

Impression de 10.000.000 formules en continu, "Demande de paiement" (9-3/4"x11" — trois parties), papier et encre compatibles au lecteur optique.

Ceux qui désirent soumissionner sont invités à se procurer le formulaire nécessaire à la préparation des soumissions, en s'adressant à Siège social de la Régie, au 200, Chemin Sainte-Foy, QUÉBEC, téléphone: 418 — 643-8918.

Cloture des soumissions:

Le 31 octobre 1974 à 15h00

Seules les offres présentées sur le formulaire préparé par la Régie et retournées dans les enveloppes fournies à cette fin seront prises en considération.

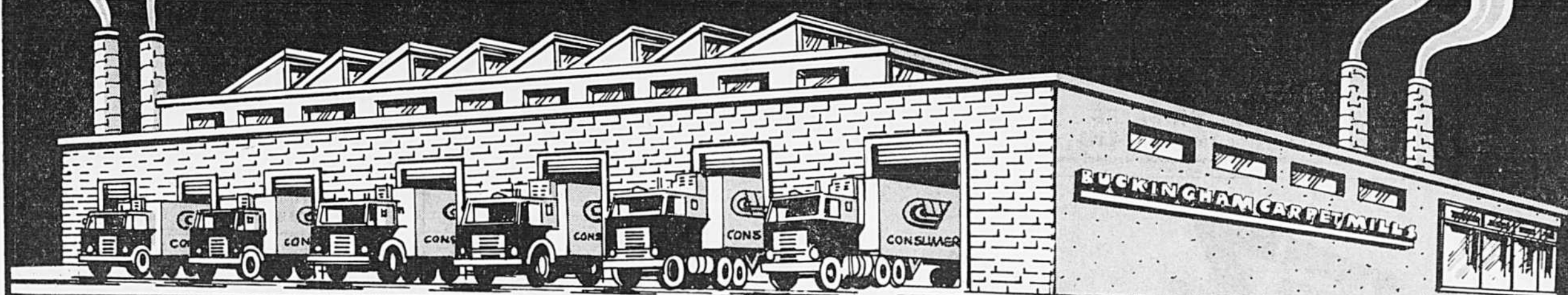
La Régie de l'assurance-maladie du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services auxiliaires
Marc Bédard



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

LIQUIDATION DU STOCK COMPLET D'UNE MANUFACTURE DE TAPIS



BUCKINGHAM CARPET MILLS, SPRINGHILL, N.-E.

A DÛ FERMER SES PORTES À CAUSE D'UNE POURSUITE EN VERTU DU PARAGRAPHE 88 DE LA LOI SUR LES BANQUES. NOUS AVONS ACQUIS, DIRECTEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE, LE STOCK ENTIER DE TAPIS FINIS EN VUE DE LE LIQUIDER.

EN TOUT 47,000 V. CAR. DE TAPIS

DANS UN VASTE CHOIX DE MODÈLES, COULEURS ET MOTIFS

À ÊTRE VENDUES EN DESSOUS DU PRIX DE GROS!!

CCW CONSUMER CARPET WAREHOUSE LTD. DESIRE INFORMER SA CLIENTELE QU'EN DÉPÎT DE LA CESSATION DES AFFAIRES DU MANUFACTURIER, CCW GARANTIT SANS CONDITION TOUS LES TAPIS VENDUS ET SA POLITIQUE HABITUELLE DE REMBOURSEMENT DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS SERA EN VIGUEUR POUR TOUTE LA MARCHANDISE VENDUE. UN SUPPLÉMENT DE 25,000 V. CAR. DE NOTRE PROPRE STOCK FAIT ÉGALEMENT PARTIE DE CETTE VENTE.

ON PEUT OBTENIR TOUTE QUANTITE DESIRÉE EN ROULEAUX, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. CECI N'EST QU'UNE LISTE PARTIELLE. BIEN D'AUTRES ÉGALEMENT OFFERTS.

ÉPARGNEZ

TAPIS INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR

Tapis résistant, ne tachant pas, 100% polypropylène. 3 couleurs seulement.

4,000 v. car., en stock

SEULEMENT 1 33 V. CAR.

PAS PLUS DE 50 V. CAR. PAR CLIENT. PAS DE MARCHANDS.

TAPIS DE CUISINE IMPRIMÉ

100% nylon, impression en surface, gamme de vifs coloris attrayants. Idéal pour cuisines, salles de jeux, sous-sols ou chambres des enfants. Envers caoutchouc noir. 5 coloris.

6,000 v. car. en stock

SEULEMENT 3 75 V. CAR.

ÉPARGNEZ

TAPIS À POILS LONGS

Grâce à cette fibre 100% polypropylène, ce tapis à longs poils résiste aux taches. Il est donc parfait pour la salle de jeux, boudoirs, en fait toutes les pièces de la maison. Envers caoutchouc noir compris. Or, rouille, brun, bleu ou vert.

2,000 v. car. en stock

7 75 V. CAR.

TAPIS COMMERCIAL

Tapis aux fibres très résistantes, pour les endroits très passants. Touffes très serrées, facile d'entretien. Envers caoutchouc. 8 élégants agencements de couleurs qui s'adapteront à tous décors modernes.

8,000 v. car. en stock

3 75 V. CAR.

TAPIS IMPRIMÉ MOTIF ESPAGNOL

Tapis 100% nylon avec envers caoutchouc noir, parfait dans n'importe quelle pièce de la maison. Jamais offert auparavant à un tel bas prix. 3 couleurs seulement.

1,000 v. car. en stock

SEULEMENT 4 75 V. CAR.

ÉPARGNEZ

ÉPAIS TAPIS DE PELUCHE

Toison douce et épaisse 100% nylon avec envers jute. Tapis somptueux offert dans un choix éblouissant d'élégants agencements de coloris. Auparavant, nous vendions cet article à \$13.95. 9 couleurs.

2,500 v. car. en stock

8 75 V. CAR.

TAPIS AIGUILLETTE

Surface 100% polypropylène avec envers caoutchouc. Parfait pour toute utilisation intérieure, y compris sous-sols, etc. Rouge, or, vert, brun, rouille et gris.

3,000 v. car. en stock

SEULEMENT 1 88 V. CAR.

ÉPARGNEZ

100% VELOURS de nylon

Fini reluisant avec double envers en jute. Orange des tropiques, avocat, bleu royal, pistache, or antique et or espagnol. La toison est très serrée et très résistante mais les taches s'enlèvent avec une éponge humide.

1,500 v. car. en stock

SEULEMENT 6 75 V. CAR.

TAPIS DE DIVERSES QUALITÉS À DES PRIX DE LIQUIDATION

À compter de **1 99** V. CAR. **13 75** V. CAR.

- INSTALLATION SI DÉSIRÉ
- ENTREPOSAGE GRATUIT 60 JOURS SI NÉCESSAIRE

AVIS: SI VOUS LE DESIREZ, NOUS COUPERONS ET EMBALLERONS VOTRE TAPIS POUR QUE VOUS PUISSIEZ L'EMPORTER CHEZ VOUS. SEULEMENT PENDANT LA PRÉSENTE VENTE, LA LIVRAISON COUTERA \$3.00 DE PLUS, DANS LES LIMITES DE NOTRE RAYON ÉTABLI POUR LA LIVRAISON.

LA VENTE DÉBUTE AUJOURD'HUI, À NOS DEUX ENTREPÔTS.

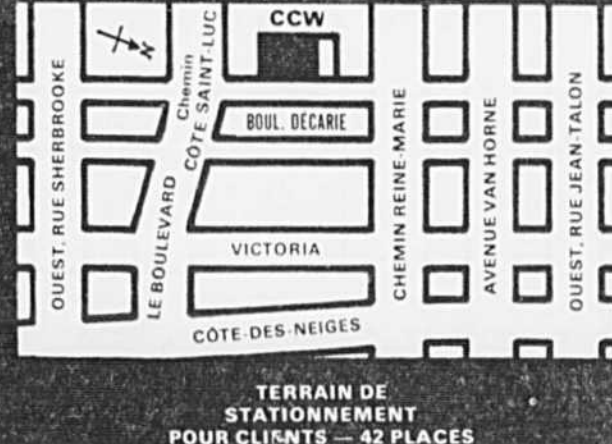
À cause des prix extrêmement bas (dont plusieurs en dessous du prix des distributeurs grossistes) à l'occasion de cette vente spéciale de fermeture d'usine, nous conseillons à l'actuelle clientèle de Consumer Carpet Warehouse de magasiner tôt cette fin de semaine, pendant que le choix est à son meilleur. Même si nos quantités sont très respectables, nous prévoyons une activité telle que notre stock sera vraisemblablement épuisé en moins de 15 jours. Finalement, puisque cette vente est le résultat d'une poursuite de la Banque contre l'usine de tapis mentionnée plus haut et que celle-ci a dû fermer ses portes, nous prévoyons que les autres usines engagées dans la fabrication de ce genre de tapis augmenteront leurs prix. En conséquence, cette vente constitue **UNE OCCASION UNIQUE.**



CONSUMER CARPET WAREHOUSE LTD.

3475, CÔTE-VERTU, ST-LAURENT
JUSTE EN FACE DE L'ENTREPÔT D'AMEUBLEMENT DE PASCAL ET LE CENTRE "LE BAZAAR"
332-2701

4670, BOUL. DÉCARIE, MONTRÉAL
SUR LE CÔTÉ OUEST, 2^e RUES AU SUD DU CH. QUEEN MARY
482-4311



TERRAIN DE STATIONNEMENT POUR CLIENTS — 42 PLACES

GUIRETTE
TISSUS FINIS VINYLE
VINYLES CLAIRS ET DE COULEUR
IMITATION DE BOIS AUTO-ADHÉSIFS
"CUIR VERNI" — MYLARS MÉTALLIQUES
COUVRE-MURS DE VINYLE

- Tissus pour rideau de douche de 72" de largeur
- Polyéthylène 3 à 40 pieds de large
- Coussin mousse taille à la forme et aux dimensions voulues

Plastic Coated Textiles Ltd.
205 EST. AV. MONT-ROYAL

LES SPORTIVES '74
POUR LIVRAISON IMMÉDIATE

- MEILLEURES ALLOCATIONS D'ÉCHANGE
- FACILITES DE FINANCEMENT
- SERVICES PIÈCES ET ACCESSOIRES

Austin Marina GT, MGB, Triumph TR6, Austin Marina Super Deluxe sedan

MIDLAND MOTOR SALES
1934 OUEST, RUE STE-CATHERINE 937-3543

Assurance-auto: améliorons d'abord la sécurité routière

— La chambre de commerce du Québec

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Aux yeux de la Chambre de commerce de la province de Québec, les causes du coût élevé de l'assurance-automobile au Québec tiennent principalement au nombre d'accidents. En conséquence, estime-t-elle, l'Etat doit d'abord améliorer le système de sécurité routière avant d'intervenir auprès de l'industrie de l'assurance-automobile.

C'est ce qui se dégage du mémoire présenté par la Chambre, hier, devant la commission parlementaire des Institutions financières, Compagnies et Coopératives dans le cadre de l'étude du rapport Gauvin.

Le rapport Gauvin, comme on le sait, propose différentes mesures pour réduire les coûts de l'assurance-automobile, dont certaines au chapitre de la sécurité routière.

Mais parce que le régime actuel "indemnise mal, est inefficace et coûte trop cher", le rapport Gauvin recommande aussi un nouveau mode d'indemnisation (sans égard à la responsabilité) ainsi qu'une importante réforme administrative.

La Chambre de commerce reproche au rapport Gauvin de ne pas avoir étudié "la relation entre la fréquence des accidents et le prix de la prime", estimant en outre que le comité d'étude "tente de disculper l'Etat et d'imputer aux entreprises d'assurances des responsabilités qui dépassent leur mandat".

Mais la Chambre elle-même s'est refusée à faire des recommandations sur le nouveau régime d'indemnisation préconisé par le rapport Gauvin.

La Chambre de commerce se dit "convaincue" que ce nouveau régime ne règle pas les causes fondamentales des coûts élevés de l'assurance mais a préféré éviter de se prononcer sur le principe par crainte de se voir poser "des questions de modalités sur lesquelles la Chambre doit, en toute humilité, faire état de son manque d'expertise".

Le mémoire de la Chambre de commerce a visiblement déçu l'opposition officielle, dont le porte-parole, M. Marcel Léger, a émis l'opinion que cet organisme y perdait en crédibilité dans la mesure où ses recommandations ne visaient que la responsabilité gouvernementale en matière routière sans toucher aux entreprises.

Quant au ministre William

Tetley, il a paru encore plus irrité en répondant sèchement à plusieurs reprises au vice-président de la Chambre, M. Jean-Paul Létourneau. "Vous voulez que l'Etat intervienne sur la sécurité routière... mais, s'adressant des compagnies", a dit le ministre aux représentants de la Chambre de commerce.

Invité à commenter le fait que les compagnies d'assurances avaient elles-mêmes

proposé un régime d'indemnisation dans lequel la notion de responsabilité serait partiellement abolie, M. Létourneau a répondu en ces termes: "L'industrie, devant une menace d'intervention globale de l'Etat dans son secteur d'activité, trouve une solution qui est probablement à mi-chemin et acceptable pour elle... Je crois comprendre que leur attitude est motivée par une menace d'extinction éventuelle".

Des CLSC péquistes...ou libéraux?

par Nicole BEAUCHAMP
envoyée spéciale
de LA PRESSE

QUEBEC — Le député des îles de la Madeleine et whip en chef du Parti libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, a déridé hier la commission parlementaire étudiant le projet de loi 41 par une galéjade à tout le moins compromettante pour les libéraux. Tout en affublant les CLSC (Centres locaux de services communautaires) de l'étiquette péquiste, M. Lacroix a candidement dévoilé que le gouvernement avait triplé le budget du CLSC de son comté pour le porter à plus de \$700,000...

Pourtant, rien dans la présentation du mémoire conjoint de 14 centres locaux de la région du Montréal-Métropolitain ne donnait prise à une telle sortie. Mais M. Lacroix n'a pas raté l'occasion de décocher des flèches à l'endroit du député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard.

"Tu peux les remercier à genoux; ils (les CLSC) travaillent pour vous autres! Je trouve ça drôle. Vous vous servez de ça pour nous battre et on se fait élire plus fort!", a lancé le whip du Parti libéral. Cherchant visiblement à couper court à cet échange aigre-doux, le député de Chicoutimi a rétorqué: "Il est bien chanceux parce que son budget est triplé en ce qui concerne le CLSC de son comté."

Cette diversion à saveur politique devant laquelle le ministre Forget n'a pas sourcillé, a permis dans le fond au député Lacroix d'exprimer un malaise à peine contenu dans les rangs libéraux; plusieurs députés digérant encore mal la réforme de la santé et ses implications.

L'ensemble des recommandations des CLSC à la commission parlementaire sur le projet de loi 41 visent à effet à renforcer la participation des citoyens ordinaires aux conseils d'administration.

Sur quoi le député Lacroix a répliqué: "Au point de vue de l'administration du CLSC, l'an passé, aux îles de la Madeleine, le budget d'opération était de l'ordre de \$235,000, et cette année, si mes informations sont valables, ce serait de l'ordre de plus de \$700,000. Je me demande si le point de vue administratif ou le point de vue des budgets, ce n'est pas important."

De façon plus explicite, M. Lacroix venait tout juste de mettre en doute l'esprit de la loi 65 qui a pavé la voie à la réforme de la santé: "Les médecins ou les religieuses ou d'autres personnes se sont occupé du système hospitalier depuis de nombreuses années et l'on oublie de les remercier bien des fois. Je me demande si le fait d'être hospitalisé, d'être un usager d'un centre hospitalier donne une compétence particulière pour être membre du conseil d'administration."

"Le CLSC est dans l'hôpital, chez nous. Je sais toujours bien que cela nous a fait perdre 50 lits dont on avait besoin pour la population", a enchaîné le député libéral. Devant la calme réaction de ses interlocuteurs, M. Lacroix mit fin à ses interventions au cours de la matinée et l'après-midi venu, il ne participa même pas aux travaux de la commission.

Plusieurs de ses collègues firent de même, si bien que durant la majeure partie de l'après-midi la Commission siégea sans avoir quorum, seulement cinq députés sur 11 demeurant à leur poste.

SOYEZ GAGNANT...
L'auteur JVC vous invite à sa
CÉLÉBRATION-DÉMONSTRATION CD-4
des disques CD-4 d'une valeur de \$100
GAGNEZ... ...cette semaine seulement



ENTENDEZ
... la sonorité 4-canaux étonnamment vraie d'une chaîne CD-4 ENTIÈREMENT CONÇUE PAR JVC. Vous avez déjà entendu parler de la sonorité 4-canaux? Voici l'occasion de l'entendre comme seul l'auteur JVC peut vous l'offrir. Pendant cette célébration-démonstration, nous avons installé sur place une chaîne JVC qui vous fera découvrir ce qu'il y a de mieux en fait de sonorité 4-canaux et LES MERVEIL-LEUX ENREGISTREMENTS CD-4 CONÇUS PAR JVC POUR RENDRE TOUT LE RÉALISME D'UNE SALLE DE CONCERT.

SPECIALISTES DU SON SUR PLACE
Notre spécialiste du son sera disponible pour répondre à vos questions et vous faire connaître en détail la superbe sonorité 4-canaux de JVC et les enregistrements CD-4. Vous saurez alors pourquoi ils sont différents et meilleurs.

COMMENT GAGNER
Les dépositaires participants dont les noms suivent vous invitent cordialement à venir constater par vous-même. N'oubliez surtout pas de participer au tirage. Aucun achat est requis. Complétez votre carte de participation et déposez-la dans la boîte. Si votre carte est tirée, vous gagnerez des disques CD-4 d'une valeur de \$100 après avoir répondu correctement à une question mettant vos connaissances à l'épreuve.

Profitez pleinement de cette occasion. Rendez visite à votre dépositaire JVC et soyez GAGNANT à cette célébration-démonstration CD-4 cette semaine seulement!

L'AUTEUR JVC
PRÉSENTE SA CHAÎNE
4VR-5406 ENTIÈREMENT
COMPOSÉE D'ÉLÉMENTS ASSORTIS
POUR LA REPRODUCTION
CD-4 ET TOUT AUTRE TYPE
DE REPRODUCTION 4-CANAUX.

Chaque composante de cette chaîne a été conçue par JVC pour mettre en valeur les plus importantes caractéristiques de toutes les autres. Voici quelques caractéristiques que vous apprécierez:
RECEPTEUR AM/FM 4-CANAUX 4VR-5406. Démodulateur CD-4 incorporé. Quatre préamplificateurs indépendants et quatre amplificateurs de puissance. Avec la commande P.P.C. de JVC, un simple mouvement circulaire de levier permet un réglage facile et précis du niveau de la sonorité 4-canaux.
Reproduction stéréo, matricielle, 4-canaux discrets et de disques CD-4. Prises pour magnétophone 4-canaux, reproducteur de cartouches 8 pistes et casques d'écoute 4-canaux.
TOURNE-DISQUE VL-5. Moteur synchrone 4 pôles et système d'entraînement par courroie éliminant les fluctuations de vitesse.
TÊTE DE LECTURE 4MD20X avec **POINTE SHIBATA.** Conçue spécialement pour les disques CD-4.

HAUT-PARLEURS ÉQUILIBRÉS JX-2030. Quatre haut-parleurs à 3 voies à suspension acoustique conçus pour et assortis à l'amplificateur et à la table tournante.

La chaîne CD-4 équilibrée JVC complète...

\$699⁹⁵ Prix de détail suggéré

C'est déjà demain chez

JVC

ERRATUM

Dans notre annonce parue le 23 octobre l'article suivant aurait dû se lire :

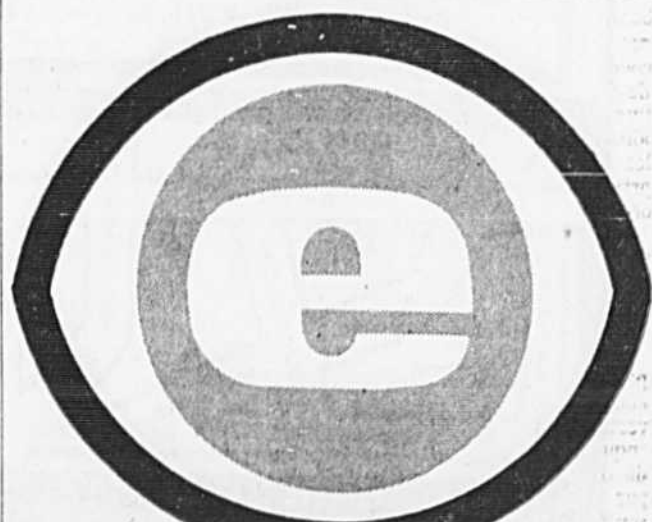
PIERSTONE
(imitation de pierres)
BOÎTE COUVRANT 8 PI. CAR.

Ord. 16.52 \$14.49
Special la boîte

WOODHAVEN

CASH & CARRY
4630, chemin Chambly, Saint-Hubert
678-9010 — 866-8301

JAPAN RADIO Place Alexis Nihon au niveau du Metro MONTREAL, P.Q.	MAISON DE L'AUDIO 295, boul. Deslaurier Ville St-Laurent, P.Q.	PAYETTE RADIO 730, rue St-Jacques MONTREAL, P.Q.	CODELL LEISURE PRODUCTS 5810, ch. Côte-St-Luc et 6106, Côte-des-Neiges MONTREAL, P.Q.	STEPHAMARK Place Seigneurie BOUCHERVILLE, P.Q.	LORD PHOTO 195, Champlain ST-JEAN, P.Q.
	Robert & Alain Ostiguy 1617, boul. Perigny CHAMBLY, P.Q.	BEAUDRY SPORT 740, St-Antoine Joliette, P.Q.	BOUTIQUE ROBINSON ENRG. 315, boul. Labelle Galeries des Mille-Îles ROSEMERE, P.Q.		



en bref

La guerre des langues

FREDERICTON (PC) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se prépare à poursuivre la lutte contre la législation québécoise sur les langues.

Le premier ministre Richard Hatfield a annoncé hier que sa province demandera de témoigner devant la Cour suprême du Canada pour contester le bill 22, lorsque certaines commissions scolaires de cette province auront porté leur cause devant ce tribunal.

L'Association québécoise des commissions scolaires protestantes et plusieurs autres organismes ont annoncé la semaine dernière leur intention de contester cette loi qu'ils affirment excéder les juridictions provinciales.

M. Hatfield a reconnu que sa province n'a pas le droit d'intervenir dans de telles causes, lorsqu'elles seront entendues au niveau des tribunaux provinciaux, mais qu'il en sera différent devant la Cour suprême.

Le Parti acadien reconnu

MONTCTON, N.-B. (PC) — Le président des élections provinciales au Nouveau-Brunswick, M. Lloyd Nickerson, a annoncé hier la reconnaissance officielle du Parti acadien.

Deux jours plus tôt, le PA avait appris qu'il ne jouissait d'aucun statut, parce qu'il avait négligé d'annoncer sa participation à l'élection du mois prochain dans les délais requis.

Convoqué à Fredericton, hier, le président du parti, M. Euclide Chiasson, s'est fait dire qu'une technicité de la loi permettait maintenant de reconnaître le PA.

La seule restriction, c'est que le parti présente au moins 10 candidats, ce qui sera fait, selon M. Chiasson.

Ottawa doit surveiller ses dépenses

OTTAWA (PC) — Le leader parlementaire conservateur aux Communes, M. Gerald Baldwin, a prédit des conséquences dramatiques pour le Canada si le gouvernement ne surveille pas plus ses dépenses.

Alors que les Communes amorçaient un débat de trois jours sur les prévisions budgétaires de \$24,2 milliards du gouvernement, M. Baldwin a réitéré le credo conservateur voulant que l'opposition ait littéralement perdu le droit de critiquer efficacement les dépenses gouvernementales.

Frais de cour: \$142,135...

OTTAWA (PC) — Les frais de cour pour la poursuite contre le monopole des journaux Irving s'élèvent jusqu'ici à \$142,135, a annoncé aux Communes hier le ministre de la Consommation, M. André Ouellet.

Ce montant, a-t-il précisé, ne comprend pas les dépenses qui ont été encourues par des fonctionnaires du ministère de la Justice et du ministère de la Consommation.

La plus grosse somme, \$129,023, est allée au procureur de la Couronne, William Royt, et au bureau d'avocats Royt, Mockler, Allen, Dixon et Godin, de Fredericton.

Annonces fausses: 60 poursuites

OTTAWA (PC) — Les tribunaux ont été saisis de 24 cas, dont 18 ont abouti à des condamnations, aux termes de l'article 36 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, lequel article vise les faux exposés au sujet du prix de vente ordinaire de produits.

Par ailleurs, il y eut 60 poursuites, dont 54 ont abouti à des condamnations, au chapitre des annonces fausses ou trompeuses, en 1973-74.

C'est ce que révèle le rapport annuel du directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions déposé hier aux Communes par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet.

Si vous savez étendre du beurre, vous pouvez avoir un mur ou un plafond comme personne d'autre n'en a.

Le stuc décoratif blanc Flintkote s'applique facilement, et il sèche en quelques heures. Il donne à vos murs ou à vos plafonds un cachet tout à fait personnel.

Choisissez un motif, n'importe lequel. L'application du stuc décoratif blanc Flintkote se fait à la truelle, avec une facilité surprenante. Ensuite, pour obtenir un fini original utilisez une balayette, une cuiller, des boîtes métalliques. Donnez libre cours à votre imagination.

Le stuc décoratif blanc Flintkote peut s'employer à l'intérieur ou à l'extérieur, sur le béton, les bois, la planche de plâtre, le stuc, le plâtre, le verre ou la brique.

Si vous considérez qu'une truelle, peut se comparer à un grand couteau à beurre, alors vous pouvez avoir les murs ou les plafonds les plus originaux de tout votre quartier.

En vente en sacs de 50 ou 25 lb, chez votre quincaillier, marchand de bois, marchand de matériaux de construction ou dans les grands magasins.



ANJOU Castor Bricoleur	CHARLEMAGNE Ville Nova Mat Construction	GREENFIELD PARK C.B.S. Cash & Carry Lumberland Building Materials Quincaillerie Pascal	MONTREAL-NORD Val Royal Building Materials	REPENTIGNY Quincaillerie Maurice Thoun	ST-HYACINTHE J.A. Laferte	ST-SAUVEUR Alex Bremner Limitee
AUTEUIL Dupon Limitee	CHATEAUGUAY John Cash 'n Carry	LAVAL C.B.S. Cash & Carry Castor Bricoleur Quincaillerie Pascal	NAPIERVILLE J.-H. Janelle Limitee	ROSEMERE Alex Bremner Limitee	ST-LAMBERT Dupuy & Frere	STE-THERESE Thibault & Desjardins Limitee Materiaux Paré Inc.
BOUCHERVILLE Val Royal Building Materials	DOLLARD-DES-ORMEAUX Val Royal Building Materials	MONTREAL Val Royal Building Supply Villa Nova Mat Construction Toutes les quincailleries Pascal Centre de Renovation Hebert Maritime Bldg. Products	PIERREFONDS P.E. Labrosse	SOREL Cyrille Labelle	ST-LAURENT C.B.S. Cash & Carry	TRACY Val Royal Building Materials
BROSSARD Val Royal Building Materials Castor Bricoleur	DORVAL C.B.S. Cash & Carry Lumberland Building Materials Quincaillerie Pascal	MONTREAL Val Royal Building Supply Villa Nova Mat Construction Toutes les quincailleries Pascal Centre de Renovation Hebert Maritime Bldg. Products	POINTE-AUX-TREMBLES Latendresse & Fils Inc.	STE-ADELE Thibault & Desjardins Limitee	ST-LEONARD Lumberland Building Materials	VERDUN Quincaillerie Pascal
CANDIAC Daigle & Paul	DRUMMONDVILLE J.A. Laferte	MONTREAL Val Royal Building Supply Villa Nova Mat Construction Toutes les quincailleries Pascal Centre de Renovation Hebert Maritime Bldg. Products	POINTE-CLAIRE Val Royal Building Materials Quincaillerie Pascal J.H. Janelle Limitee	ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES Alex Bremner Limitee	STE-ROSE Archambault de Ste-Rose	VILLE ST-PIERRE J.H. Janelle Limitee

\$2995* pour une Austin Marina: c'est donné!

L'année tire à sa fin. Y'a pas de meilleur temps pour faire une affaire: une Austin Marina TOUTE EQUIPÉE pour \$2995. Ça comprend...tenez-vous bien...servo-freins à disque à l'avant, pneus à carcasse radiale, direction à pignon et crémaillère, barres de torsion à l'avant, enduit protecteur sous le châssis et couche d'apprêt par électrolyse, tapis intégral, sièges avant à dossier in-

clinable, bouches d'air frais à hauteur du visage, moteur MGB à simple carburateur, ensemble d'éléments pour climat rigoureux, dont un puissant système de chauffage et un dégivreur électrique de lunette arrière.



*Prix de détail suggéré par le fabricant pour une Austin Marina Coupé Deluxe 2 portes—modèle 1974 (Sedan Super Deluxe 4 portes: \$3245), à Halifax, Montréal, Burlington et Vancouver. Ne sont pas compris: les frais de transport, de livraison locale et d'immatriculation, ni la taxe provinciale. En option: boîte automatique Borg Warner à 3 rapports.

C'est le temps d'acheter!

Austin Marina



AUSTIN SALES & SERVICE (QUÉBEC) Ltée
12225 Côte-de-Liesse, Dorval
636-1812

COITEUX AUTO Ltée
5180 rue Papineau
526-9138

DECARIE MOTORS Ltée
55 rue Gince, St-Laurent
334-9910

LACORDAIRE AUTO Ltée
7630 Le Mans
Ville St-Leonard
254-3566

LEMENN AUTO Ltée
3839 boul. Taschereau
Lafleche
678-1220

MIDLAND MOTORS SALES Inc.
1934 ouest
rue Ste-Catherine
937-3543

P. VANIER Ltée
3923 boul. Samson
Chomedey, Laval
688-8210

QUELQUES-UNS DES AUTRES CONCESSIONNAIRES BRITISH LEYLAND

Cap-de-la-Madeleine: Richard Automobile Eng., 94 rue Fusoy, 378-8464
Cornwall: Jack Macdonell Motor Sales, 632 Pitt Street, 933-3483
Drummondville: Autos 4-saisons Inc., 2115 boul. Mercure, 472-1108
Lennoxville: Lennox Auto Sport Eng., 300 rue Queen, 569-9227
Pointe-Clair: Centre Auto Clinic Eng., 261-St. John's Road, 697-3333

Ste-Anne-de-Bellevue: Garage Lavigne Inc., 37 rue Ste-Anne, 457-5327
Ste-Rosalie: Garage Wilfrid Malo Eng., 320 rue Centre, 799-3267
St-Eustache: St-Louis Garage Ltée., 356 boul. Arthur-Sauvé, 627-0861
St-Jean: André Fortin Auto Inc., 320 rue St-Jacques, 346-6263

Sept-Iles: R. S. Auto Eng., 140 Pere Divet, 962-7668
Terrebonne: Vezeau Auto Eng., 509 rue St-François-Xavier, 666-8032
Valleyfield: Jean-Guy Lemye Auto Eng., 345 rue Victoria, 371-0033
Waterloo: Tranchemontagne Auto Ltée, 4367 rue Foster, 539-1282
West Brome: Corry Motors Inc., R. R. No 2, 263-0560



VILLE DE MONTRÉAL

ÉLECTIONS MUNICIPALES

10 NOVEMBRE 1974

avis de

MISE EN CANDIDATURE

Ont été mis en candidature, pour l'élection du conseil de la Ville de Montréal qui sera tenue le 10 novembre 1974, les personnes dont les noms suivent: à la charge de

MAIRE

BRISEBOIS, Jacques, comptable administrateur, 4150, rue Oxford
COUTURE, Jacques, organisateur communautaire, 1035, rue Lacasse
DRAPEAU, Jean, administrateur, 5700, avenue des Plaines
KOURI, Paul, enseignant, 1737, rue Sanguinet, #5
METIVIER, Patricia, recherchiste et animatrice, 2085, Sanguinet

CONSEILLER

District Ahuntsic

Siège 1:
LEBLANC, J.-C., marchand de meubles, 10020, place Guillaume-Chambon
ROBERT, Paul-Emile, assureur-vie, 11268, rue Drouart

Siège 2:
CHEVALIER, Gilles, industriel, 9185, Vincent-Quiblier
DES ROCHES, Jean-Charles, comptable, 9700, ave Pelouquin

Siège 3:
HAMELIN, Michel, directeur de personnel, 10910, St-Charles
TESSIER, Daniel, représentant technique, 9240, rue Vincent-Quiblier

District Côte-des-Neiges

Siège 1:
AUF DER MAUR, Nick, journaliste, 4233, Esplanade
LYNCH-STANTON, John, administrateur, 3114, chemin Daulac

Siège 2:
BEAUCAGE, Jean, marchand, 1630, Norway, V.M.R.
FELLMAN, Edouard J., prop. salon de coiffure, 2329, Melrose
NORMANDIN, Yves, commerçant, 3349, rue Marchal

Siège 3:
ALLEN, Gordon, consultant commercial, 4649, av. Clanranald
KEATON, Robert, professeur, 3429, av. Laval
WISE, Sydney, principal d'école secondaire, 3079, avenue Brighton

District L'Acadie

Siège 1:
SIGOUIN, Roger, courtier d'assurances, 10090, rue St-Denis
THIVIERGE, François C., avocat, 2055, rue Dudemaine

Siège 2:
CLOUETTE, Rhea, administrateur, 2029, rue Dudemaine
ROY, Germain, peintre décorateur, 6830, rue Métivier

Siège 3:
HANIGAN, Lawrence, administrateur, 2360, Charles-Gill
MANOCCHIO, André, machiniste, 3595, rue Viel

District Maisonneuve

Siège 1:
FAUCHER, Raymond, professeur, 4575, rue Adam
LORANGE, Pierre, bijoutier sertisseur, 3112, rue Desautels

Siège 2:
GAUTHIER, Gilles, ouvrier-coupeur, 3714, rue Adam
ROY, André, industriel et adm. imm., 2355, rue Décrés

Siège 3:
LUSSIER, Normand, pharmacien, 3425, rue Davidson #2
ROY, Claude, maître en urbanisme, 2037, rue Préfontaine

District Marie-Victorin

Siège 1:
DESJARDINS, Fernand, professeur, 5753, rue Viau
DUPONT-RENAUD, Monique (Mme), professeur, 3205, ave des Saules

Siège 2:
GUERTIN, Agathe (Mme), infirmière, 6455, rue Perodeau
PROVOST, Claude, garagiste, 3499 est, Bélanger

Siège 3:
ANGERS, Adrien, courtier d'assurance agréé, 2770, boul. Pie-IX, #41
HENRY, Marcel, comptable, 2761, avenue des Marronniers

District Mercier

Siège 1:
LA ROCQUE, Pierre, consultant publicitaire, 2042, rue Lepailleur
VARIN, Claude, marchand, 2761, rue French

Siège 2:
BEAUDET, Daniel, animateur, 2630, rue Liébert
MARTINEAU, Jacques, entrepreneur-élect., 8270 de Marseille
MILOT, Jacques, contrôleur, 9503, rue Souigny

Siège 3:
MINIER, Marius, commerçant, 308, rue Caty
TONDREAU, Denis, industriel, 6805, rue Jean-Lecompte

District Notre-Dame-de-Grâce

Siège 1:
BELLIN, James, courtier, 6211, Côte-St-Luc
FAINSTAT, Michael, ingénieur, 4136, avenue Wilson
FITCH, Burton, courtier d'assurances, 4220, avenue Hingston

Siège 2:
BENNETT, Arnold, conférencier, 4052, avenue Hingston
PARKER, John N., principal d'école, 4466, avenue Prince of Wales

Siège 3:
KEROACK, Ginette (Mlle), secrétaire, 4315, rue Melrose, #31
LACOSTE, Guy, notaire, 3787, de Vendôme

District Papineau

Siège 1:
NIDING, Gérard, administrateur, 12385, place St-Germain
ROY, Patrick, typographe, 3414, Gascon, app. 2

Siège 2:
BÉLANGER, Serge, administrateur imm., 5197, Lavoisier, St-Leonard
BOISVERT, Michel, animateur, 1815, rue Plessis

Siège 3:
CLOUTIER, Jean-Paul, courtier d'assurances agréé, 6524, 41e Avenue
LEBEAU, Gaetan, secrétaire CTM, 3417A, rue Chapleau
RIENDEAU, Armand, directeur exécutif, 8738, rue St-Denis

District Rivière-des-Prairies

Siège 1:
LAPIERRE, (Mme) Mariette, professeur, 9977, 56e Avenue
MASSON, René, médecin chirurgien, 11245, 60e Avenue

Siège 2:
BOURDON, Lionel, administrateur, 8889, rue Jacques-Rousseau
GAGNON, Paul, administrateur, 10150, 26e Avenue, R.-des-P.

District Rosemont

Siège 1:
COUSINEAU, Léa (Mlle), enseignante, 6025, 15e Avenue
TROTIER, Jean, éducateur, 5573, 4e Avenue, Rosemont

Siège 2:
MARSAN, Jean-Claude, dipl. architecte et M. Urbanisme, 6259, 8e Avenue
PARIS, C.-René, administrateur, 6394, 1re Avenue, Rosemont

Siège 3:
BEAUCHEMIN, Paul, vendeur, 4745, rue St-Zotique
FAMELART, Michel, biologiste et botaniste, 4621, avenue d'Orléans

District Sainte-Anne

Siège 1:
CHAMAILLARD, Lucien, journalier, 709, rue Canning
LAPORTE, Joffre, courtier d'assurances, 862, rue Hibernia

Siège 2:
COLLETTE, Albert, gérant, 2429, rue Châteauguay
MOREAU, Henri, représentant d'assurances, 2450, Mullins

Siège 3:
JONASSEN, Paul, publiciste, 409, rue St-François-Xavier
MAGNAN, Yves, Marchand de bois, 2461, rue Augustin-Cantin

District Saint-Edouard

Siège 1:
LABELLE, Jean, marchand, 4890, Cedar Crescent
LAHAYE, Francine (Mme), professeur, 7521, rue Christophe-Colomb

Siège 2:
BONNEAU, Lorenzo, artisan entrepreneur, 6056, rue de la Roche
DESJARDINS, Romeo, manufacturier retraité, 6360, rue Garnier

Siège 3:
MALOUF, Jean-K., entrepreneur-élect., 6307, 25e Avenue
MIRON, Yves, économiste, 10515, rue Verville

District Saint-Henri

Siège 1:
ANFOSSI, Angelo, courtier d'assurances, 1760, rue D'Arcy McGee
VAILLANCOURT, Serge Marcel, psycho-pédagogue, 3925, St-Jacques

Siège 2:
GIRARD, Yves, agent de voyages, 4783, rue Cazalais
MOSES, Guy, marchand d'huile, 1414, de Champigny

Siège 3:
LAMARRE, Yvon, marchand, 6260, rue Briand
LEMIEUX Rollande, caissière, 6580, rue d'Aragon

District Saint-Jacques

Siège 1:
DESMARIS, Andre, notaire, 1206, boul. St-Joseph
DRAPEAU, Fernand, courtier d'assurance, 5030, rue Rivard
MORIN, Marcel, chauffeur de taxis, 1599, Alexandre-de-Sève

Siège 2:
CHARRON, Aimé-Yvon, imprimeur, 8652, rue Barbeau, St-Leonard
LARIVÉE, Roger, contremaitre, 5360, rue Mentana, #3
MANSEAU, Léo, courtier en immeubles, 4687, rue St-André
POULIN, Raymond, animateur social, 4582, avenue Papineau

Siège 3:
CLICHE, Paul, journaliste syndical, 5700, avenue des Chênes
GIRARD, Georges, gérant général, 4378, rue de Lanaudière

Un scrutin sera tenu pour la charge de Maire et pour tous les sièges de celle de Conseiller.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est en outre donné que l'élection pour la charge de maire et pour les charges de conseillers aura lieu le dimanche 10 novembre 1974

et que les bureaux de scrutin seront, ce jour-là ouverts dans lesdits districts de neuf heures du matin à sept heures du soir.

AVIS PUBLIC est enfin donné que les intéressés pourront se procurer au bureau du président de l'élection, à l'hôtel de ville, tous les renseignements relatifs aux élections municipales.

INSTRUCTIONS DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIÈRE DE VOTER

Un électeur ne vote que dans un district, une fois pour un candidat à la mairie, et une fois pour un des candidats à chacun des sièges de conseillers. (204)

Chaque électeur, en entrant dans la salle de scrutin, doit décliner ses nom, prénoms et occupation. Un seul électeur est admis à la fois dans chaque isolement. (300)

En recevant son bulletin de vote, le votant se rend immédiatement dans l'un des isolements du bureau de scrutin, puis, avec le crayon que le scrutateur lui a remis, il fait une croix sur le bulletin, dans l'espace réservé à cette fin, à droite du nom de chaque candidat en faveur duquel il désire voter.

Il plie ensuite son bulletin de manière que les initiales du scrutateur, au verso, puissent être vues sans déplier le bulletin, puis il sort de l'isolement et le remet au scrutateur, celui-ci s'assure, par les initiales et le numéro du talon, que le bulletin remis par le votant est celui qu'il lui a fourni, puis il en détache le talon et le dépose immédiatement dans la boîte en présence du votant. (305)

Le scrutateur, à la demande seulement de l'électeur qui ne sait ni lire ni écrire ou qui, pour cause de cécité ou autre infirmité physique, est incapable de voter en la manière prescrite, doit aider cet électeur, en marquant son bulletin de vote en faveur du candidat qu'il désigne.

L'électeur incapable de voter pour cause de cécité peut voter soit en suivant la procédure indiquée à l'alinéa précédent, soit en se faisant accompagner dans l'isolement par un parent ou un ami qui fait la croix pour lui selon son choix. (307)

Si un électeur a, par inadvertance, marqué, maculé ou déchiré un bulletin qui lui a été remis, de manière qu'il ne puisse convenablement s'en servir, il peut, en le remettant au scrutateur, en obtenir un autre pourvu que par ce moyen il n'ait pas fait connaître son vote. (312)

Tout électeur inscrit sur la liste des électeurs d'un bureau de scrutin a droit de voter, même après qu'un autre a voté sous son nom, pourvu qu'il prête le serment ou fasse une affirmation selon la formule 22. (313)

Chaque électeur doit voter sans retard inutile et sortir du bureau de scrutin aussitôt que son bulletin de vote a été déposé dans la boîte. (315)

Tout électeur qui emporte son bulletin de vote hors du bureau de scrutin est privé de son droit de vote à cette élection et est, en outre, passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars et, à défaut du paiement de cette amende, d'un emprisonnement n'excédant pas six mois. (316)

Si un électeur fait savoir pour qui il a marqué son bulletin, celui-ci ne peut être déposé dans la boîte et l'électeur n'a plus le droit de voter à cette élection. (318)

De plus, s'il écrit quelque mot ou fait, sur le bulletin, quelque marque ou indication qui puisse le faire connaître, son bulletin sera nul. (331)

MANOEUVRES FRAUDULEUSES

Articles de la charte:

319. — Sauf lorsqu'il s'agit d'aider à voter un électeur qui ne sait ni lire ni écrire ou qui, pour cause de cécité ou autre infirmité physique, est incapable de voter, nul ne doit intervenir ni tenter d'intervenir auprès d'un électeur qui s'apprête à marquer son bulletin, ni tenter autrement de se procurer, au bureau de scrutin, quelque renseignement sur le nom du candidat en faveur duquel un électeur se propose de voter ou a voté, ni épier ou chercher à découvrir le numéro du bulletin ou la marque de l'électeur.

320. — Les candidats, officiers d'élection, représentants de candidats doivent garder et aider à maintenir le secret du scrutin.

321. — Nul candidat, officier d'élection, représentant, électeur ou autre personne ne doit, en aucun temps, communiquer à qui que ce soit les renseignements obtenus à l'intérieur d'un bureau de scrutin sur le nom du candidat pour lequel un électeur se propose de voter ou a voté.

322. — Quiconque enfreint quelque l'une des dispositions des articles 319, 320 et 321 ci-dessus devient passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars et d'un emprisonnement de pas plus de six mois à défaut de paiement de l'amende ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

323. — Chacun des actes suivants constitue une infraction, à savoir:

a) déposer frauduleusement dans une boîte de scrutin quelque papier autre que les bulletins et documents qui, en vertu de la charte, doivent y être déposés;

b) soustraire frauduleusement un bulletin de vote d'un bureau de scrutin;

District Saint-Louis

Siège 1:
ALIE, Fernand, administrateur, 456, avenue Simcoe, Ville Mont-Royal
LONGTIN, Claude, industriel, 516 est, rue Sherbrooke
ROY, Jean, traducteur, 3575, rue de Bullion

Siège 2:
BROCK, Hyman, ingénieur, 2440, rue Stevens, Ville St-Laurent
FRIEDLANSKY, Gérald, notaire, 5947, avenue du Parc
GARDINER, John, professeur, 4389, avenue Henri-Julien

Siège 3:
COLLINS, J.-P. Raymond, pâtissier, 5010, boul. St-Laurent
MARTIN, Markus, médecin, 3575, rue University, #216
TREMBLAY, Phidyme, directeur (AEPM), 4461, avenue Laval

District Saint-Michel

Siège 1:
BRONZATI, Diego, technicien en électronique et industriel, 10452, rue Meilleur
LUCCISANO, Rocco Alexander, analyste, 7160, 10e Avenue

Siège 2:
DAVIAU-BERGERON, Thérèse, secrétaire administrative, 3585, rue Michel-Ange
SAUVE, Aimé, courtier en immeubles, 7250, rue Sagard

Siège 3:
GRASSO, Luigi, courtier d'assurances, 3480, rue Bressani
ROUSSILLE, Ernest, industriel, 11444, rue Tolhurst

Siège 4:
BOURGET, Raymond, assistant-contremaitre, 8169, 24e avenue, #1
RAIL, Raymond, garagiste, 8917, 13e Avenue

District Saraguay

Siège 1:
HUOT, Richard, administrateur, 9A, Greene Lane
LEBLANC, Léonard, directeur, 9313 ouest, boul. Gouin

District Snowdon

Siège 1:
BOULIANE, Denis, évaluateur, 2201, avenue Clifton
SNYDER, Gerry, vice-président, 4915, avenue Ponsard
VATCH, Lawrence, professeur, 5210, rue Dalon

Siège 2:
ARONOFF, Nat, vendeur, 5647, rue Hutchison
GAGNE, Lucien H., marchand, 3232, avenue Lacombe
SETTON, Sam, retraité, 4655, rue Mackenzie

Siège 3:
COHEN, Abraham, avocat, 3886, avenue McShane
MOLDOVAN, Molly (Mlle), agent d'immeubles, 4105, rue Bourret
MORGANSTEIN, Mike (Morgan), restaurateur, 2308, Côte Vertu, V. St-Laurent

District Villaray

Siège 1:
GELINAS, Blanche (Mme), animateur social, 8893, rue St-Denis
KOMATSOUKIS, Angelo, professeur, 2260, rue Nicolas-Perrot
LA ROCHE, Jean, chiropraticien, 12229, avenue Saint-Castin

Siège 2:
BERTHELET, Andre, professeur, 7814, rue Drolet
DARAS, Leonidas, homme d'affaires, 7797, avenue Stuart
MARTEL, Charles, pharmacien, 990, rue Tait, V. St-Laurent

Siège 3:
GAGNON, Arthur, marchand, 5360, rue de Lonsbourg
RAGOT, Marcel, économiste, 8565, rue Saint-Laurent

c) fabriquer, contrefaire, altérer frauduleusement, effacer ou détruire un bulletin de vote ou le parafé d'un scrutateur qui y est apposé;

d) détruire, prendre ou manipuler sans autorité une boîte de scrutin ou des bulletins de vote servant ou ayant servi à une élection;

e) se procurer ou fournir, sans autorité, un bulletin de vote en vue de l'élection;

f) tenter de commettre quelque'un des actes précités, ou en conseiller ou faciliter la commission, ou aider quelque'un à le commettre.

324. — Tout officier ou autre employé d'élection qui se rend coupable de quelque infraction visée par l'article 323 est passible pour chaque contravention, d'une amende de mille dollars et d'un emprisonnement de deux ans à défaut de paiement de cette amende, ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

Toute autre personne qui commet quelque'une de ces infractions est passible, dans chaque cas, d'une amende de cinq cents dollars et d'un emprisonnement de six mois à défaut de paiement de cette amende, ou des deux peines à la fois, avec ou sans travaux forcés.

341. — Tout officier d'élection, candidat, représentant ou électeur présent au dépouillement du scrutin doit maintenir et aider à maintenir le secret du scrutin; aucun d'eux ne doit chercher, pendant le dépouillement, à connaître le nom d'aucun des électeurs dont le vote est exprimé par les bulletins, ni communiquer à qui que ce soit aucun renseignement qu'il a obtenu à ce sujet lors du dépouillement.

Toute contravention à quelque disposition du présent article rend le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas deux cents dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas six mois à défaut de paiement de cette amende.

399. — Se rend coupable d'une infraction désignée sous le nom de "supposition de personne", et s'il est trouvé coupable, doit être condamné à un emprisonnement d'au moins six mois et d'au plus douze mois en plus d'une amende d'au moins cinq cents dollars et d'au plus mille dollars et, à défaut de paiement de cette amende, à une peine supplémentaire d'au moins six mois et d'au plus douze mois d'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés.

a) quiconque, lors d'un scrutin électoral, réclame un bulletin de vote ou se présente pour voter sous un autre nom que le sien;

b) quiconque, après avoir voté à une élection, se présente ou réclame un autre bulletin de vote en son nom pour voter de nouveau;

c) quiconque encourage, conseille ou facilite la commission, par qui que ce soit, d'une infraction visée par le présent article.

400. — Toute personne qui commet quelque'une des infractions mentionnées aux paragraphes a et b de l'article 399 peut être arrêtée à vue ou en vertu d'un mandat, par le président de l'élection, un juge de paix ou un agent de la paix, et conduite ou gardée à un poste de police ou dans la prison commune du district de Montréal, jusqu'à la fin de l'élection ou jusqu'à ce qu'un cautionnement soit fourni pour assurer sa comparution devant la Cour municipale, pour répondre à l'accusation qui y sera portée contre elle en raison de ce fait.

411. — Commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas cinq cents dollars et d'un emprisonnement de douze mois à défaut de paiement de cette amende, quiconque:

a) enlève illicégalement ou malicieusement, par violence ou furtivement du lieu où ils sont légalement déposés, ou à un président d'élection, scrutateur, greffier de scrutin ou autre officier ou personne qui en est le dépositaire légal, une boîte de scrutin, une liste d'électeurs, une copie ou un extrait d'une liste d'électeurs, un cahier de scrutin, un procès-verbal, un certificat, un affidavit ou tout autre document ou papier d'élection prescrit par la charte;

b) les détruit, lacère ou oblitère ou les fait détruire, lacérer ou oblitérer illicégalement et malicieusement ou de propos délibéré;

c) fait ou fait faire illicégalement quelque rature, addition ou insertion de noms dans quelque'un de ces documents ou papiers;

d) aide, incite ou contribue de quelque façon que ce soit à la commission de quelque'un des actes énumérés aux trois paragraphes précédents.

LE PRÉSIDENT DE L'ÉLECTION,
Marc Boyer, c.r.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 24 octobre 1974.

Trudeau obtient un appui ferme de Bruxelles

par Marcel PEPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

BRUXELLES — Tout en se gardant bien de trop montrer leur soulagement d'avoir franchi avec succès l'étape parisienne de la tournée européenne de M. Pierre Elliott Trudeau, et aussi pour ne point froisser les Belges, les spécialistes du ministère des Affaires extérieures qui accompagnent M. Trudeau affichent qu'ils fument le sol de la Belgique.

Ici en effet, il n'y a guère d'eau trouble. Il n'y a pas davantage de divergence de vues entre Ottawa et Bruxelles qu'il n'en existe entre l'île du Prince Edouard et le Nouveau-Brunswick. Les Belges, parce qu'ils sont eux-mêmes confrontés quotidiennement avec un lancinant problème linguistique, n'ont nulle envie de se mêler de la querelle canadienne.

Pour survivre d'ailleurs au milieu de leurs puissants voisins (Allemagne, France et Angleterre), la Belgique a développé l'art difficile du compromis. Elle pratique une politique commerciale délicate, encaisse aussi allègrement les dollars américains

que les marks allemands ou les francs français et ne se fait point scrupule de s'allier de nouveaux partenaires commerciaux, si elle y trouve un intérêt économique décent.

Dans ce contexte, la Belgique est tout à fait à l'aise pour recevoir avec la pompe de circonstance le premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui vient entre autre solliciter son appui auprès de la communauté économique européenne.

Le Boeing qui transporte le couple Trudeau et la délégation officielle s'est posé à Bruxelles hier midi. Le premier ministre belge M. Leo

Tindemans s'est rendu à l'aéroport, où les deux hommes politiques ont passé en revue une garde d'honneur.

Après des entretiens de plus d'une heure avec M. Trudeau, M. Tindemans confiait aux journalistes son vif désir d'activer l'accord culturel franco-belge, signé en 1967, mais demeuré lettre morte depuis sept ans, à cause d'une mésentente entre Ottawa et Québec notamment sur la composition de la délégation devant former la commission chargée d'appliquer l'accord.

M. Trudeau s'est engagé à presser M. Robert Bourassa de s'exécuter, tandis que M.

Tindemans manifestait son désir de respecter scrupuleusement la souveraineté du gouvernement fédéral en matière de politique étrangère.

Pour manifester son souci de plaire à M. Trudeau, le chef du gouvernement belge s'est engagé sur le champ à examiner avec sympathie la demande canadienne de conclure un traité commercial avec la communauté économique européenne. Les Belges, tout comme les Français d'ailleurs, voient d'un bon oeil l'accès aux richesses naturelles canadiennes et au capital nord-américain. La démarche canadienne leur plaît.

Au cours d'un dîner officiel offert par le gouvernement belge en l'honneur de M. Trudeau, M. Tindemans a d'ailleurs évoqué le Canada moderne, dont la technologie et la vitalité fascinent les Européens selon lui et pour demeurer bien à l'intérieur du corridor protocolaire, il a terminé son allocution en levant son verre à "la reine du Canada".

Point de danger donc d'incident à la de Gaulle dans cette partie du voyage.

Aujourd'hui, M. Trudeau aura des entretiens de nature plutôt protocolaire avec les hauts fonctionnaires de l'OTAN puis il expliquera lui-

même, auprès du président de la communauté économique européenne, M. François-Xavier Ortoli, les motifs

qui poussent le Canada à solliciter un traité commercial global avec le groupe européen.

M. Ortoli offre ce soir un dîner en l'honneur de M. Trudeau au nom de la CEE.



Le premier ministre du Canada et Mme Margaret Trudeau ont été accueillis par le chef du gouvernement belge, M. Leo Tindemans, hier à leur arrivée à l'aéroport de Bruxelles.

La page est tournée sur l'incident

PARIS — Les relations franco-canadiennes sont entrées dans une nouvelle phase d'intensification avec la visite officielle de trois jours que le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau vient d'effectuer à Paris.

C'est ce qu'a déclaré hier

M. Trudeau lors d'une conférence de presse donnée dans la capitale française.

Traçant le bilan des entretiens au sommet qu'il a eus avec le président Valéry Giscard d'Estaing et le premier ministre Jacques Chirac, M. Trudeau a déclaré que la page avait été officiellement et définitivement tournée sur

l'incident créé en 1967 par le "Vive le Québec libre" du général de Gaulle.

"La France connaît mieux le Canada maintenant, a dit M. Trudeau, et elle est davantage familière avec notre structure fédéraliste. Elle est disposée à tenir compte de cette dimension dans ses rapports avec le Canada".

M. Trudeau a enfin souligné que ce nouveau départ dans les relations canado-françaises ne modifiait aucunement les rapports directs qui existent entre le Québec et la France, en vertu d'un accord-cadre de 1965, accord qui respecte la souveraineté canadienne, a-t-il dit.

Solde géant de téléviseurs Modèles de démonstration ou échantillons

Voici l'occasion rêvée de vous procurer un deuxième téléviseur. Choix d'appareils meubles ou portatifs, couleur ou noir et blanc. Certains modèles sont légèrement égratignés. Tous ont leur garantie intacte, qui comprend un an sur la main-d'oeuvre. Rayon 460. Quantités limitées. Achats en personne seulement.

au cinquième étage Centre-ville

Télécouleurs meubles

Viking Eaton. Modèle 779-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6008-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 679-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 676-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 726-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 636-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 715-26SC. 26". Combiné stéréo 3 façons.
Viking Eaton. Modèle 694-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 613-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 635-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 670-26C. 26". Style provincial français.

Viking Eaton. Modèle 671-26C. 26". Commande à distance.
Viking Eaton. Modèle 619-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 757-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 721-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 612-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 674-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 668-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 637-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 772-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 667-26C. 26".
Electrohome. Modèle Cascade. C-11-345. 26".
Commande à distance.
Electrohome. Modèle Castille. C-16-433. 26".
Electrohome. Modèle Brunswick. C-11-332. 26".
Electrohome. Modèle Eldorado. C-16-410. 26".
Electrohome. Modèle Monticello. C-16-450. 26".
Electrohome. Modèle Ashton. C-16-433. 26".
Electrohome. Modèle Haddon. C-11-328. 26".
Electrohome. Modèle Armada. C-19-306. 26".
RCA. Modèle 928. 26". Commande à distance.
RCA. Modèle 652. 26".
RCA. Modèle 987. 26". Style colonial.
RCA. Modèle 944. 26".
RCA. Modèle 951. 26".

Télécouleurs portatifs

Viking Eaton. Modèle 693-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 652-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 684-20C. 20".
Style espagnol avec base assortie.
Viking Eaton. Modèle 808-14C. 14".
Electrohome. Modèle Bedford. C-16-451. 20".
Electrohome. Modèle Kenton. C-16-411. 20".
RCA. Modèle CTE-557. 20". Style espagnol avec base assortie.
RCA. Modèle CTE-556. 20". Style colonial avec base assortie.
RCA. Modèle CTE-554. 20".
RCA. Modèle CTE-555. 20".
RCA. Modèle CTG-571. 20".
RCA. Modèle CTG-575. 20".
RCA. Modèle CTE-461. 20".
Zenith. Modèle T-2839. 20".

Téléviseurs meubles noir et blanc

Viking Eaton. Modèle 662-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 621-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 741-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 625-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 631-23. 23".
RCA. Modèle BCD2313. 23".

Anjou

Télécouleurs meubles

Viking Eaton. Modèle 779-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6008-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 679-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 616-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 612-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 667-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 635-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 674-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6007-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 715-26SC. 26". Combiné stéréo 3 façons.
Viking Eaton. Modèle 694-26C. 26".
Electrohome. Modèle Sierra. C-16-442. 26".
Electrohome. Modèle Versailles. C-19-307. 26".
Electrohome. Modèle Castille. C-16-433. 26".
Electrohome. Modèle Monticello. C-16-450. 26".
RCA. Modèle 983. 26".
RCA. Modèle 928. 26". Commande à distance.
Zenith. Modèle T-2867. 26".

Télécouleurs portatifs

Viking Eaton. Modèle 693-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 684-20C. 20".
Style espagnol avec base assortie.
Viking Eaton. Modèle 808-14C. 14".
Viking Eaton. Modèle 682-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 683-20CR. 20". Commande à distance.
Electrohome. Modèle Bedford. C-16-451. 20".
Electrohome. Modèle Kenton. C-16-411. 20".
Electrohome. Modèle Palomar. C-16-425. 20".
RCA. Modèle 554. 20".
RCA. Modèle 555. 20".
RCA. Modèle 461. 20".
RCA. Modèle 515. 20".
RCA. Modèle 220. 15".
Zenith. Modèle T-2839. 20".
Zenith. Modèle T-2832. 18".

1 seulement 709.94
2 seulement 719.94
1 seulement 519.94
2 seulement 609.94
1 seulement 549.94
1 seulement 529.94
3 seulement 649.94
3 seulement 639.94
1 seulement 519.94
1 seulement 579.94
2 seulement 699.94

1 seulement 739.94
3 seulement 569.94
1 seulement 599.94
1 seulement 399.94
2 seulement 519.94
1 seulement 589.94
1 seulement 589.94
1 seulement 579.94
1 seulement 609.94
1 seulement 549.94

2 seulement 599.94
1 seulement 729.94
2 seulement 529.94
1 seulement 679.94
1 seulement 799.94
1 seulement 679.94
1 seulement 599.94
1 seulement 819.94
1 seulement 799.94
1 seulement 519.94
1 seulement 799.94
1 seulement 499.94
1 seulement 649.94

3 seulement 469.94
3 seulement 469.94

1 seulement 529.94
2 seulement 369.94
8 seulement 499.94
3 seulement 499.94
1 seulement 529.94
1 seulement 479.94
2 seulement 539.94
1 seulement 589.94
4 seulement 669.94
2 seulement 399.94
1 seulement 548.94

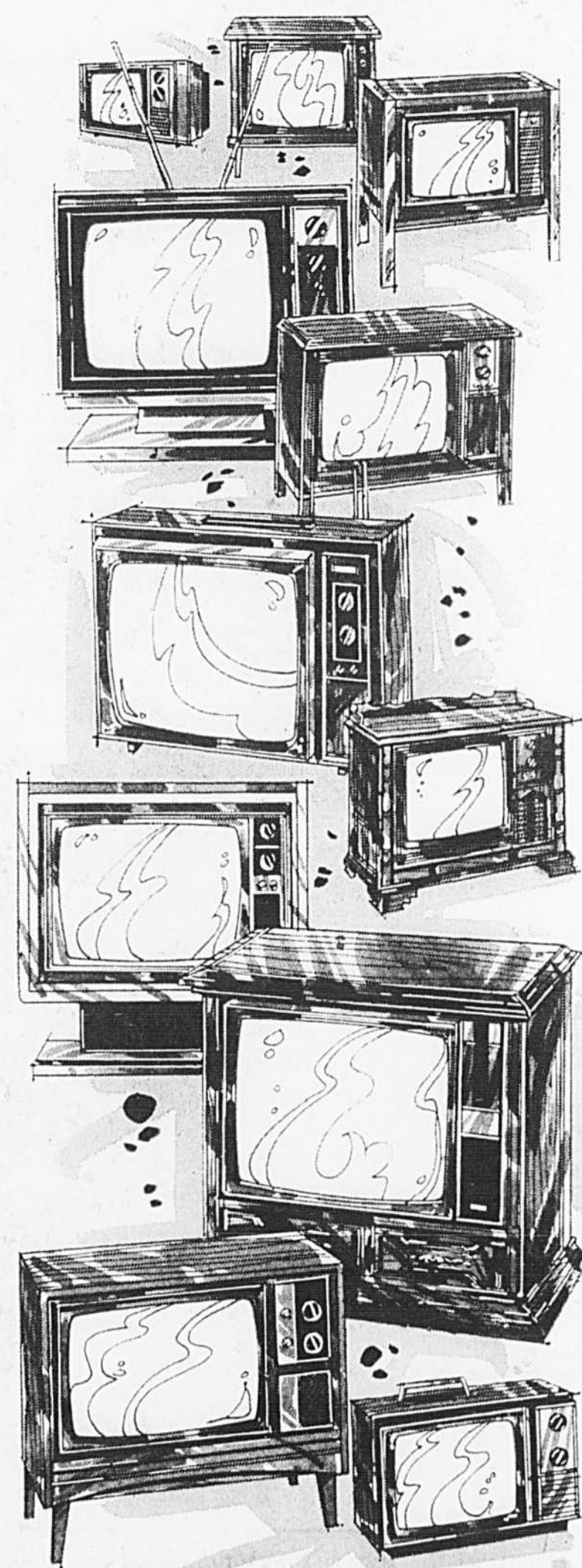
1 seulement 189.94
1 seulement 199.94
1 seulement 229.94
1 seulement 179.94
1 seulement 179.94
1 seulement 219.94

1 seulement 709.94
1 seulement 719.94
2 seulement 579.94
1 seulement 479.94
1 seulement 519.94
1 seulement 549.94
1 seulement 579.94
1 seulement 589.94
1 seulement 659.94
1 seulement 649.94
1 seulement 739.94
1 seulement 839.94
1 seulement 729.94
1 seulement 799.94
2 seulement 599.94
1 seulement 799.94
1 seulement 649.94

3 seulement 469.94

1 seulement 529.94
1 seulement 369.94
1 seulement 469.94
1 seulement 519.94
2 seulement 499.94
2 seulement 499.94
1 seulement 549.94
2 seulement 479.94
1 seulement 539.94
1 seulement 399.94
1 seulement 419.94
1 seulement 339.94
1 seulement 548.94
1 seulement 459.94

Destination Eaton



Téléviseurs meubles noir et blanc

Viking Eaton. Modèle 666-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 729-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 621-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 741-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 664-23. 23". (style provincial français)
Viking Eaton. Modèle 631-23. 23".

1 seulement 199.94
1 seulement 189.94
1 seulement 199.94
1 seulement 229.94
1 seulement 249.94
1 seulement 179.94

Pointe-Claire

Télécouleurs meubles

Viking Eaton. Modèle 779-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6008-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 679-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 708-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 419-26C. 26".
Electrohome. Modèle Ashton. C-16-430. 26".
Electrohome. Modèle Castille. C-16-433. 26".
RCA. Modèle 915. 26".
Zenith. Modèle T-2837. 26".

1 seulement 709.94
1 seulement 719.94
1 seulement 449.94
1 seulement 439.94
1 seulement 349.94
1 seulement 679.94
1 seulement 729.94
1 seulement 599.94
1 seulement 649.94

Télécouleurs portatifs

Viking Eaton. Modèle 693-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 655-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 683-20CR. 20". Commande à distance.
Viking Eaton. Modèle 684-20C. 20".
Style espagnol avec base assortie.
Viking Eaton. Modèle 611-20CR. 20". Commande à distance.
Viking Eaton. Modèle 6021-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 808-14C. 14".
Electrohome. Modèle Kenton. C-16-411. 20".
Electrohome. Modèle Bedford. C-16-451. 20".
RCA. Modèle CTG-575. 20".
RCA. Modèle 461. 20".
Zenith. Modèle T-2839. 20".
Zenith. Modèle T-2838. 20".
Zenith. Modèle T-2832. 20".

2 seulement 469.94
1 seulement 469.94
1 seulement 519.94

1 seulement 529.94
1 seulement 429.94
1 seulement 469.94
1 seulement 389.94
1 seulement 499.94
1 seulement 499.94
1 seulement 669.94
1 seulement 399.94
1 seulement 548.94
1 seulement 449.94
1 seulement 459.94

Mail Cavendish

Télécouleurs meubles

Viking Eaton. Modèle 779-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6008-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 671-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 715-26C. 26". Combiné stéréo 3 façons.
Electrohome. Modèle Cascade. C-11-345. 26".

1 seulement 709.94
1 seulement 719.94
1 seulement 649.94
1 seulement 649.94
1 seulement 599.94

Télécouleurs portatifs

Viking Eaton. Modèle 655-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 6021-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 693-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 808-14C. 14".
RCA. Modèle 461. 15".
RCA. Modèle 201. 15".
Zenith. Modèle T-2838. 20".
Zenith. Modèle T-2832. 18".
Zenith. Modèle SP-1950. 20". Commande à distance.

1 seulement 469.94
1 seulement 469.94
1 seulement 469.94
1 seulement 369.94
1 seulement 399.94
1 seulement 339.94
1 seulement 548.94
1 seulement 459.94
1 seulement 619.94

Carrefour Laval

Télécouleurs meubles

Viking Eaton. Modèle 6008-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 718-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 419-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 6007-26C. 26".
Viking Eaton. Modèle 674-26C. 26".
Electrohome. Modèle Monticello. C-16-450. 26".
Electrohome. Modèle Eldorado. C-16-410. 26".
RCA. Modèle 915. 26".

1 seulement 719.94
1 seulement 499.94
1 seulement 349.94
1 seulement 659.94
1 seulement 589.94
1 seulement 799.94
1 seulement 679.94
1 seulement 599.94

Télécouleurs portatifs

Viking Eaton. Modèle 693-20C. 20".
Viking Eaton. Modèle 742-13C. 13".
Electrohome. Modèle Kenton. C-16-411. 20".
Electrohome. Modèle Bedford. C-16-451. 20".
RCA. Modèle CTG-575. 20".
RCA. Modèle ES-354. 15".
RCA. Modèle 221. 15".
RCA. Modèle CTE-557. 20". Style espagnol avec base assortie.
Zenith. Modèle T-2838. 20".
Zenith. Modèle T-2832. 18".

2 seulement 469.94
1 seulement 299.94
2 seulement 499.94
2 seulement 499.94
1 seulement 669.94
2 seulement 459.94
1 seulement 339.94
1 seulement 529.94
1 seulement 548.94
1 seulement 459.94

Téléviseurs meubles noir et blanc

Viking Eaton. Modèle 729-23. 23".
Viking Eaton. Modèle 621-23. 23".

1 seulement 189.94
1 seulement 199.94

La carte-comptable Eaton,
une façon moderne de magasiner

EATON

Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h. Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h.

Samedi de 9h à 17h. Le standard ouvre à 8h30. 842-9211

Festival Sonorama

Lloyd's — La performance technique de demain, aujourd'hui

Voyez par vous-même:

1. Ensemble stereo de luxe de Lloyd's

89⁹⁵
ch.

Cet ensemble comprend un changeur BSR avec deux haut-parleurs pleine gamme à basses «Reflex». Prise d'entrée pour lecteur de cassettes ou syntonisateur AM/FM. Contrôles distincts du volume, des basses et des aigues. Contrôle à curseur de l'équilibre du son. Comprend également une prise pour casque d'écoute et un couvercle antipoussière. Modèle FR6891.7444.

2. Radio-réveil AM / FM de Lloyd's

44⁹⁹
ch.

Un radio-réveil de première qualité! Arrêt / marche, contrôle manuel, radio AM ou FM, réglés par boutons-poussoirs montés sur le dessus. Minuterie arrêtant l'appareil après 60 minutes. Réveil au son de la musique ou de la sonnerie. Grand cadran lumineux à lecture directe. Syntonisateur à curseur lumineux. CAF sur FM intégré. Contrôle à curseur du volume. Boîtier blanc de conception moderne mesure environ 12 1/2" x 4 1/4" H x 5 3/4" P. Modèle JJ9164.

3. Radio AM / FM 4 bandes

49⁹⁵
ch.

Ecoutez votre musique préférée en tous lieux, en tout temps. Modèle portable à bandes AM, FM, de la police et de la météo. CAF sur FM, filtre antiparasites, contrôle de syntonisation et de volume à curseurs. Antenne télescopique. Courant continu ou alternatif. Chic boîtier recouvert de cuirette. Modèle NN 6845.

4. Radio-réveil de luxe AM / FM stéréo multiplex

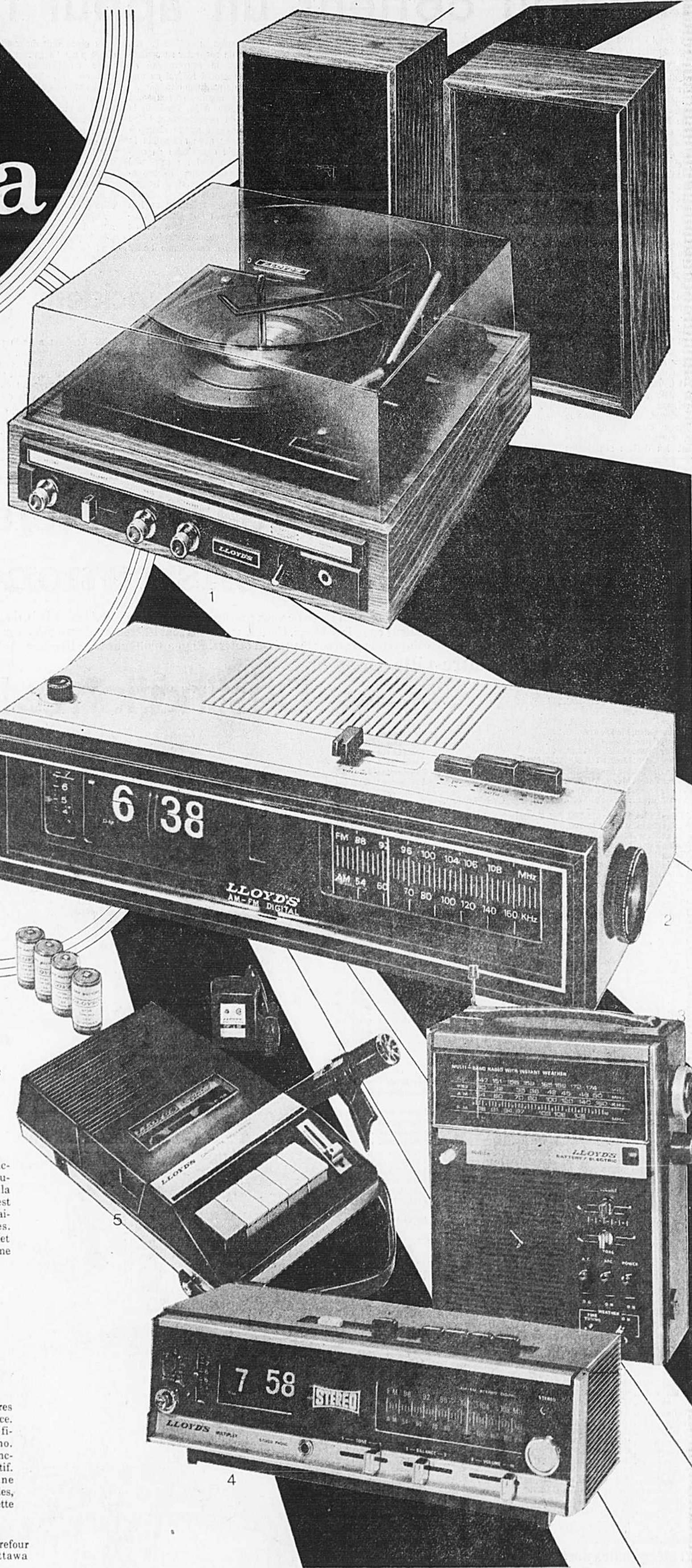
79⁹⁵
ch.

Voici un appareil à la fois élégant et fonctionnel qui vous procurera nombre d'heures de détente. Il vous réveillera avec de la musique ou avec une sonnerie. L'heure est indiquée en gros chiffres. Dispositif d'alarme d'une durée de 180 minutes. Comporte une prise d'écoute stéréo et contrôles à curseurs pour régler le volume et l'équilibre du son. Modèle JJ 6277.

Cassettephone portatif Lloyd's

44⁹⁵
ch.

Modèle de luxe doté de tous les accessoires vous permettant d'enregistrer sur place. Vous procure une reproduction sonore fidèle. Contrôle genre touches de piano. Contrôle à curseur pour le volume. Fonctionne sur piles ou sur courant alternatif. Comporte un micro, une mallette, une bandoulière, un adaptateur CA, des piles, une fiche d'écoute ainsi qu'une cassette vierge. Modèle VC 9056.



Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Egalement à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore) Rayon 260.

Venez ou composez **842-9211**

La carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner

Destination Eaton

MONTREAL 677, rue Ste-Catherine ouest.	POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview	ANJOU Les Galeries d'Anjou.	MAIL CAVENDISH Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.	CARREFOUR LAVAL Sortie 7 de l'autoroute, Laval.	MAGASIN-ENTREPÔT 4505 Hickmore	LANGELIER (Centre d'aubaines) Centre commercial Langelier	LASALLE (Centre d'aubaines) Centre commercial Pont-Mercier	HEURES D'OUVERTURE EATON Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00 Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00 Samedi de 9h00 à 17h00	LA CARTE-COMPTABLE EATON: Une façon moderne de magasiner. Le standard téléphonique ouvre à 8h30. 842-9211
--	--	---------------------------------------	---	---	--	--	---	--	--

EATON